



AMBASSADE
DE FRANCE
EN UNION
DES COMORES

unicef
pour chaque enfant

CROISSANT-ROUGE COMORIEN



ETUDE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE

REPRESENTATIONS DE GENRE ET VIOLENCES BASEES SUR LE
GENRE DANS L'UNION DES COMORES



Samia Lyamouri, Avril 2021

Avec l'appui de terrain de Rafikat Miftahou

Aux 267 personnes

qui ont généreusement donné de leur temps, qui se sont impliquées dans les discussions, qui ont répondu à des questions parfois difficiles,

qui nous ont partagé leurs expériences, points de vue et visions,

qui nous ont fait part de leurs idées et suggestions vers

un potentiel mieux-vivre ensemble.

Merci.

SOMMAIRE

INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE	4
I. Contexte de l'étude	4
II. Objectifs de l'étude	5
METHODOLOGIE.....	6
I. Approche qualitative et participative.....	6
II. Cadre d'analyse des vbg.....	7
III. Techniques et outils.....	7
IV. Profil de la population et déroulement de l'enquête	8
A. Organisation de l'enquête	8
B. Description de la population	9
C. Déroulement de l'enquête.....	10
RESULTATS DE L'ENQUÊTE.....	11
I. Contexte : les comores, un archipel aux visages multiples.	11
A. Organisation juridique	12
B. Pluri-linéarité dans l'organisation sociale.....	12
C. Une construction communautaire de l'identité	13
II. Représentations de genre aux Comores : mise en perspective sociale et conséquences	14
A. La question du genre dans l'organisation des villages.....	14
B. Le mariage : un déterminant au cœur de la construction sociale	19
C. Le couple : un espace en négociation	23
D. Egalité de genre au travail ?.....	31
E. Représentations autour de l'éducation: une opportunité mise au défi	35
F. Une sexualité silencieuse et omniprésente.....	39
III. En résumé : perspectives sur les vbg aux Comores	47
A. Retour sur les violences et leur gestion au sein de la communauté	47
B. Justice légale versus justice communautaire ?.....	51
C. Recommandations et pistes de travail pour la lutte contre les VBG	53
GUIDES DE MESSAGES.....	54
I. Introduction et méthode	54
II. Quelques recommandations pour l'utilisation de ce guide	55
III. Messages clés	57
Bibliographie.....	70
ANNEXES	71

INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE

I. CONTEXTE DE L'ETUDE

Cette étude socio-anthropologique s'inscrit dans le cadre du projet « Prévenir toutes formes de violences basées sur le genre et leurs conséquences en Union des Comores », initié conjointement par UNICEF et la Croix-Rouge française et financée par l'Ambassade de France aux Comores depuis Juillet 2020.

Les VBGs constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus fréquentes dans le monde (UNFPA, 2020). En effet, selon les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 2013, au moins une femme sur trois a déjà été battue, contrainte à avoir des rapports sexuels ou maltraitée d'une quelconque manière. Selon un rapport de 2014 sur la prévention des violences dans le monde, une femme sur cinq est agressée sexuellement dans son enfance. Cela va sans compter les cas de harcèlement psychologique et sexuel, qui restent très souvent non-documentés. Il est connu que les VBGs ont des effets conséquents sur la santé mentale, physique des personnes et « compromettent gravement la capacité des individus à assurer leur propre subsistance socio-économique, mais aussi les possibilités, pour les nations, les communautés de se développer sur un plan politique, social et économique»¹.

Les réponses nationales de lutte contre les VBGs restent un défi considérable et très variable d'un pays à l'autre, qui nécessite une compréhension intégrale et transversale de la problématique des VBGs. En effet, la violence basée sur le genre sous toutes ses formes est largement associée à des déterminants sociaux comme une gouvernance faible, un état de droit défaillant, le chômage, les inégalités salariales entre les hommes et les femmes, les évolutions sociales rapides, les options éducatives limitées, souvent en lien avec des normes sociales et culturelles dominantes dans les pays.

Dans l'Union des Comores, très peu de données sont encore disponibles quant à la prévalence des violences basées sur le genre et encore moins concernant les causes et déterminants majeurs de ces violences. Le rapport d'une mission exploratoire réalisée sur les violences basées sur le genre en 2019 par la Croix-Rouge française, a mis en avant un besoin clair de repérer et d'analyser les causes et motivations socioculturelles menant à la VBG ainsi que les freins à l'accès aux services de soins et de prise en charge pour les personnes victimes de violences.

Selon une étude menée par le gouvernement comorien, une femme sur trois subie des agressions physiques, verbales et/ou sexuelles de la part de son conjoint aux Comores. Néanmoins le nombre de cas identifiés et accompagnés par les services de soin publics et de protection existants aux Comores restent encore très minimes par rapport à ces estimations, autant dans les Services d'Ecoute mis en place par le gouvernement, que dans les associations de la société civile travaillant sur ces questions.

Le Profil de genre de 2016 ainsi que les données de la MICS des Comores mettent également en avant des inégalités considérables liées au genre, en termes d'employabilité, d'éducation, d'accès aux soins et notamment de représentation au niveau étatique.

Le gouvernement comorien s'est doté de plusieurs instruments légaux et stratégiques de lutte contre les VBGs (voir encadré ci-dessous), opérés par le Commissariat au genre représenté au niveau des trois îles du pays. « Le système comorien est très complexe : on observe une application en parallèle

¹ Helen Clark, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

des règles coutumières, du droit musulman et du droit moderne. Les dispositions en faveur de l'égalité de genre dans ce dernier ne sont pas suffisamment appliquées pour réduire les inégalités que comportent les pratiques coutumières et le droit musulman ».¹

L'application du cadre légal complexe et des stratégies nationales en vigueur en terme d'égalité et de protection des survivant.e.s de VBG semble fragile et parfois entrer en contradiction avec des normes traditionnelles et communautaires très ancrées dans le pays.

Ces divers éléments ont appelé à la nécessité d'aller à la rencontre de la population comorienne afin d'écouter leur vécu, leur lecture et la compréhension de ce contexte complexe ; de questionner et d'identifier les représentations et normes socio-culturelles en termes de genre et de violences; de repérer les mécanismes et stratégies existantes pour y faire face dans la communauté dans ce cadre administratif versus traditionnel complexe.

Cette étude permettra également d'avoir une compréhension plus fine des différents facteurs et obstacles réduisant l'accès au soin des personnes victimes et donc de les prendre en compte dans les différentes étapes de la stratégie de lutte contre les VBGs : dissémination de messages, mise en place des programmes de prise en charge, prise en charge et accompagnement des personnes victimes et de leurs proches.

Les résultats de cette étude permettront notamment d'assurer le développement de stratégies de communication, d'information et de dialogue visant à prévenir et communiquer autour des VBGs, de leurs conséquences néfastes, des moyens de s'en prémunir, dans une approche respectueuse et cohérente avec la culture du pays.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Cette évaluation vise à obtenir des données fiables, pertinentes et globales sur la prévalence, les représentations et les formes de violence basées sur le genre aux Comores, notamment dans leur rapport au cadre institutionnel versus traditionnel en vigueur dans le pays.

Les informations obtenues de l'étude seront utilisées pour mettre en place une campagne globale de d'engagement communautaire et de redevabilité sur les questions de genre et de violences basées sur le genre.

1. Identifier les dynamiques de pouvoir liées au genre ainsi que les normes, représentations et

CADRE LEGAL ET STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VBGs - COMORES

International :

1994 : Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

2004 Ratification du Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples

Constitution Comorienne

- Code de la famille (Art.18-19-20)
- Code du travail (Art .81, 99, 121, Chap III)
- Code pénal 2020 (Art.302, 338, 339, 328, 353)

Stratégie nationale

- Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP), 2009
- Politique nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (PNEEG), 2008.
- Stratégie de protection de l'Enfance (2016)
- Projet d'enquête démographique et de santé couplée de l'enquête à indicateurs multiples (EDS/MICS), 2012.

¹ Banque Africaine du Développement, 2016.

pratiques culturelles et sociales sous-jacentes dans la société comorienne.

2. Identifier les différents types et modalités de VBGs perpétrés et explorer les représentations culturelles et sociales y étant associés : acceptation et banalisation des violences.

3. Identifier les stratégies communautaires utilisées face aux situations de VBGs perpétrées, dans leur rapport de négociation avec le cadre légal en vigueur à niveau national.

METHODOLOGIE

Cette étude repose sur des données recueillies auprès de l'EDS-MICS 2012, de la Banque Mondiale 2014 et Profile de genre 2016, ainsi que de données récoltées par différentes institutions actives aux Comores : rapport final d'évaluation UNFPA (2018), Bulletins trimestriels sur les violences faites aux enfants et aux femmes aux Comores d'UNICEF (2020), Profiles de Genre de l'Union des Comores (2016) entre autres.

I. APPROCHE QUALITATIVE ET PARTICIPATIVE

La méthode utilisée pour cette étude est **qualitative et se base sur une approche participative**. L'approche participative met l'accent sur l'écoute active des personnes interviewées individuellement et en groupe et vise à favoriser l'échange d'idées et d'opinions, le partage d'expériences et également la projection de solutions ou perspectives à venir. La démarche a donc été d'aller à la rencontre d'habitant.e.s de villages et de quartiers urbains dans différentes régions des trois îles comoriennes afin d'ouvrir des espaces de réflexion commune sur la thématique de genre et des VBG, de favoriser la parole sur les VBG vécues directement ou indirectement, de faire émerger les besoins et les ressources existantes pour répondre aux défis liés aux VBG aux Comores.

L'utilisation d'une méthodologie de facilitation de groupe, basée sur l'écoute active et une approche orientée sur les ressources des personnes, a permis la mise en place d'un cadre et d'un espace sécurisant pour les personnes et groupes.

Les interviews et focus groupes se sont tenus dans le **respect des Principes de base et d'éthique** des études réalisées sur les VBG, afin de prévenir toutes conséquences dangereuses pour les personnes interviewées ainsi que l'équipe d'enquêteurs. **Le respect de la confidentialité, la garantie du consentement éclairé et les modalités de divulgation** des données ont été assurées et explicités aux personnes dans leur langue respective. Compte tenu du contexte à forte portée communautaire-villageoise la notion de confidentialité est, dans le cadre de cette étude, également appliquée aux villages, aucune information n'est donc directement liée à un village en particulier, sauf sur demande explicite des participant.e.s. Toutes les personnes ayant participées à l'étude l'ont fait de manière volontaire, et les objectifs ont été clairement expliqués avant le début des entrevues.

Les données qualitatives recueillies durant cette enquête restituent les perceptions et croyances de genre et permettent de dégager un cadre d'analyse et des axes d'intervention. Dans le cadre de cette étude, 262 personnes ont été interviewées sur les trois îles, dans 24 villages et 12 régions de l'Union. Les îles de Mohéli et d'Anjouan ont été priorisées partant du constant que moins de données existent sur ces deux îles par rapport à Ngazidja. Néanmoins le nombre de villages visités reste proportionnel sur les trois îles.

II. CADRE D'ANALYSE DES VBG

«C'est dans la simultanéité et non dans l'addition que se conjuguent les rapports sociaux» (Palomares et Testenoire, 2010: 20)

L'approche systémique nous propose d'envisager les VBG en prenant en compte la variété des systèmes dans lesquels s'inscrivent les phénomènes, et d'analyser les variations et facteurs déterminants des relations de pouvoir entre ces systèmes. Cette approche invite à penser les questions de genre et VBG de façon multidimensionnelle pour prendre conscience de la portée des axes d'inégalités sociales, de questionner leur hiérarchisation et de comprendre comment ils influencent la vie des personnes et comment ils s'influencent entre eux :

Comment s'articulent les questions de genre avec l'âge, la classe sociale, le niveau d'éducation, dans certains cas le nom de famille, l'appartenance religieuse, l'origine culturelle ou ethnique (entre autres) dans le système familial, social, communautaire, étatique comorien ?

Comment s'articulent ces différents systèmes entre eux ?

Autant de questions qui ont cadré ce travail d'analyse, afin de dégager les axes d'influence principaux, tout en gardant une vision d'ensemble de la problématique.



III. TECHNIQUES ET OUTILS

Les outils de collecte d'information ont été développés sous forme de grilles d'entretiens thématiques différenciés selon le genre, l'âge et les groupes d'influence composant la population comorienne rencontrée : femmes, hommes, adolescents, adolescentes, représentant.e.s religieux.ses, représentant.e.s de villages.

Ils comprennent :

- Des questions semi-directives et des questions ouvertes, dont des items du test de perception et attitudes sur les VBG.
- Des activités participatives du type brainstorming, mapping.
- Mises en situation basées sur des récits de VBG réels collectés dans la phase exploratoire de la recherche.

Une phase d'évaluation des outils a mené à un réajustement des grilles d'entretiens prenant davantage en compte l'aspect communautaire des villages. L'utilisation des mises en situation s'étant avérée particulièrement efficace pour approfondir les représentations autour des VBG, des questions supplémentaires ont été développées et utilisées durant l'enquête (cf. Annexe). Ceci a aussi permis d'aborder de façon plus graduelle et moins directe certaines questions qui suscitaient de plus fortes résistances, notamment les questions en lien avec les violences perpétrées au sein de la communauté, les violences conjugales ainsi que les réponses communautaires d'ordre traditionnel.

Les thématiques abordées durant l'enquête :

- Répartition des tâches dans le quotidien familial

- Les prises de décisions dans les familles
- Les prises de décisions dans le village
- Comportements valorisés/dévalorisés par genre dans la société
- Représentations des rôles de genre, notamment dans la religion
- Les pratiques liées au genre au cours des différentes étapes et événements de la vie
- Représentations et place du mariage
- Représentations autour de la sexualité et du consentement
- Sécurité et sûreté dans le village
- Connaissances des différentes formes de violences
- Compréhension et représentations des conséquences des VBG (degrés d'acceptabilité)
- Réponses existantes face aux VBG
- Messages clés en termes de sensibilisation.

IV. PROFIL DE LA POPULATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

A. ORGANISATION DE L'ENQUETE

L'enquête s'est déroulée sur les trois îles de l'Union des Comores, respectivement Anjouan, Mohéli, et Ngazidja. Elle s'est déclinée en quatre étapes principales comme suit :

Phase 1 : Préparation 11 – 29/01/2021	Phase 2 : Terrain 29/01 – 23/02 /2021	Phase 3 Restitution & ateliers Du 24/02 au 06/03	Phase 4 Rapports et rendus Du 08/03 au 26/03
Lectures et préparation des outils de collecte Rencontre des instances gouvernementales et OSCs. Réunions préparatoires	Formation des facilitateurs Visites de terrain : Du 29/01 au 08/02 à Anjouan Du 12/02 au 19/02 à Mohéli Du 13 au 18/02 et du 21 au 23/02 à Ngazidja	<u>Restitution initiale des résultats</u> 01/03 à Anjouan 04/03 à Ngazidja auprès du Commissariat au genre et OSC 05/03/21 à l'Ambassade de France et UNICEF <u>Ateliers de restitutions</u> 02/03 à Anjouan 06/03 à Ngazidja	Débriefing Analyse approfondie des résultats Ecriture du rapport final + guide de message + tableau en vue de l'élaboration d'un plan de communication pour changement social

Compte tenu des données limitées existantes sur les VBGs, le choix des villages a été fait par le biais de consultations auprès de personnel de terrain de la Croix Rouge française, le Croissant rouge comorien, le Commissariat au genre et des Services d'Ecoute sur les 3 îles selon les deux critères suivants : prévalence de cas VBGs signalés et la difficulté d'accès aux services.

Nous avons également été en lien avec différentes OSCs qui nous ont aiguillées et appuyés pour la définition et mise en place de la recherche, dont : la CNDHL, FCAS, l'Association des sages-femmes, Petits Anges, Hifadhu. Nous avons organisé des rencontres avec les représentants étatiques et des académiciens dont Professeur Damir Ben Ali, de l'école des sages.

Pour chaque région visitée, un.e facilitateur.rice ayant une bonne connaissance du contexte et des connaissances de base en VBG a été recruté.e afin de préparer notre arrivée, faciliter l'accès aux

villageois.es et aux responsables des villages. Ces facilitateur.rice.s ont été formé.e.s par notre équipe avant la collectesur les principes fondamentaux et l'éthique de l'étude, ainsi qu'aux techniques d'entretiens spécifiques utilisées. Ils.elles avaient tous.tes déjà des connaissances de base sur les questions de VBG et intervenaient en soutien à l'équipe de l'enquête, menée par une consultante spécialisée en psychologie interculturelle, et une médiatrice culturelle en tant qu'interprète. Elle a apporté un éclairage crucial sur les thématiques abordées, et représente à ce jour une « experte contextuelle » sur la problématique des violences de genre aux Comores.

A l'issue de l'enquête, deux ateliers de concertation ont été organisés avec des personnes adultes et jeunes ayant participées à l'enquête, représentant les différents groupes interrogés. Ces ateliers ont permis de travailler sur les messages clés de sensibilisation et d'identifier des voies de communication appropriées au contexte et élaborer des messages / approches en cohérence avec le système de pensée des personnes rencontrées et des dynamiques de pouvoir à prendre en compte. Des réunions de restitution ont été organisées avec le COPIL, Unicef et l'Ambassade de France. Ces réunions ainsi que les rapports d'activités partagés nous ont permis d'enrichir cette analyse.

B. DESCRIPTION DE LA POPULATION

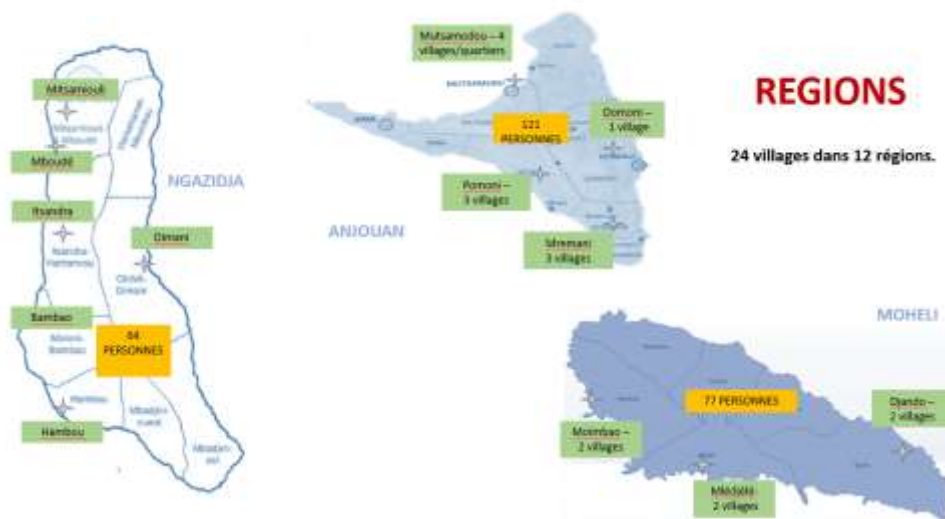


Figure 1 Répartition de la population interrogée par île

Un total de 262 personnes a été interviewé sur les trois îles, dans 24 villages et 12 régions de l'Union. Les îles de Mohéli et d'Anjouan ont été priorisées compte tenu du fait que moins de données existent sur ces deux îles par rapport à Ngazidja. Néanmoins le nombre de villages visités reste proportionnel sur les trois îles.

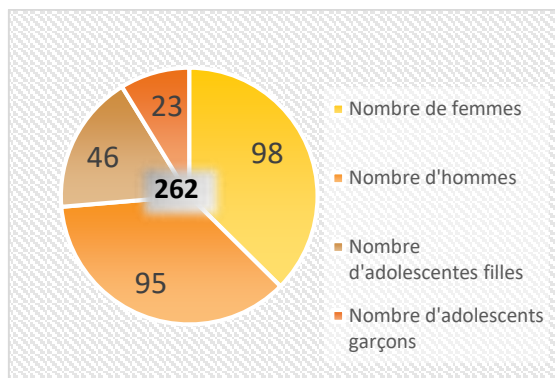


Figure 2 Répartition de la population interviewée par groupe/sexes

Parmi les hommes, 10 représentants de village, 5 chefs religieux, 7 agents de police nationale et municipale ont été interviewés (groupe).

Parmi les femmes, 2 représentantes de village et 2 représentantes religieuses ont été interviewées.

Les personnes interviewées avaient entre 14 et 80 ans avec des moyennes d'âges oscillant entre 14 ans et 61 ans.

Age	Moy. d'âge min/groupe	Moy. d'âge max/groupe	Médiane
Femmes	27	48,5	36
Hommes	27	61	38,2
Adolescentes	15	18	16,2
Adolescents	14	22	17,9

C. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Au total 34 focus groupes ont été menés, dont 32 groupes différenciés d'hommes, femmes, adolescents et adolescentes et 2 groupes mixtes hommes/femmes adultes, sur l'ensemble des trois îles de l'Union des Comores, Ngazidja, Anjouan et Mohéli. La diversité du profil des répondant.e.s nous permet d'apporter une compréhension fine et nuancée de l'aborder dans sa complexité.

A cela, 17 entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des adultes représentants de village et représentants religieux.

Dans chaque région d'Anjouan et Mohéli au moins deux villages ont été visités, suivant le dispositif suivant :

- 1 focus groupe avec des femmes adultes
- 1 focus groupe avec des hommes adultes
- 1 focus groupe avec des filles adolescentes
- 1 focus groupe avec des garçons adolescents
- 1 interview avec un représentant de village et/ou 1 interview avec un représentant religieux

Ayant eu des contraintes de temps dans la région d'Ngazidja cette répartition a été faite non pas par région, mais par ensemble de 3 villages visités. Dans tous les villages, une rencontre initiale avec un.e représentant.e du village (maire ou chef de village) a été organisée afin de nous présenter le projet et notre travail.

Les limites principales de cette étude sont par ailleurs :

- Le contexte de la pandémie : ayant limité l'accès à certaines populations dans des zones où nous n'avons pas eu l'autorisation d'accéder. Les écoles et collèges étaient également fermées, les jeunes donc moins facilement accessibles. D'autre part, le rythme de vie quotidienne était altéré par la situation sanitaire et a engendré des difficultés en termes d'observations et d'immersion culturelle. Ce qui a pour conséquence directe de limiter la compréhension et la lecture du contexte. Néanmoins, le travail commun avec la médiatrice culturelle a été primordial pour avoir des précisions sur certaines pratiques culturelles.
- Le temps limité de la recherche n'a pas permis de prendre suffisamment de temps avec les acteurs locaux, et d'approfondir sur les réponses apportées par ceux-ci. Il est recommandé d'approfondir cette thématique dans une future recherche.
- Malgré l'attention portée sur la formulation des questions, ainsi que sur la dynamique participative appliquée, la neutralité des investigateurs.rices n'est jamais totale et le phénomène de l'observateur externe vient toujours biaiser la recherche, orientant implicitement les réponses, le regard sur les événements, pratiques et questions soulevées. Ainsi il nous semble crucial de nous situer dans les connaissances produites dans cette étude. IL nous semble important de prendre en compte plusieurs éléments ayant pu influencer les réponses des personnes rencontrées : la question du genre (deux femmes menant l'enquête), la question interculturelle (la représentation d'une femme occidentale, provenant d'un ancien pays colonisateur pour réaliser une enquête d'une part, le regard culturellement biaisé de la consultante d'autre part), la question de la thématique (associée à une dégradation de l'image de l'homme parfois) sont autant d'éléments que nous avons tenté de prendre en compte lors des interviews et dans l'analyse

RESULTATS DE L'ENQUÊTE

Pour comprendre les déterminants de genre, il est important de prendre en compte la grille de lecture à travers laquelle ces différents déterminants s'articulent dans un contexte et une époque donnée. Les éléments déclinés ci-dessous seront utilisés pour mettre en perspective les résultats obtenus auprès de la population interrogée concernant les représentations et croyances de genre dans le contexte comorien.

I. CONTEXTE : LES COMORES, UN ARCHIPEL AUX VISAGES MULTIPLES.

Une des particularités de la société comorienne réside dans son syncrétisme, ayant été traversé sur les 3 îles par différentes civilisations, dont, dans les grandes lignes¹ :

- La civilisation Bantu et pré-Bantu, d'organisation matrilineaire
- La civilisation Swahili, côtière et commerçante, islamisée
- Les populations arabo-persanes introduisant la religion islamique dans l'Archipel ainsi qu'un nouvel ordre social et modèle juridique basé sur la Sharia,
- Les colons français qui ont amené un modèle administratif occidental sur les îles.

¹ Sophie Blanchy, 1992.

Ceci a mené à une configuration particulière des Comores où différentes traditions composent ensemble et s'articulent de façon différente sur les trois îles, de façon plus ou moins harmonieuse, de façon plus ou moins contradictoire d'un point de vue juridique, social et de la construction identitaire.

A. ORGANISATION JURIDIQUE

D'un point de vue juridique, les Comores présentent un cas de pluralisme juridique légal singulier qui confronte plusieurs traditions:

Une tradition juridique coutumière orale, d'origine africaine : principalement matrilineaire, cette tradition repose sur des lois et règles transmises oralement, mais à valeur juridique. Le milanantsi, se décline par l'andanamila, un corpus de règles créé localement dans les villages. Le milanantsi « puise sa force obligatoire, non pas dans la volonté des gouvernants, mais dans sa conformité à la solidarité sociale » (L. Duguit), c'est-à-dire aux aspirations de la société. »¹ La loi coutumière régit essentiellement le droit de propriété et de possession immobilière.²

Une tradition religieuse, issue de l'Islam : depuis 1939, le Minhadj- at-Talibin, est devenu le code officiel des Comores. La tradition religieuse relève des droits personnels, de la famille, ainsi que des successions. Mais il a aussi des influences sur le droit des affaires et sur la capacité des femmes. Les Cadis, représentants religieux, jugent les questions qui ont trait au mariage, à la dot, à la filiation, aux gardes d'enfants, à la répudiation, aux dissolutions de mariage.

Une tradition occidentale issue de la colonisation française, a introduit l'application du droit français d'origine napoléonienne. « Le droit français tel qu'il était en 1975, constitue le cœur et l'épine dorsale du système juridique comorien, même la législation actuelle comorienne suit le modèle juridique français et les développements juridiques passés en France ». Le code pénal suit le modèle français, bien que quelques influences musulmanes existent (notamment quant à l'adultère).³

Depuis une trentaine d'années, la politique gouvernementale s'inscrit également dans une logique de droit international, les Comores ayant ratifié nombreux traités et documents en lien avec les droits fondamentaux des humains. Comme cela est spécifié dans le PNEEG, « Ces sources juridiques instaurent chacune des dispositions inégalitaires à l'égard des deux sexes, ces dernières se faisant le plus souvent au dépend de la femme ».

B. PLURI-LINEARITE DANS L'ORGANISATION SOCIALE

Selon l'anthropologue Sophie Blanchy « on observe une répartition des traits matrilineaires et patrilinéaires dans les divers domaines de l'organisation sociale comorienne : filiation, héritage des biens, succession aux titres, mode de résidence, détention de l'autorité ».

La matrilinearité, héritée des civilisations antéislamiques (Damir Ben Ali) se manifeste généralement par l'identification d'un individu par son appartenance à un matriclan et par le fait que grand nombre de ses droits sont liés à son appartenance à ce lignage féminin : (droit à une maison, par exemple, propriété quasi exclusive des femmes, droit d'utiliser sans les aliéner certains terrains qui ne se transmettent que « par le ventre », c'est-à-dire de façon matrilineaire, droit à l'héritage dans une

¹ Damir Ben Ali, 2020

² S.Mancuso, 2012

³ Salvatore Mancuso, 2012

configuration féminine mère-fille-grand-mère-tante-cousine. Les hommes, aux Comores, et particulièrement sur l'île d'Ngazidja ont généralement un droit administratif et d'exploitation des terres familiales mais n'en sont pas les propriétaires.

« C'est à Ngazidja que le principe de filiation matrilineaire émerge le plus nettement de l'histoire et des coutumes traditionnelles ; dans les autres îles, on se réclame plus volontiers d'une bi filiation (ou filiation indifférenciée), tout en portant le nom de son père selon la règle coranique, et en résidant dans la maison de sa mère selon la règle de la matrilocalité. L'aristocratie urbaine de Ndzwani, très arabisée, met en avant un choix patrilinéaire plus nettement affirmé, se référant à ses origines historiques »¹.

En effet la dimension patriarcale de l'organisation sociale est souvent associée à l'arrivée des arabes et de l'islam sur l'île par les répondants. Nous observons des traits à forte dominance masculine dans la société comorienne, surtout en termes de prises de décision, de distribution des pouvoirs et de « prééminence de l'homme dans la famille ». D'après Sophie Blanchy, les femmes comoriennes « sont protégées d'un pouvoir masculin abusif par cette résidence matrilocale qui fait de l'homme un élément mobile dans la famille de sa femme ».² Ce que nos données viennent confirmer.

Le système matrilineaire en place aux Comores, au sein de la société patriarcale, semble créer des marges de manœuvre et des négociations pour les femmes. Cela pose donc la question de la place, du rôle et des relations entre les hommes et les femmes dans cette articulation entre deux systèmes qui peuvent de prime abord sembler contradictoire. Nous tenterons donc de mettre en exergue quel impact cette double affiliation a sur les représentations de genre, et notamment les VBGs, et quelles ressources cette dynamique sociale peut représenter.

C. UNE CONSTRUCTION COMMUNAUTAIRE DE L'IDENTITE

Autre composante caractéristique de la société comorienne, et intrinsèquement liée avec les éléments mentionnés ci-dessus, est la forte composante communautaire de la société, où la construction identitaire est indissociable de l'appartenance à un groupe, une famille et un village. De fait, nous observons que les personnes se présentent en mentionnant le nom de leur village, presque comme une extension de leur nom de famille.

Comme le disent Mohammed Tahir et Damir Ben Ali, « Comme le Comorien est d'abord un être communautaire avant d'être un individu, il est exposé au regard de tous. Chacun a un droit de surveillance ou de critique sur lui[...] Le contrôle de lui-même par lui-même ne peut jouer que s'il est soutenu par ceux que sa famille, son groupe d'âge, les autorités sociales et religieuses de son quartier, de sa ville ou de son village lui ont reconnus depuis sa tendre enfance comme le superviseur des projets sociaux de sa vie³»

La vie de l'individu est donc fortement régulée par les normes définies et respectées au sein du groupe auquel il appartient, délimitant aussi le champ des (im)possibles, de ce qui lui est nécessaire et contingent.

En effet, un exemple concret nous est donné par un participant de l'enquête : « dans certains village, si un membre de la famille commet une erreur, c'est la famille entière qui est bannie ». Bien que ce phénomène de châtement familial soit apparu de façon plus prononcée dans les villages de l'île

¹ Sophie Blanchy, 1992

² Sophie Blanchy, 1992.

³ Mohamed Tohir; 1992, *Le Kafir du Karthala*, Paris, Le Harmattan, p. 80., in Damir Ben Ali, 2017

d'Ngazidja que sur les deux autres îles, nous observons sur les trois îles que les actes d'un individu sont quasi automatiquement associés à l'honneur de sa famille et de son village, et n'existent pas en tant qu'entité séparée. En général l'identité des personnes et même des familles se construit autour de l'appartenance à un village, à un quartier, puis à une région, une île et enfin au pays, dans cet ordre respectif.

Ces éléments sont apparus clairement dans notre étude, puisque dès lors que les informations transmises pouvaient porter atteinte à l'image du village, le silence faisait place au sein des groupes, indiquant poids du collectif sur l'individuel et l'importance de la préservation de l'image du village. La question de l'honneur d'un village repose sur la « bonne attitude » « comportement » de ses habitant.es, autour du mariage, de la famille, de la sexualité. Ainsi, les transgressions de normes de genre et cas de violences viendraient déshonorer le village et sont passibles de sanctions et/ou de rappels à l'ordre.

Il nous a donc fallu réajuster notre méthodologie, comprenant que la confidentialité dans ce contexte doit être assurée au-delà de l'individuel, et requiert d'une prise en compte du collectif dans lequel s'inscrit l'individu. Cela est sans compter que nous nous trouvons en contexte insulaire, ce qui, comme le dit une femme d'Anjouan, « ici sur l'île, tout le monde se connaît, tout se sait rapidement, les informations circulent ».

Ces différentes dimensions mises en avant de façon très introductive, nous semblent indispensables à prendre en compte dans l'analyse des résultats qui suit. Nous tenterons donc tout au long de ce rapport de mettre en perspective et faire dialoguer les représentations de genre avec la grille de lecture multidimensionnelle du système légal, de filiation et communautaire, en analysant les dynamiques de pouvoirs, rapports de genre et les pratiques associées.

Des citations de textes juridiques nationaux, internationaux et de sourates du Coran seront liées à certaines parties de ce chapitre, dans une tentative de mise en perspective. Il est important de comprendre que ces références sont non exhaustive, et requièrent de la part du lecteur souhaitant approfondir, de se référer aux sources citées.

II. REPRESENTATIONS DE GENRE AUX COMORES : MISE EN PERSPECTIVE SOCIALE ET CONSEQUENCES

A. LA QUESTION DU GENRE DANS L'ORGANISATION DES VILLAGES

« Le mdji (village) désigne un groupe humain résidant au même endroit et engagé dans des échanges et des alliances »¹

« C'est l'endroit où les femmes et les hommes vivent en familles et en société par rapport à la campagne ndzemwamdji (hors de la cité)...Le tissu social du mdji est dominé par les liens de parenté, la séniorité et la solidarité ».²

La répartition des rôles et normes de genre dans les villages sont très différenciées voire mises en opposition entre les hommes et les femmes, et peut s'observer à différents niveaux.

¹ Sophie Blanchy 1989

² P. Verin et Batistini, Nathan 1989 Dans Damir Ben Ali, 2020

Occupation de l'espace public

Dans les villages, il est rare voire impossible de voir des femmes occuper l'espace public du village mis à part durant les temps de marchés, où un grand nombre de femmes vendent des fruits et légumes. Les femmes restent la plupart du temps dans la sphère domestique c'est-à-dire la maison, au sein de la famille, ou se déplacent dans la maison de leurs amies. Il est commun de les voir assises à l'entrée ou sur les terrasses de leurs maisons. L'utilisation de l'espace public est pour les femmes un espace de transition d'un lieu à l'autre. Elles n'y restent pas.

Ce sont les hommes que l'on voit sur les places centrales des villages, dans les rues ou à l'entrée des foyers communautaires ; ils se rassemblent autour de jeux ou de causeries. Durant certaines cérémonies du mariage la tradition veut que les hommes se réunissent pour les repas préparés par les femmes dans les foyers communautaires des villages, tandis que les femmes mangent en général dans la maison de la mariée.

Pour les jeunes filles et garçons adolescent.e.s il en est de même. Dès lors que la puberté arrive, les filles n'occupent plus l'espace public pour jouer ou s'asseoir ensemble et les fréquentations publiques des filles et garçons ensemble sont fortement réprimandées et perçues comme une insulte au village et à la famille. Ce ne sont, dans ces cas-là pas seulement les parents, mais parfois même les représentants des villages ou autres villageois qui interviennent directement auprès des jeunes (voir chapitre sur la sexualité des adolescent.e.s).

Pour les femmes mariées, le fait de quitter le foyer familial sans demander l'autorisation peut également être durement réprimandé par le mari, étant perçu comme un manque de respect majeur.

L'absence des femmes sur la place publique est, dans le discours des enquêtés en général lié à un devoir de la femme d'être discrète et polie, de « se respecter », qui serait dicté par la religion. S'afficher dans la rue, parler fort, ne pas s'habiller convenablement en extérieur (habits prêts du corps, parties du corps non couvertes, port d'habits modernes tels que des pantalons serrés) sont des comportements perçus comme honteux qui reflètent un manque de respect de soi et qui viennent salir l'honneur de la famille, voire du village et qui peuvent donc être punissables et venir légitimer le contrôle des femmes et de leurs mouvements par la famille.

Les hommes et femmes adultes considèrent dans de nombreux cas qu'éviter que cette répartition de l'espace public des villages est une façon de protéger les femmes de l'insécurité et d'éviter que des incidents, tels que des abus sexuels se produisent. « Ici il n'y a pas d'insécurité parce que les femmes ne sortent pas dans la rue » (Homme de 41 ans, Anjouan).

Le fait qu'une femme occupe l'espace public est dans certains cas interprété comme de la provocation, qui viendrait justifier une potentielle agression ou harcèlement de par son « manque de respect pour elle-même ». Cet argument vient nourrir le rejet de la faute sur les femmes ou la culpabilisation des femmes victimes d'agressions sexuelles.

La faible présence de femmes dans l'espace public est associée à un sentiment de peur et d'insécurité chez la plupart des femmes et surtout de filles que nous avons rencontré, qui témoignent fréquemment de situations de harcèlement sexuel et moral vécues dans l'espace public : être suivie en voiture, en moto



Activité sur la distribution de la prise de décisions dans le village, Anjouan

ou à pied, se faire complimenter dans la rue par des groupes d'hommes ou par des hommes seuls, dans certains cas, se faire toucher également dans la rue, sont les témoignages les plus fréquents que nous avons entendu.

Plus de la moitié disent avoir été victimes de harcèlement dans la rue et ont déjà eu peur de se faire violer. Le chemin de l'école, souvent éloigné des villages, le transit par des rues où il y a peu de monde ou que des hommes, et les chemins à travers les champs sont les lieux perçus comme dangereux pour les adolescentes dans leurs villages. Un grand nombre disent avoir entendu parler d'agressions sexuelles, 7 adolescentes nous disent connaître des filles qui ont été agressées, et une jeune femme nous partage l'agression dont elle a été victime dans une rue voisine à sa maison, à laquelle elle a pu échapper à temps. Bien que sa famille connaisse l'auteur, celui-ci n'a pas eu de représailles autres que la rupture de lien avec la famille.

Le discours culpabilisant envers les filles mentionné précédemment, contribue d'une certaine façon à l'impunité des acteurs d'agression empêchant une prise de conscience de leur responsabilité et de la gravité de leurs actes et aux conséquences de ceux-ci. Les filles n'osent dans bien des cas pas dénoncer les actes de harcèlement qu'elles vivent dans l'espace public, ayant peur d'être prises pour responsables : « *peut-être qu'on ne va pas la croire si elle dit (de ce qui lui est arrivé)* » est une des réponses que nous avons entendu fréquemment chez les filles. En effet, certain.e.s adultes interrogé.e.s interprètent directement que la fille a accepté les avances de l'homme, bien qu'il n'en soit pas fait mention dans la situation décrite et dénonce ses torts à elle. Le comportement des garçons n'est que rarement mentionné et pris en compte face à ces situations dans le discours des personnes interviewées. Tout ceci met en avant un risque majeur de perpétuation des violences, ne prenant pas en compte les besoins réels de protection des filles.

Bien que les filles développent des stratégies de protection pour déjouer les auteurs de harcèlement, l'occupation majoritairement masculine de l'espace public semble présenter des risques majeurs pour elles, notamment du fait d'une quasi banalisation des comportements de harcèlement.

La mise en place d'événements de sensibilisation sur les places publiques sur les questions de harcèlement et de responsabilité partagée envers la protection des filles et des femmes s'avèrerait tout à fait pertinente – notamment par des mises en situations concrètes impliquant les habitants des villages (théâtre forum par exemple), d'ouvrir un dialogue intergénérationnel et un espace de débat dans la communauté autour de cette thématique, et éviter la normalisation des comportements de harcèlement. Ceci permettrait également de trouver au sein des communautés des solutions rapides et efficaces, intégrant la participation de tous.

Rôle de genre dans la prise de décision concernant la vie du village

Les personnes enquêtées s'accordent en général à dire que ce sont les hommes qui prennent les décisions au niveau du village. En effet, la plupart des représentants de village et de représentants religieux que nous avons rencontrés sont des hommes et nous confirment que les comités décisionnels des villages sont en général représentés par des hommes exclusivement.



Focus group, hommes - Ngazidja

Ces comités intègrent généralement : le chef de village (nommés par le premier ministre), le Cadi (représentants religieux), des anciens du village, les Grands notables (à Ngazidja) en premier lieu et dans certains cas des hommes d'associations ou intellectuels et son en lien avec les mairies des régions et/ou villes/villages. Les comités traitent essentiellement des questions du développement des villages, de l'application des directives gouvernemental (par exemple Covid), des questions de sécurité et de cohésion dans le village. Ces comités sont aussi en lien avec les mairies, qui dans certaines régions participent également de réunions ponctuellement avec les comités. Ce sont également eux, en cas d'incident dans le village qui vont statuer sur les

décisions à prendre et la façon dont les situations doivent être gérées, notamment en cas de transgressions des règles coutumières.

La question « quelles décisions prennent les femmes dans les villages ? » a suscité dans de nombreux cas des rires autant chez les femmes que chez les hommes. La phrase d'une femme de 51 ans met en avant une réalité qui semble partagée par un grand nombre de femmes: « *ce sont les hommes qui prennent les décisions. Nous on fait beaucoup, presque tout, mais ça ne se voit pas* ».

Les femmes jouent un rôle prépondérant au niveau du maintien de la cohésion sociale, de la solidarité et du développement du village. En effet nous avons rencontré de nombreuses associations de femmes dites « féminines ou culturelles ». Ces associations œuvrent généralement dans :

- L'organisation d'évènements culturels et les mariages : chants et danses traditionnelles, confection des repas communautaires, préparation des célébrations.
- Repérage des besoins en termes de travaux, constructions, réparations, nettoyage à faire dans le village. Elles transmettent les informations qui sont ensuite validées par le comité et organisent les travaux.
- Cotisations : elles s'occupent de la collecte d'argent pour réaliser les travaux requis dans le village, l'organisation des mariages, ou qu'en cas d'urgence pour venir en aide à une personne ou une famille en besoin (hospitalisation, de décès, d'aide en cas de difficultés familiales.)

Ces associations de femmes dans de nombreux cas identifient les besoins dans le village, et font des propositions, qui sont en général revues mais rarement rejetées par les comités. Les femmes sont des moteurs majeurs de transformation dans les villages, mais leur pouvoir décisionnel est contingent, dépendant de la validation et/ou de l'intérêt des hommes. Dans un village à Ngazidja, les femmes ont pris par elles-mêmes l'initiative de construire un foyer culturel. Il semblerait que ce soit un cas exceptionnel, qui est aujourd'hui accepté et valorisé par l'ensemble des villageois.

Les femmes « intellectuelles » ayant fait des études supérieures, et dans certains cas les femmes de grands notables (sur l'île d'Ngazidja) peuvent être consultées par les comités sur des questions particulières et prendre des décisions surtout en lien avec la situation d'autres femmes ou des jeunes du village. Une situation récente a notamment mis en avant le pouvoir décisionnel que peuvent avoir les femmes notables sur les autres femmes de la communauté ; une jeune femme a été bannie de son village par les femmes notables, après avoir fait des déclarations publiques, dans lesquelles elle nomme son village, sans avoir consulté les représentants en amont. Dans cette situation particulière les représentants hommes du village ne se sont pas positionnés spécifiquement, les négociations avec les différentes

instances se sont donc principalement tenues avec les femmes notables du village. Le statut marital (grand mariage) en premier lieu, le niveau d'éducation et le statut professionnel et l'âge, sont, dans cet ordre d'importance, les facteurs qui influencent le degré de tolérance de la participation des femmes dans la prise de décision officielle au sein des villages. Certaines situations nous montrent que lorsque cette participation active des femmes devient plus officielle et publique, qu'elles détiennent une position de supériorité hiérarchique par rapport aux hommes, elles se trouvent face à de nombreux obstacles à surmonter.

Une place politique difficile à prendre pour les femmes : Témoignage d'une femme maire

Maire d'une commune rassemblant plusieurs villages, une femme d'un village nous fait part de ses difficultés lors de sa prise de poste, et d'actes de discrimination et d'intimidation qu'elle a vécu depuis : l'accès à la mairie lui a été refusé par les villageois en désaccord avec son statut, elle a reçu de nombreuses lettres contenant des menaces, il est arrivé que des collègues refuse de suivre les protocoles ou de lui transmettre des informations essentielles. Elle nous fait également part d'une expérience semblable vécue par une maire auparavant, ayant finalement été contrainte de quitter son poste, mais qui aujourd'hui occupe un poste supérieur qui implique moins de contact directe avec les villages.

« Ma tâche ici est extrêmement difficile, notamment pour me faire respecter par mes adjoints homme ».

Les stratégies développées par cette maire sont essentiellement l'appui sur les textes de lois et la loi communale, ainsi que les références continues à la loi musulmane – les connaissances approfondies des textes et des droits y étant associé semblent donc être des réponses efficaces pour se faire et maintenir sa place dans la sphère publique ici politique.

Lors de discussions avec des hommes sur l'île de Mohéli, un homme partage que :

« la candidate pour la gouvernance de l'île était bien plus compétente, elle était intelligente. Mais c'est une femme. Elle ne peut pas gagner, une femme ne peut pas nous gouverner ! ».

Une autre femme maire rencontrée dans une autre région nous fait part du fait que bien que ça n'ait pas toujours été facile et qu'elle a dû surmonter beaucoup d'obstacles, elle est aujourd'hui bien acceptée, et ce sont les villageois qui ne veulent pas la laisser démissionner.

Malgré les avancées au niveau gouvernemental par rapport à l'inclusion des femmes dans le pouvoir politique depuis plusieurs années aux Comores, il est clair que les femmes sont confrontées à de nombreux obstacles, leur prise de pouvoir étant dans certains cas perçue comme contraire au « code de conduite culturel ». Ceci explique que l'exercice du pouvoir par une femme est plus difficile dans le contexte d'un village en lien directe avec la population, qu'au niveau national dans des postes plus administratifs.

La parole et la place de la femme dans la prise de décision et de pouvoir politique sont dans bien des cas perçues comme illégitimes et le respect d'une position hiérarchique pour une femme est un vrai parcours de combattante, ce qui semble souvent contradictoire avec le charisme, l'ambition et à la force de proposition que nous avons rencontré chez les femmes, et notamment du respect qui est inspiré par les « mamans » du village.

Les formes de violence telles que l'intimidation, la discrimination ou le harcèlement sont souvent tues, même dans le cas de femmes politiques, il semble qu'elles ne sortent que très peu au grand jour, dans les médias ni dans la presse, bien que ça commence à changer petit à petit.

B. LE MARIAGE : UN DETERMINANT AU CŒUR DE LA CONSTRUCTION SOCIALE

Sourate XXX, verset 21, « Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent ».

Une fonction de régulation sociale

Le mariage est une thématique prépondérante que l'on retrouve au centre des discussions et préoccupations familiales et sociales. Bien que le mariage n'ait pas la même forme et fonction sur les trois îles, il s'agit aux Comores d'un événement qui va au-delà d'une célébration de l'union de deux individus, qui apparaît comme un marqueur d'ordre et d'identité sociale.

En effet, se marier est une étape décrite comme indispensable dans la vie d'un individu, comme un passage obligé à valeur presque initiatique, sans laquelle on demeure aux yeux de la société « *une petite fille* » ou un petit garçon, comme nous le partage une jeune femme de 30 ans. Le mariage marque l'entrée officielle dans l'âge adulte dans le discours des personnes interrogées et est souvent synonyme de responsabilité d'un individu envers sa famille mais également envers son village. De fait, il est rare de rencontrer des hommes et femmes de plus de 30 ans célibataires, surtout des femmes, pour qui l'âge idéal de mariage est généralement évalué entre 18 et 26 ans, après quoi, « *il sera plus difficile de se trouver un bon mari* » nous disent des femmes en zone rurale.

Sur l'île de Ngazidja, le terme utilisé pour parler des hommes célibataires est celui de « guzi », « *c'est celui qui n'a rien fait pour son village, il ne s'est pas marié* », nous explique un homme notable Mfomamdji « le roi des enfants de la ville, l'homme accompli »¹.

Le mariage a donc avant tout une fonction de contribution à la vie de village, puisque, comme nous l'expliquent les participants, les mariages- surtout sur l'île d'Ngazidja, constituent une des plus grandes ressources économique du village, permettant de cotiser de l'argent pour la construction de bâtiments, les réparations de routes, la mise en place de nouvelles installations par exemple. La question de l'argent investi dans le mariage est en effet très prégnante dans le discours des personnes : l'or, les cadeaux échangés entre les familles à différents moments des cérémonies, les repas préparés durant plusieurs jours pour la communauté, les cotisations du village par exemple pour la construction du logement, la dot, les indemnités versées à la Mosquée et au village (entre autres) représentent des sommes importantes et mènent également de nombreuses familles à s'endetter pour marier leurs enfants. Les célébrations du mariage sont financées par les deux familles ; les cérémonies dédiées à l'homme et ses proches seront en général financées par sa famille, et il en est de même pour les cérémonies plus dédiées à la femme.

La dimension fortement communautaire du mariage aux Comores est également visible à travers la solidarité et la participation active des membres de la famille et des habitants du village dans l'organisation du mariage. En effet, les associations de femmes organisent des cotisations pour soutenir la famille avant et durant le mariage (la danse du Tari par exemple à Anjouan). Les hommes du village participent activement à la construction de la maison de la jeune mariée, les repas sont souvent préparés communément par les femmes du village pour certaines cérémonies, et certaines cérémonies se déroulent sur les places publiques des villages. Les sœurs et la mère de l'homme sont en général en charge de l'organisation du mariage de leur frère et des échanges avec la belle-famille autour du mariage.

Certains villageois nous expliquent également qu'« à l'époque certaines familles se nourrissaient grâce aux mariages », puisque, lors des cérémonies, des bœufs et chèvres étaient sacrifiés et préparés pour tout le village. Bien qu'aujourd'hui la consécration d'animaux ait en général laissé place à des sommes

¹ Iain Walker – extrait du guide culturel édité avec le concours de la Communauté économique européenne (CEE).

d'argent considérables versées aux communes des villages (bien que dans certains villages en zone rurale cela existe encore), la dimension de contribution financière est toujours présente et les cérémonies intègrent des repas offerts à la communauté. Selon le montant de l'investissement réalisé, et les cérémonies célébrées, l'homme acquiert un statut plus ou moins élevé au sein du village – ce qui n'est pas forcément le cas pour les femmes.

Le grand mariage « Anda », célébré essentiellement à Ngazidja est un événement marqueur de l'identité sociale : le terme « mdrumdzima », l'homme qui a fait le grand mariage, signifie celui qui a trouvé son unité, son équilibre, la maturité d'esprit. Ce statut lui octroie le droit de prendre la parole sur la place publique, de prendre part aux décisions dans le village. Il est l'homme accompli qui honore sa famille. Le statut de Grand Notable Mfomamdji qui s'acquiert en gravitant différents échelons à partir de cérémonies réalisées, est le statut suprême d'accomplissement, et octroie le plus grand pouvoir décisionnel dans le village. Ce statut est acquis par la réalisation du Grand Mariage, « *mais le plus grand Mfomamdji est celui qui a aussi marié ses enfants, et il sera encore plus honorable s'il a fait le Grand Mariage pour au moins un de ses enfants* », nous explique un grand notable. Nous voyons donc que le mariage constitue aussi pour les hommes, pères ou maris, un véritable enjeu politique, les impliquant eux-mêmes mais également leur progéniture, dont dépendra l'accès à un statut supérieur au sein de la communauté.

Les femmes ayant fait un grand mariage, généralement les aînées d'une fratrie, acquièrent plus de respect et de pouvoir en ce qui concerne les femmes du village et les enfants. Elles auront accès à certaines cérémonies et se doivent de respecter un code vestimentaire lors de célébrations marquant leur rang social. Mais leur rôle est, comme dans les mariages dits « petits », essentiellement figuratif, on réfère aux femmes notables par leur beauté, leur habillement, et leurs bonnes manières, en tant que garantes de l'honneur social et familial. « L'honneur des hommes, de la famille, est dans la vertu des femmes » dit Sophie Blanchy. « C'est en ce sens qu'elle est une source de déshonneur potentiel qu'il faudra éduquer, surveiller pour éviter une situation plus qu'embarrassante aux yeux de la société. »¹. La bonne éducation de la femme pour son mariage est avant tout étayée dans le discours par une obéissance aux critères définis par l'islam (voir tableau ci-dessous).

Sur les îles d'Anjouan et de Mohéli, le système de notabilité est différent mais la dimension communautaire du mariage reste bien présente, reliée à une question d'honneur et de respect de la famille au sein du village, plus qu'à une dimension politique. Le Grand Mariage peut être célébré, mais, dans le discours des personnes interrogées, il semble avoir une valeur plus sociale et de maintien de la coutume, que politique sur ces deux îles ; la notabilité y étant plus attribuée aux représentants officiels et religieux, ainsi qu'aux anciens du village.

Le mariage a avant tout une fonction de régulation sociale, à valeur économique et politique (surtout sur l'île d'Ngazidja), qui maintient un certain ordre hiérarchisé et des fonctions claires attribuées aux hommes et aux femmes.

¹ Abdou-Salam SAADI, 1999

CEREMONIES DE MARIAGE AUX COMORES

Espace-temps privilégié pour la sensibilisation ?

Sur les trois îles les mariages se célèbrent de façons différentes, mais toutes les cérémonies sont teintées de chants, de danses, visant à accompagner l'entrée des époux dans les familles et dans la communauté. Ces cérémonies sont notamment des moments d'échange entre femmes, entre hommes, qui prient, parlent, blagent, chantent, dansent en se donnant des conseils de façon informelle sur la vie maritale : le Tari et Berzengué à Anjouan, le Twarab à Ngazidja ou encore le Wadaha et le Chigoma à Mohéli sont parmi les nombreux rituels qui rythment l'entrée des individus dans un nouvel ordre social et familial.

Ils constituent donc des moments privilégiés durant lesquels les thématiques autour de la vie du couple peuvent être abordées et donc également **une opportunité pour s'interroger sur les questions d'égalité dans la répartition des tâches, de communication au sein du couple et de sexualité entre autres.**

Il est important de noter qu'il existe une forte tradition de chant, de musique et de danse aux Comores, et qu'elle a eu au cours de l'histoire une forte portée de transformation sociale, notamment pour les femmes comme le dit Damir Ben Ali.

« La danse et le chant sont pour la femme, le seul recours pour exprimer son désarroi et sa colère (...) Elle utilisait le Debe, un genre musical qui mettait en exergue sa parole par la poésie chantée au clair de lune, son corps par la simplicité et l'harmonie de la chorégraphie et du costume et crée un mystère par l'anonymat des participants, pour attirer les hommes et les obliger à l'écouter. Les thèmes tournaient autour des amours comblés ou sans espoir, de divers problèmes de la vie quotidienne de jeunes filles et jeunes femmes. Elles dénonçaient les abus criants et les injustices. Les maris viciés, les autorités coutumières et religieuses, les commerçants indiens et les colons français étaient des cibles préférées. Les chanteuses anonymes nommaient leurs victimes par des sobriquets sous lesquels le public présent n'avait pas beaucoup de peine à les reconnaître (...) Le Debe était « le phénomène social par excellence, puisqu'art du mouvement et de la parole, elle met en communication divers individus, établit des correspondances entre les arts, entre différents groupes sociaux » (B. N. Kotchy 1975)

Cette forte tradition culturelle à travers la musique et le chant semble donc représenter une voie privilégiée de sensibilisation, notamment par la création ou réappropriation de certains chants traditionnels, tout en respectant leur place. Ce travail pourrait être tout à fait intéressant à réaliser avec les associations d'hommes et de femmes ainsi qu'avec les adolescents engagés dans l'organisation des mariages entre autre.

Préparation, choix des époux et notion de consentement au mariage

L'art. 21/23/24/25 du code de la Famille: « le mariage est passé entre le tuteur matrimonial de la jeune fille (le wali) et le futur époux ou son mandataire, devant le juge compétent. « En cas de premier mariage », le wali ne peut pas obliger la jeune fille à se marier sans son consentement. « Dans le second cas de figure, seule l'opposition « abusive » du wali au mariage peut être contournée par le juge » En cas de remariage, le juge chargé de la célébration peut se dispenser de l'autorisation si le wali s'y oppose.

Selon Saïd Issa¹ la loi comorienne est contradictoire concernant le consentement puisqu'il stipule que « seul le tuteur de la femme a la capacité juridique pour engager le mariage avec l'époux, ce qui est l'antithèse de l'art. 146 du code civil qui prescrit le consentement au mariage par les futurs époux. ».

Traditionnellement le choix de l'époux autant pour la fille que pour les garçons se fait par accord entre familles d'un même village, en général par connaissances ou recommandations fruits de discussions entre femmes. Parfois ce sont également les hommes qui proposent une fille ou un garçon à une famille, surtout sur l'île d'Ngazidja où l'oncle maternel joue souvent un rôle déterminant, dans l'organisation des rencontres entre les familles. « Mais ça c'était avant », nous disent certaines adolescent.e.s en zone urbaine. L'appartenance à un même village n'est aujourd'hui plus primordiale, nous avons en effet rencontré des personnes mariées entre différents villages, notamment en cas de polygamie, où l'homme va avoir des demeures dans différentes parties de l'île ou parfois même sur plusieurs îles.

Mis à part dans les zones rurales isolées où nous avons réalisé l'enquête, les jeunes semblent dire que leur parents leur laisseront le choix de consentir ou non aux propositions qui leur seront faites « *mais ça porte malheur de dire non la première fois* » nous partage une jeune fille de 30 ans. Nous n'avons rencontré que 3 femmes ayant refusé une proposition soumise par leurs parents, mais aucune d'entre elles nous a dit avoir fait intégralement le choix de leur époux par elles-mêmes. De la même façon, des jeunes hommes adolescents non mariés partagent que certains critères octroyés aux filles, notamment la virginité, la discrétion ou le fait de ne pas travailler ne sont pas des conditions importantes pour eux, mais qu'elles peuvent avoir des conséquences sur l'image de leur famille dans le village, et qu'ils se doivent d'assurer des célébrations honorables pour respecter leurs parents.

Dans le cas des mariages non consentis par les parents, les réponses des parents varient considérablement entre les personnes interrogées, indépendamment des îles et régions. Parmi ces réponses : la répudiation des jeunes par la famille, le refus de leur apporter une aide financière ou un logement, ou une acceptation de leur décision avec réintégration familiale. Les adultes s'accordent majoritairement à dire que les unions par amour sont vouées à l'échec et résultent en divorce chez les jeunes. Elles sont fortement associées à un déshonneur de la famille, et surtout du côté du lignage maternel.

L'enjeu de la dot

Art.28 -32 du code de la famille – Art 28 : « La dot consiste en tout bien donné par le mari, évaluable en argent et impliquant de sa part, le ferme désir de contracter mariage en vue de créer un foyer. Le montant de la dot doit être fixé lors de la conclusion du mariage. Il ne comporte ni minimum ni maximum. Le mari peut être dispensé, en partie ou en totalité, de la dot à la demande expresse de la femme. La femme peut refuser à consommer le mariage tant qu'elle n'a pas reçu la dot (mahar) même en partie seulement. »

Un des éléments essentiels du mariage aux Comores est la dot négociée lors des fiançailles entre la famille de l'époux ou de l'épouse. Cette dot prend en général la forme d'or et de sommes d'argent et est comprise majoritairement comme un dédommagement ou une compensation à la fille ou à sa famille pour l'arrivée du mari dans la famille de la femme.

Elle est en général perçue comme une garantie ou une sécurité financière pour la jeune fille, mais également pour la famille. En effet, nous observons dans les propos des personnes interviewées un phénomène à double tranchant : d'une part, la dot est perçue comme une sécurité pour la fille, qui, en cas de séparation ou divorce prononcé par son mari, en gardera la totalité se voyant protégée. D'autre part elle peut également faire fi de soutien financier à la famille pouvant être par exemple utilisé pour faire face à une situation de précarité ou être réinjecté pour payer la dot de la future femme d'un frère

¹ Saïd Issa, *La condition juridique différenciée de la femme comorienne*, La voix du Web Juridique, 2010

de la mariée. Cette utilisation des filles comme « monnaie d'échange » nous a été confirmée par de nombreux interviewés. « *Ce sont souvent des hommes plus âgés, qui se cherchent une nouvelle fille à marier. Ils aiment les jeunes filles, elles leur redonnent du pouvoir (rires). Ils sont prêts à payer pour ça. Quand les familles en ont besoin, il faut que les filles acceptent¹* ». La loi stipule que la dot doit être intégralement donnée à la femme, mais ce sont dans certains cas la situation de vie difficile et les impératifs financiers (maladies, endettement...) qui mènent les familles à user de la dot.

Le montant de la dot est négocié en amont des fiançailles selon différents critères, à savoir le statut social et économique de la famille, la « pureté de la fille » (Voir chapitre II.F), mais également le type de mariage qui sera réalisé (grand mariage ou mariage classique). Cette notion de pureté et de jeunesse a été nommée à plusieurs reprises, souvent sur le ton de la blague, mais semble mettre en avant un danger considérable, notamment en termes de mariage précoce et de maltraitance au sein des couples. En effet, certains participants nous ont fait part de situations où le montant de la dot est également considéré comme un « achat » de la fille, qui est alors perçue comme une propriété de l'homme et se doit donc de se soumettre à tous les désirs de l'époux. Nous sommes surpris notamment que dans 71% des cas, les répondants affirment durant l'enquête que la femme est la propriété de son mari.

La dot est également utilisée comme moyen de compensation si la fille perd sa virginité ou est enceinte suite à des rapports hors mariage avec un homme – notamment en cas de viols, à défaut d'aller à la justice, il sera exigé que la famille de l'homme paye la dot à la fille.

Cette dimension monnayée de la dot, souvent justifiée par les répondants par une exigence coranique, est nuancée par un Cadi rencontré à Anjouan, qui nous ramène vers une nouvelle compréhension de la dot, prise dans une dimension plus symbolique de cette pratique: « *Ce n'est pas l'argent qui est important dans l'islam. Ça ne doit pas être de grandes sommes. La dot doit être une épreuve pour l'homme. Il doit prouver la valeur que la femme a pour lui et montrer qu'il est à la hauteur de sa femme, il doit faire des choses difficiles, pour montrer à la femme qu'elle a de la valeur et ce qu'il est prêt à faire pour elle. Il doit gagner sa confiance et la confiance de sa famille et montrer ce qu'il est capable de faire pour elle* ».

Ceci fait penser à un rituel de passage vers un dépassement de soi plus qu'à une formalité financière entre deux familles. Il semblerait qu'aujourd'hui les conditions régissant la dot et le mariage soient davantage pour maintenir les rapports de genre dans le couple basés sur la domination, que du développement spirituel. Cette dimension apportée par le Cadi nous semble intéressante à approfondir avec les représentants religieux, en termes de transmission et sensibilisation autour du couple et de la valeur attribuée à la femme dans le Coran.

C. LE COUPLE : UN ESPACE EN NEGOCIATION

Représentations et attentes autour du couple

Dès l'âge de 8-9 ans pour les filles, on commence à préparer les filles à leur mariage par un entraînement aux futures tâches qu'elles devront accomplir et des comportements à adopter une fois mariées et qui feront partie des critères essentiels pour que la fille se voit octroyé un bon mari. Si ces tâches et comportements sont extrêmement clairs concernant les filles, elles le sont beaucoup moins pour les garçons, dont la question de leur rôle et responsabilités durant le mariage ne sera abordée officiellement que plus tard, à l'approche de leur mariage et de façon plus implicite.

¹ Entretien avec une femme, 28 ans, (Anjouan ou propos d'une femme, 28 ans, recueilli lors d'un focus group

Dans le tableau ci-dessous nous avons répertoriés les comportements et attentes valorisés envers les femmes et les hommes au sein du couple de façon différenciée chez les adultes et les adolescent.e.s.

une bonne épouse pour les parents	une bonne épouse pour les adolescent.e.s
Etre religieux.se : suivre le Coran, faire ses prières, respecter la parole du prophète	
Etre vierge avant le mariage	Etre respectueuse : « ne pas être une fille facile et bien s’habiller » : ne pas avoir des rapports sexuels avec le premier venu, vraiment le faire par amour ou bien être vierge. Porter des vêtements qui couvrent le corps, et les cheveux.
Se respecter : se couvrir le corps, être pudique	Quelqu’un avec qui on peut discuter, être complice
Obéir à son mari et répondre à ses besoins y compris sexuels	Etre belle de l’intérieur et de l’extérieur
Etre discrète (ne pas parler fort et ne pas dévoiler les secrets de la famille et surtout ne pas répondre à son mari)	Respecter la famille : maintenir de bonnes relations, écouter les aînés, obéir aux exigences familiales, parler avec respect.
Se couvrir : être voilée et couverte sur tout le corps	Faire des activités ensemble (se promener, aller à la plage)
Bien cuisiner et bien entretenir la maison	Bien maintenir la maison
Venir d’une famille honorable, sans histoires dans le village	Avoir de la patience avec les enfants
Respecter ses aînés	Etre patiente
Ne pas se plaindre	Ne pas se plaindre et ne pas être jalouse
Ne pas demander beaucoup d’argent	Aimer le sexe : aimer avoir des rapports sexuels avec leur mari (dans certains cas, petits copains)
Bien éduquer ses enfants	

Concernant les garçons :

Le bon époux pour les parents	Le bon époux pour les adolescent.es
Etre religieux.se : suivre le Coran, faire ses prières, respecter la parole du prophète	
Venir d’une famille honorable, sans histoires	Faire des activités ensemble
Etre travailleur, gagner de l’argent	« m’aimer »
Assumer ses responsabilités envers sa femme et sa famille (scolarité des enfants, accès à la santé etc.)	Etre fidèle et une personne de confiance
Avoir une bonne dot	Pouvoir discuter et prendre des décisions ensemble
S’occuper du terrain de sa femme	Etre respectueux : bien lui parler, être à l’écoute, ne pas s’énervé pour rien
Etre fidèle	Aider sa femme quand elle en a besoin
	Gagner assez d’argent pour subvenir aux besoins de sa femme et de ses enfants
	Bien gâter sa femme, lui faire des cadeaux

Les attentes envers les femmes sont plus nombreuses dans les deux cas et également plus spécifiques, tournées vers l’intérieur du foyer. Le champ des possibles pour les femmes est essentiellement défini dans le discours des adultes par un autre, le mari – mais avant cela par « son frère, son père ou son oncle », nous expliquent les participantes. Une femme, ne respectant pas ces critères aurait selon de nombreuses répondantes beaucoup plus de difficultés à trouver un mari, ou à maintenir un ménage

paisible et lui créera beaucoup de problèmes avec le mari. Le rôle de la femme est rapidement associé à celui de mère. Le fait d'avoir des enfants est apprécié et valorisé, vu comme un signe de « bonne santé » et de prospérité du village. Nous avons en effet rencontré des couples ayant jusque 11 enfants. La fertilité et la docilité des femmes caractérisent l'idéal féminin comorien, devenir mère et obéissante envers le mari, ainsi honorer le village, la famille et devenir membre à part entière de la communauté, en tant que membre respectable.

Outre le fait de porter les enfants, les femmes sont également les garantes de leur donner une bonne éducation, ce qui leur est quasiment intégralement attribué, et qui fait qu'elles portent souvent la responsabilité en cas de comportements « déviants ou inadaptés » aux yeux de leurs maris.

En ce qui concerne les hommes les critères sont plus tournés vers l'extérieur, vers le lien avec la communauté. L'homme est perçu comme le responsable principal de l'aspect économique et de l'exploitation des terres familiales. Il est perçu comme celui qui prend les décisions finales au sein du foyer sur les questions de gestion quotidienne. Il semble pourtant qu'en termes de santé individuelle, santé des enfants, décisions autour de l'éducation ou le mariage des enfants, ces décisions peuvent être discutées préalablement au sein du couple.

La solitude et l'isolement exprimés par ces femmes peuvent sembler contradictoire avec la forte vie communautaire au sein des villages, mais nous voyons qu'en effet, dans de nombreux cas, les femmes disent ne pas avoir d'espaces pour se confier, peu d'espaces de confiance, et dans certains cas elles n'en voient pas l'utilité « je ne peux rien changer à cette situation de toute façon, je ne peux pas partir et laisser mes enfants ».

Manifesté de façon différente, les hommes semblent également en souffrance face à une situation d'incompréhension et d'intolérance qu'ils ressentent au sein du couple, notamment en lien avec la difficulté qu'ils ont à subvenir aux besoins de leurs familles, qui leur est souvent reproché implicitement ou explicitement. Certains disent préférer s'absenter du domicile pour éviter ces confrontations.

Nous observons que chez les adolescent.e.s leurs critères et attentes sont davantage axés sur une notion de construction commune, de partage et communication que chez les adultes. De fait, de nombreux adolescent.e.s interrogé.e.s ont mis l'accent sur le manque de communication qu'ils.elles observent entre leurs parents, décrivant leurs rapports comme fonctionnels et peu affectivement investis et que c'est quelque chose qu'ils souhaitent ne pas reproduire dans leur famille.

Cette sensation de manque de communication nous a été confirmée par plusieurs femmes, indiquant que les échanges dans les couples se situent à un niveau très utilitaire et fonctionnel même en ce qui concerne les rapports sexuels. Ces témoignages étaient emprunts de beaucoup d'émotions, notamment de tristesse et de colère à la fois accompagnés d'une certaine fatalité et d'une sensation d'incapacité de changer cette situation.

Cette souffrance du couple, ce « sentiment d'être des étrangers » comme la nomment un groupe d'adolescents en parlant de leurs parents est également confirmée par les représentants religieux que nous avons rencontrés, qui font souvent office de médiateurs lors de difficultés rencontrées. Ils semblent mettre en avant que – souvent les raisons des disputes sont imputées au non accomplissement des obligations de couple de l'un envers l'autre, et aux problèmes d'infidélité, mais qu'elles révéleraient des causes sous-jacentes subtiles dont les principales nommées sont : le manque de confiance, l'absence de verbalisation et la soumission à de grandes pressions sociales et familiales de maintenir des rôles pré-définis impossible à tenir et qui semble marquer un manque d'espace pour l'appropriation du fonctionnement du couple par les individus.

Impact de la matrilocalité sur les dynamiques de couple

Comme nous l'avons abordé précédemment, la société Comorienne repose sur le principe de matrilocalité, et dans la plupart des cas de matrilinearité, le mariage s'inscrivant dans une volonté de faire perdurer le lignage maternel¹. Cette question de la matrilinearité suscite beaucoup de débat dans les groupes, entre femmes, entre hommes et également lors de deux focus groupes mixtes que nous avons mené. Les arguments principaux soulèvent une certaine contradiction entre cette loi et la loi musulmane patriarcale, et semble être un enjeu majeur dans les couples, générateur de conflits.

« Le fait que j'ai ma propre maison, c'est ma seule protection. Au moins je suis chez moi. »

(Femme de 37 ans)

Le plus souvent, la matrilocalité est perçue par les femmes comme une protection, leur attribuant un sentiment de sécurité et aussi un certain pouvoir sur les hommes, du fait d'être les premières propriétaires. La maison, ce qu'elle contient ainsi que les terres familiales reviennent à l'épouse en cas de divorce – une femme ne pourra en aucun cas être délogée de chez elle, à moins que la maison ait été construite par son mari. La proximité avec le foyer familial de la femme est également un aspect rassurant pour elles dans de nombreux cas, tandis que dans d'autres cas, cela semble également être générateur de conflits familiaux.

« Les femmes ont tout, l'homme ici est dépossédé. Les femmes nous rappellent tout le temps qu'elles peuvent nous mettre à la porte » (homme, 44 ans). Certains hommes perçoivent la matrilocalité comme une menace permanente d'être mis à la porte, d'être dépossédé de leurs biens. Cette menace fréquemment nommée est ressentie comme une injustice et parfois même comme une violence psychologique pour eux. Dans bien des cas, elle a notamment été identifiée comme un des déclencheurs de violences physique au sein des couples, ou comme justification à la non-participation à la pension alimentaire en cas de divorce.

La proximité avec la famille de la femme, parfois partageant un même logement, est vécu comme un facteur de protection pour la femme, mais également perçu comme générateur des conflits, laissant peu d'espace d'intimité et de marge de manœuvre en terme de prises de décisions dans le couple : l'interférence des familles semble difficile à gérer, d'autant plus que l'opposition aux plus anciens est souvent vu comme une marque d'irrespect.

¹ Sophie Blanchy, 1992

bon traitement, que sur l'exclusivité « *tant qu'il prend soin de moi, qu'il me traite bien et avec respect, ça ne me dérange pas* » (jeune fille de 22 ans). Dans le discours des femmes, la polygamie est souvent associée à un risque pour l'équilibre familial, menant à un appauvrissement et une réduction des ressources du foyer, en plus du sentiment d'humiliation qui y est associé. Comme plusieurs femmes l'ont partagé dans des termes semblables, « *une fois qu'il s'est marié avec une autre, il ne répond plus à ses responsabilités, il n'y a plus personne, sauf quand il a besoin de quelque chose* ».

Les femmes associent souvent le choix des hommes de se remarier à un rejet ou une réduction du désir de l'homme envers la femme après que le couple ait eu des enfants – essentiellement lié aux transformations physiques du corps de la femme. On entend fréquemment dire « quand on est maman, on a plus le même corps, ils vont en chercher une plus jeune ». L'infidélité est très souvent évoquée comme source majeure de conflit et séparations entre l'homme et la femme. La pratique de l'infidélité estimée par les représentants religieux et villageois comme très fréquente de l'homme envers la femme, et moins fréquente mais existante de la femme envers l'homme. Malgré le fait que les rapports sexuels hors mariage soient incriminés aux Comores, dans le discours il est monnaie courante et essentiellement associé à des dysfonctionnements relationnels dans le couple.

Chez les hommes, la thématique de la polygamie génère des rires et taquineries dans un premier temps lorsqu'elle est abordée et semble être associée aux notions de virilité, de responsabilités et pouvoir. En effet, un homme réussissant à subvenir et satisfaire les besoins de plusieurs femmes est respecté par les autres hommes, bien que cela ne lui octroie pas de privilèges particuliers. Le mariage polygame n'est donc en général pas perçu par les hommes comme une tâche facile, il est notamment justifiée dans le discours des hommes par le nombre inégal d'hommes et de femmes dans l'Union des Comores et donc perçu comme un devoir et un service rendu à la communauté. Chez les jeunes hommes et adolescents interrogés, le désir d'avoir plusieurs épouses est quasi-inexistant dans leur discours, et il semble y avoir un net déclin de la polygamie dans la nouvelle génération.

La non application des valeurs musulmanes associées à la polygamie (traitement et conditions égales des épouses, et au fait de les avertir en cas de remariage) semble être la cause première des dysfonctionnements et conflits liés à cette configuration familiale, qui constitue un facteur de risque majeur en terme de violence économique perpétrée envers les femmes.

Le divorce

Les cas de séparation des couples sont très nombreux dans les villages, nous rapportent les participants et dans la plupart des cas, ce sont les hommes qui quittent leurs femmes. Aux Comores, comme l'indique le PNEEG « l'homme dispose d'un droit de dissolution unilatérale du mariage, puisqu'il peut à tout moment répudier sa femme, sans motif précis. La femme quant à elle, est soumise à des conditions bien précises pour pouvoir demander à divorcer (...) il faut noter qu'elle dispose tout de même du droit de saisir le juge religieux en cas de conflit dans le couple.

Globalement, les femmes estiment comme très difficile voire impossible pour une femme de divorcer. D'une part, elles doivent pouvoir prouver le non accomplissement par leur mari de ses obligations, ce qui est dans de nombreux cas très compliqué notamment du fait d'une certaine pudeur et non intervention concernant les affaires de couple dans la culture comorienne « *les affaires du couple doivent pas sortir du couple* » et qu'il est donc difficile d'avoir des preuves tangibles (requises dans des textes de lois) à ce sujet. Mais le facteur principal est la crainte des femmes de se retrouver seule à gérer les enfants. Plusieurs femmes nous disent notamment « *je ne dis rien pour les enfants, comment je vais faire seule avec eux ? C'est pour les enfants que je reste* ». Ceci, nous le verrons dans la partie suivante, est notamment lié au fait que la loi de la pension alimentaire en cas de séparation ne soit respectée que dans des cas quasi exceptionnels.

Parmi les 7 femmes divorcées que nous avons rencontrées, deux seulement ont fait elles-mêmes les démarches de divorce ; l'une pour maltraitance avérée, l'autre pour absence de son mari sur une durée de plus de deux ans. Ces femmes sont toutes deux des femmes actives, avec moins de 3 enfants, et donc en capacité de subvenir à leurs besoins, elles ont eu le soutien de proches, même si la situation n'était pas facile. « C'est mal vu qu'une femme divorce. Elle peut le faire, mais ce n'est pas facile ». Une femme souhaitant divorcer avant d'avoir eu des enfants devra retourner la dot à son mari – ou une somme équivalente ou supérieure selon convenu dans les familles, nous explique un représentant religieux.

La loi de la Twalaka appliquée aux Comores, permet à l'homme de revenir au foyer de sa femme à deux reprises après s'être séparé d'elle pour une période inférieure à 3 mois. Si une troisième twalaka est prononcé, elle implique un divorce définitif entre les conjoints, l'homme n'ayant aucune justification particulière à donner. Un représentant religieux nous explique que cette loi permet aux hommes « de faire des erreurs, de se repentir et venir aux foyers ou de redonner une chance à leur femme pour s'améliorer ». Cette situation est génératrice de frustrations chez beaucoup de femmes qui dénoncent l'abus par le mari de cette loi « *ils reviennent juste avant que les 2 mois ne s'écoulent, puis après quelques semaines, ils repartent chez leur autre femme, et ça continue comme ça* ». En cas de divorce prononcé, il est possible pour une femme de se remarier, ce qui est notamment le cas de plusieurs femmes rencontrées, essentiellement celles qui ne travaillent pas.

Les demandes de divorce sont en général adressées d'abord avec le Cadi, le représentant religieux qui essayera de faire une médiation entre les époux. « *Dans un premier temps j'essaye toujours de faire une médiation, de trouver une solution. On ne devrait pas divorcer. Ils ont des obligations devant Dieu* ». Cette médiation est en général un rappel à l'ordre sur la base du serment religieux effectué lors du mariage. Il consiste à voir les époux séparément, leur rappeler leurs devoirs mutuels – en général l'obéissance chez la femme, et la responsabilité de subvenir aux besoins familiaux chez l'homme, ainsi que la fidélité. Puis un entretien commun aura lieu avec les époux pour se mettre d'accord. Suite à plusieurs tentatives non concluantes, les Cadis vont consentir au divorce, nous expliquent-ils. Le divorce officiel devra être prononcé devant le juge et la femme devra maintenir une période de continence correspondant à « 3 mois de cycle menstruel ».

Du conflit aux violences conjugales – formes et représentations

Bien que cette thématique ait été très présente de façon implicite durant toute l'enquête dans les discours des participant.e.s, elle a suscité de nombreuses résistances lorsqu'abordée directement. En effet, nous comprenons rapidement que les thématiques autour de la vie conjugale éveillent une certaine pudeur, et qu'il est culturellement peu approprié d'en parler devant d'autres personnes. La présence d'autres villageois pouvait être perturbante aussi, sauf dans certains cas où les personnes étaient amies et/ou proches, et ont pu partager des informations plus intimes. Nous avons donc majoritairement utilisé des mises en situation pour aborder ces thématiques permettant une mise à distance tout en engageant le point de vue et les représentations des participants.

Les principales raisons des violences conjugales sont associées à :

- Le manque de respect : élever la voix, sortir sans la permission du mari, désobéir au mari
- L'infidélité et les suspicions du mari d'infidélité dans le couple
- Le manque au devoir conjugal – essentiellement le devoir sexuel, mais également l'inaccomplissement par la femme de ces tâches domestiques
- L'indiscrétion face aux problèmes du couple
- Le fait de poser trop de questions – selon les hommes par rapport aux femmes.

Les violences conjugales jugées comme les plus prégnantes sont (par ordre de fréquence) : les menaces d'abandon ou de répudiation, la dévalorisation (critique liées aux tâches, à l'aspect physique ou également à la condition de non virginité lors du mariage par exemple), ignorance de l'homme envers sa femme (la femme utilisée comme « *bonne à tout faire* » et rien d'autre), l'humiliation publique (dévoilement de problèmes sexuels ou autres problématiques en public), le plus souvent vécues par les femmes.

Les actes de violences physiques sont dans les discours directement associés à un non-respect de la loi musulmane et donc à un châtiment nécessaire. En effet, un homme nous raconte : « *on peut taper la femme avec un foulard, mais le Coran dit qu'il ne faut pas laisser de trace, il ne faut pas lui faire mal* ». Le discours des enquêtés met en avant qu'un châtiment physique est estimé comme violent à partir du moment où il laisse des traces et où il s'inscrit dans la durée. Quand bien même de tels actes « dans la retenue » ne sont pas sans causer de souffrances sur les femmes, nous savons très bien que les violences ne s'arrêtent pas là. Les hommes dénoncent les menaces et plaintes répétées de la part des femmes, essentiellement associée à des suspicions d'infidélité et un manque d'argent. Ces menaces sont vécues comme violentes par les hommes, dont dans de nombreux cas avouent perdre parfois le contrôle et frapper leur femme quand « *elles me harcèlent comme ça. Parfois on dirait qu'elles cherchent que je la frappe, qu'elle le veut* » (homme de 53 ans). Certains hommes nous disent perdre patience et ne pas pouvoir parler de ces difficultés avec d'autres personnes.

Une autre raison de perte de contrôle expliquée par certains hommes est celle du refus répétitif de la femme d'avoir des rapports sexuels avec son mari – amenant suspicion mais également perçu comme une insoumission et donc un manque de respect. Le fait de forcer sa femme à avoir des rapports sexuels n'est cependant pas considéré comme un viol dans la plupart des cas, mais plutôt comme la conséquence d'une désobéissance de la femme envers son mari, vécue comme un manque de respect de la femme envers son mari et un non accomplissement de son devoir de femme.

Certains cas de violences physiques perpétrées par les femmes sur leur mari nous ont été rapportés également, en général sur des bases de suspicion d'infidélité. « *Un homme ne va jamais l'avouer, mais on sait que ça arrivait aussi ! Ça aussi c'est de la violence basé sur le genre* ». Un homme battu serait moqué, humilié s'il venait à l'avouer, « *mais sa vengeance peut être sévère* », nous partage-t-on. Ces cas sont cependant rares, et sont en général abordés dans les groupes pour nuancer les regards portés sur les hommes – notamment suite à des échanges concernant la domination masculine.

La pudeur et discrétion observée concernant les relations de couple a notamment mis en avant le fait qu'il est très rare qu'en cas de violences physiques ou sexuelles avérées au sein d'un couple ou d'un village, le voisinage intervienne directement sauf sur demande spécifique de la femme, et encore moins que les femmes dénoncent les maltraitements qu'elles subissent. Ceci est justifié par les personnes interrogées par plusieurs raisons : de la part de la femme, la peur des représailles, la honte, le déshonneur de sa famille, la peur de l'isolement et d'être quitté, la dépendance financière. Parmi les 5 femmes nous ayant fait part de maltraitements physiques de la part de leurs conjoints, une seule a quitté son mari, après avoir réussi à trouver un emploi et être aidé par sa famille.

De la part des proches et/ ou du voisinage : la peur de générer un conflit au sein du village, notamment avec l'homme et sa famille en cas d'intervention d'un villageois. Ceci implique notamment que les personnes n'interviennent que lorsque la situation dégénère.

D'autre part nous avons entendu à plusieurs reprises que « *certaines femmes aiment se faire battre, elles pensent que leurs maris les aiment quand ils font ça, elles ne veulent pas d'aide même quand on leur propose* ». Ce discours stigmatisant et très banalisé (qui est néanmoins rapidement nuancé lorsqu'on évoque la peur et les enjeux socio-économiques pour les femmes subissant des maltraitements), met en avant le fait que les femmes se trouvent très vite isolées et sans recours pour demander de l'aide, ce qui réduit grandement leur chance d'accéder aux services spécialisés.

Le fait de se confier à un proche en cas de conflits conjugaux est difficile dans les deux cas, pour les femmes et les hommes. Les thématiques de couple sont abordées en général sous forme de plainte ou de blagues entre hommes et femmes nous explique une femme de 44 ans, « *mais on n'a pas de lieu ou on peut parler, s'entraider et du coup ça explose* ».

Parmi les conseils que les participants donneraient à une femme subissant des violences de la part de son mari figurent ces différentes étapes à suivre :

- Faire preuve de patience : lui obéir davantage, essayer de lui faire plaisir avec des repas et en gardant la maison propre
- Si ça ne s'arrête pas et que c'est fréquent, aller voir un membre de sa famille ; le frère, le père ou l'oncle (Ngazidja), pour qu'ils parlent au mari
- Aller voir la famille du mari pour qu'ils parlent avec lui.
- Aller voir le Cadi ou un autre représentant religieux, une association de femmes médiatrices et/ou un chef de village pour parler au mari et/ou faire une médiation. Les médiations consistent essentiellement de rappeler aux époux leurs devoirs mutuels, et l'interdiction dans le Coran d'utiliser la violence physique. Certains représentants religieux expliquent que si le mari ne cesse les violences ils consentiront au divorce, mais ce sont des cas plus rares, « *La réconciliation est la voie à privilégier* » nous partage un Oustad.

Le recours au service d'écoute a été nommé par les participants que 8 fois sur l'ensemble de l'enquête comme solution possible, et dans certains cas des problèmes liés au manque de confidentialité et des problèmes d'exposition aux risques ont été soulevés, dissuadant les personnes d'y aller. La consultation d'un médecin en cas de maltraitance physique ou sexuelle n'est envisagée qu'en cas de saignements et blessures graves, mais sera évité autrement.

Le silence et la gestion majoritairement intrafamiliale des cas de violences conjugales rendent une estimation du nombre de cas réels difficile. Les obstacles à l'accès au soin sont nombreux, d'autant plus que certains villages sont éloignés des services existants, et que dans certains les femmes sont contraintes de ne pas s'éloigner de leur demeure. Un travail de sensibilisation et de formation auprès des « médiateurs » repérés, sur les services de prise en charge et de soin existants semblent indispensables en plus de travail sur les stratégies de médiation et la confidentialité sont indispensables.

L'étude met également en avant que la mise en place d'espace d'expression et de dialogue de type groupe de paroles, pour les hommes et pour les femmes dans le cadre d'activités existantes (rencontres autour du tari pour les femmes, mosquée) ou de débats ouverts peuvent s'avérer très intéressantes, mais requérant une facilitation professionnelle pointue.

D. L'EGALITE DE GENRE AU TRAVAIL ?

Art. 81 "à travail égal, salaire égal", pour les femmes et les hommes.

« L'islam n'interdit pas aux femmes de travailler, au contraire. Mais elle ne doit pas négliger son foyer, ça doit rester sa priorité » (Représentant religieux, Mohéli)

Type de travail par genre

Dans le discours commun, les hommes sont les principaux responsables de l'économie familiale, leur rôle étant « de subvenir aux besoins de leurs femmes et de leurs familles », tandis que les femmes sont en général perçues comme les garantes de l'organisation du foyer et de l'éducation des enfants. Cependant nous avons également rencontré beaucoup de femmes actives, dont environ :

1/3 des femmes rencontrées considèrent leur travail comme un travail informel, venant compléter le travail de leur mari : aide au champ quand il en a besoin, vente de petits gâteaux, ménages, broderie à la main de Kofias¹, vente au marché. Nous avons également rencontré des sages-femmes traditionnelles. Cependant nous constatons que ces femmes travaillent bien souvent à temps complet, bien que leur statut ne soit pas reconnu comme tel.

1/3 des femmes interrogées considèrent leur travail comme un emploi régulier : professeurs d'école, directrices d'école, fundis, agricultrices, sages-femmes, infirmières, fonction publique (maire).

1/3 des femmes interrogées sont femmes au foyer et sont en charge de l'éducation de leurs enfants et des tâches ménagères (cuisine, entretien de la maison et du mari).

Parmi les hommes interrogés, nous avons rencontré majoritairement des agriculteurs et pêcheurs, des professionnels de la fonction publique (police, gendarmerie, administration publique) ainsi que des professeurs d'école et responsables de centre. Nous avons également rencontré un grand nombre de chômeurs, qui se trouvent essentiellement dans la tranche de 22 à 31 ans, souvent des jeunes diplômés, notamment ayant fait leurs études à l'étranger.

Une pression partagée

Ce qu'il y a de commun dans le discours des hommes et des femmes concernant le travail :

- La situation économique difficile du pays rendant le travail rare et très les conditions très difficiles,
- L'inquiétude par rapport au futur de leurs enfants lié au manque de perspectives
- Une grande pression ressentie de par leurs rôles respectifs.

Cette grande pression ressentie s'exprime de façon différente chez l'homme et la femme.

En effet parmi les femmes ayant un emploi, elles se disent extrêmement épuisées et sous pression, du fait de devoir assumer à la fois leurs responsabilités en tant que femmes travailleuses et leur rôle de femme à la maison, qui constitue un travail quasi à part entière. La charge de travail est donc dupliquée. Il est important de noter que cette thématique a suscité de fortes émotions de tristesse et d'angoisse parmi les femmes enquêtées à plusieurs reprises, nous demandant de changer de thématique lors des entretiens « c'est trop dur de parler de tout ça ».

« *Quand on rentre du champ mon mari se repose ou sort dehors avec les autres hommes. Moi je dois faire le ménage, cuisiner, m'occuper des enfants. Et je me suis levé plus tôt que lui pour préparer mes enfants. Et le soir, en plus il veut que je fasse ses besoins....* »

(Femme, 51 ans, Anjouan).

Dans le discours des hommes, cette pression semble avant tout liée à la difficulté de répondre aux besoins de leurs femmes, de ne pas pouvoir répondre à leurs attentes tel qu'il le faudrait, à cause d'une situation économique difficile dans le pays, et de leur faible revenu.

« *La situation est difficile, il n'y a pas beaucoup d'argent, mais elle ne comprend pas ça, elle me demande toujours plus* ».

Dans certains cas, de la honte est également exprimée chez les hommes, par rapport au fait de se voir obligés de demander à leurs femmes de travailler. « *C'est mon rôle, la femme elle, devrait pouvoir se*

¹ Le **kofia** ou **kofya** est un bonnet comorien et mahorais destiné aux hommes et brodé à la main par les femmes. Il se porte avec le Kandou (vêtement traditionnel), généralement les jours de prière, notamment le jour de l'Aïd et pour la prière du vendredi.

reposer à la maison » (Homme, 48 ans, Anjouan). Les hommes nous expliquent être souvent responsables de soutenir financièrement les membres de leur famille, notamment leurs mères et sœurs avant leur mariage, et, dans le cas où ils rejoignent le foyer familial de leur famille, également aux frais de leur famille par alliance, ce qui implique une charge considérable supplémentaire (surtout sur l'île de Mohéli et d'Ngazidja).

L'accès au travail pour tous ?

Dans le discours commun, les adultes et adolescent.e.s considèrent à 88% que la femme doit demander l'autorisation à son mari pour travailler, bien que cela s'exprime sous différentes formes. Les différents cas que nous avons rencontrés sont :

- **Les cas d'information** : les femmes informent tout simplement leurs maris et expliquent en général avoir parlé de l'importance du travail pour elles dès leur décision de fiançailles.
- **Les cas de négociations** : les femmes doivent argumenter et négocier avec leur mari sur les avantages de leur travail pour l'équilibre familial. « *Je dois lui faire croire que c'est lui qui prend la décision finale, c'est ça le plus important* », nous partage une femme.
- **Les cas d'interdiction** : Certaines femmes devant cesser leur activité une fois mariées nous ont été rapportées, notamment parmi les femmes ayant fait des études supérieures et ayant commencé leur travail juste après. Les raisons d'interdiction énumérées par les hommes et les femmes : la jalousie (peur d'être trompé), l'honneur de l'homme, l'importance de respecter la parole du prophète.

Nous notons plus souvent chez les hommes plus jeunes, en-dessous de 30 ans que le travail de la femme est considéré comme un soutien à l'équilibre de la maison, et est donc encouragé, surtout en zones plus urbanisées.

Gestion d'argent dans les familles

« *Depuis que je travaille et que je gagne bien ma vie, mon mari ne donne plus d'argent pour la maison, tout mon argent passe dans la nourriture, les fournitures scolaires, tout. Et si je le lui reproche, il s'énerve. Ce n'est pas normal, on travaille tous les deux et moi en plus je m'occupe de la maison. Je ne vais pas arrêter de travailler.* »

(Femme, 43 ans, Mohéli).

L'argent est généralement géré de façon différencié entre l'homme et la femme, la femme étant plus en charge des dépenses liées au foyer (nourriture, ménage etc.) et l'homme plutôt des dépenses liées à l'extérieur du foyer (frais scolaires, machinerie, factures).

Si l'homme est le seul à gagner de l'argent, il se charge soit de lui-même de l'achat des denrées ou des matériaux et les donnera à sa femme. Soit il lui donne une partie du salaire pour qu'elle gère elle-même le budget. De façon générale les femmes ont souvent peu de visibilité sur le salaire de leur mari, ce qui semble constituer un élément de crainte et de méfiance de la part des femmes « *Qu'est-ce qu'il fait avec l'argent ? Ça je ne sais pas !* », pouvant être générateur de conflit.

Dans le cas où l'homme et la femme travaillent, la tendance plus fréquemment décrite est que la femme utilise son salaire pour l'achat des denrées, et que l'homme complète si besoin. Les possibilités d'une gestion autonome de son argent sont donc très réduites pour la femme.

Un sentiment de manque de transparence et de communication entre les parents concernant la gestion financière au foyer est notamment mis en exergue par la génération adolescente.

Le code du travail comorien met en avant l'égalité des hommes et des femmes dans le travail, notamment en termes de salaire et de conditions, prenant également en compte les conditions particulières liées par exemple à la grossesse et l'allaitement des femmes. Nous observons néanmoins qu'en pratique il est plus difficile pour les femmes de jouir de leur salaire comme elles le souhaitent, et que leur argent sera souvent intégralement injecté dans les dépenses domestiques et dans certains cas les femmes partagent que depuis qu'elles travaillent leur mari ne participe aux frais domestiques que si leur salaire est épuisé. Ceci crée un sentiment d'injustice chez certaines femmes professionnelles que nous avons rencontré, qui y voient une stratégie sous-jacente de découragement du travail féminin.

Un jeune membre d'association interviewé partage avec nous sa vision : « *traditionnellement, les femmes et les hommes travaillaient ensemble aux champs, et même s'ils avaient chacun leurs rôles, ils s'aidaient tous les deux, dans tout. Un homme s'il voyait sa femme tamiser le blé en rentrant du travail, il s'asseyait avec elle et l'aidait, et du coup ils parlaient. C'est de ça dont nous avons besoin aujourd'hui.* »

Du droit à l'égalité... au « droit du canapé »

Le code du travail comorien suit l'« application du principe à travail égal, salaire égal pour les femmes », le chapitre 3 étant dédié au travail des femmes, prenant en compte les questions d'équité au travail. Nous avons notamment vu et soulevé dans le chapitre précédent qu'un effort est fait au niveau gouvernemental pour intégrer les femmes dans des positions décisionnaires, et les femmes jouent incontestablement un « rôle fondamental dans le développement du pays, dans l'institution familiale et dans la sphère publique (enseignement, administration publique ou privée, santé, etc.).¹



Femmes rentrant du travail, Anjouan

Cependant notre étude a mis en avant que ce principe d'égalité des hommes et des femmes au travail est mis à l'épreuve. D'une part, comme nous l'avons vu, du fait que l'accès au travail d'une femme soit dans bien des cas encore sujette à l'autorisation ou non de leur mari. Mais également du fait d'un phénomène auquel il nous a été fait référence de façon transversale sur les trois îles, dénommé « le droit du canapé ».

Le droit du canapé est généralement expliqué en ces termes : « si tu veux garder ton travail tu sais que tu n'as pas le choix, tu dois passer par le canapé » (Femme de 27 ans).

Il s'agit donc de manipulations en général de la part d'un employeur ou supérieur hiérarchique masculin, garantissant un accès ou une continuité de l'emploi en échange de services à caractère

sexuels de la part d'une femme. Les femmes travaillant dans des postes administratifs et/ou dans les services publics ou privés ont pour la plupart été témoin ou elles-mêmes sujettes à ce type de demandes, les menant à perdre des opportunités de travail, où à se soumettre aux demandes de leurs employeurs. Dans certains cas plus rares, il nous a été rapporté que ce sont des femmes elles-mêmes qui proposent leurs services également pour assurer leur poste. Le droit du canapé oscille entre : demande d'exhibition

¹ Kassim Ahamed Zoubeiri, 2017

des parties intimes de la femme avec ou sans touché, la fellation ou masturbation de l'homme, ou des rapports sexuels impliquant la pénétration.

Cette situation est connue de tous, et sert dans certains cas de justification aux hommes pour ne pas autoriser les femmes de travailler. D'autre part, les femmes disent en général avoir très peu de recours pour dénoncer ou stopper ces situations, « *ils ont du pouvoir, ils ont des contacts, si je les dénonce, ça*

« Je n'ai pas l'habitude de parler de ces choses ça me gêne. Voilà une situation qui m'est arrivé sur mon lieu de stage. Je suis entré au bureau, j'étais en train de balayer. Mon chef est venu, il est venu et s'est approché de moi pour me faire un câlin. Je lui ai dit 'Pourquoi tu fais ça ?'. Il a écrit quelque chose dans une enveloppe. Les employés sont arrivés, il ne m'a pas répondu. Il m'a donné l'enveloppe. Il y a écrit le nom d'un hôtel et que je dois y aller, qu'il va m'attendre là-bas(...)

Ça nous arrive tout le temps ces situations, c'est normal ici, demandez à n'importe quelle femme qui travaille, elle aura au moins une histoire à vous raconter.»

Femme de 21 ans, Anjouan

ne servira à rien et ça risque de me causer des problèmes à moi », témoigne une femme de 32 ans. « *C'est presque un passage obligé si une femme veut travailler* », nous partage une autre jeune femme. Des cas semblables ont été mis en avant au niveau de l'éducation, sur des filles mineures et majeures.

Ces pratiques abusives et dissuasives, laissent transparaître une certaine impunité des auteurs, qui constitue un obstacle majeur à l'autonomie et épanouissement professionnel des femmes aux Comores.

E. REPRESENTATIONS AUTOUR DE L'EDUCATION: UNE OPPORTUNITE MISE AU DEFI

L'importance de l'école

L'éducation coranique est perçue comme indispensable pour tous les enfants depuis l'âge de 3 ans au plus tard, filles comme garçons (et au moins jusqu'à l'arrivée des règles pour les filles), transmettant les fondements de la pratique religieuse et des textes aux enfants. Elle ne relève pas de l'état comorien, il s'agit depuis 1977 d'établissements créés par la commune, la communauté villageoise ou par des associations de parents d'élèves, un enseignement obligatoire de trois à six ans au moins porte donc explicitement sur les valeurs morales, culturelles et musulmanes.¹

En ce qui concerne les représentations autour de l'éducation académique, son importance diffère pour les filles et les garçons selon les caractéristiques des groupes interrogés.

Dans les zones rurales isolées (villages non accessibles par voie routière, les zones) où les revenus sont faibles et parfois non monnayés, peu d'importance est octroyée à l'éducation des enfants, et encore moins à l'éducation des filles qui est perçue comme une perte de temps « *à quoi bon l'éduquer, ici il n'y a ni travaille, ni opportunité, il vaut mieux la marier rapidement pour lui assurer son futur!* ».

Dans les zones plus urbanisées, moins isolées, l'éducation des filles et des garçons est perçue comme également importante chez les hommes et les femmes. On entend plus fréquemment des femmes et hommes dire « *il faudra d'abord qu'elle finisse les études avant de se marier* » (mère de 31 ans) en parlant de leurs filles, et certaines ajoutent « *car son mari pourrait lui demander d'interrompre ses*

¹ Damir Ben Ali

études ». En ce qui concerne les garçons, pour les parents, l'importance de finir ses études est avant tout liée au fait d'assurer une bonne situation financière future pour sa famille, et de contribuer à la dot.

L'éducation supérieure octroie le statut d' « intellectuel » aux personnes, un statut valorisé, qui donne une légitimité et considération à la parole des femmes et les hommes, notamment dans des instances décisionnelles comme les comités de village, mais avant tout sur la sphère professionnelle et sociale, moins dans la sphère privée.

Certaines personnes interviewées femmes et hommes, dont la plupart des professionnelles occupant des postes de cadre ou dans des ONGs, ont notamment fait leurs études à l'étranger, essentiellement au Sénégal et au Maroc. Une importance croissante est octroyée à l'éducation des filles.

Le fait d'épouser une femme intellectuelle, est perçu comme un privilège qui demande en général au mari d'avoir un niveau d'étude supérieur ou égal à la femme pour pouvoir se marier avec elle, ce qui n'est pas forcément une condition dans le cas inverse.

Par contre, et toujours selon les personnes interviewées, le statut d'intellectuel ne doit compromettre les rôles et responsabilités traditionnellement définis de la femme au sein de son foyer (cf. chapitre sur les rôles dans les relations conjugales) ni au sein de sa famille, sans quoi son éducation ou son accès au travail risquent de ne plus constituer une solution, mais d'être converti en problème, ayant les effets inverses ; interruption des études, interdiction d'aller travailler.

Les freins à l'éducation

Comme freins principaux d'accès à l'éducation dans le discours des femmes et des hommes nous avons identifié :

Le manque d'opportunités et de perspectives professionnelle pour les jeunes. La poursuite des études suite dans les contextes ruraux isolés est perçue comme peu sensée, surtout pour les filles, notamment justifié par le taux de chômage élevé et l'inutilité de l'éducation au-delà du primaire dans ces contextes. En effet, nous avons rencontré un grand nombre de jeunes étudiants ou ayant terminé leurs études, qui se voient dans l'obligation d'accepter des postes n'ayant peu ou pas de lien avec leurs domaines ou qui ne trouvent pas de travail, et restent inactifs dans leur village. Nombreux d'entre eux n'envisagent de perspective qu'à l'étranger, et particulièrement en France. Ceci vient, dans le discours de certaines personnes, illustrer les raisons du retrait de leurs enfants du parcours scolaire.

Le châtime et le manque de pédagogie : un membre d'une association éducative nous fait part d'un problème majeur de violence morale envers les élèves en difficultés, ou en décrochage scolaire, avec un discours très dévalorisant et des pratiques humiliantes, surtout envers les garçons. « *Au lieu de trouver une solution pour lui pour le ramener sur le droit chemin, on va le torturer, on va le punir* ». Nous avons en effet été témoin dans un village d'un enfermement d'un enfant de 7 ans derrière des barreaux. Le policier nous explique « *c'est son père qui l'a amené, il a refusé d'aller à l'école coranique donc il va rester là une heure ou deux* ».

La distance avec les établissements d'éducation secondaire dans les zones rurales : « *je marche environ 1h30 pour aller à l'école et pour revenir. Parfois quand j'arrive en retard au collège et ne me laisse plus entrer* ».

Ceci joue notamment sur la santé mentale des élèves qui d'une part se disent « épuisés » et expliquent avoir souvent très peu de temps pour réaliser leurs travaux scolaires en bonne et due forme, et donc ne pas avoir les résultats qu'ils souhaitent.

Ceci génère également l'inquiétude des parents quant à la sécurité de leurs enfants et surtout de leurs filles notamment quant aux potentielles agressions sexuelles, qui est une crainte primordiale dans le discours des mères rencontrées. Dans certains villages de nombreuses situations de déscolarisation de filles liées à ces craintes ont été énumérées.

Le mariage précoce : Dans les zones rurales, plusieurs parents rencontrés, voient le fait de marier une fille dès qu'elle a ses règles comme une solution assurant la sécurité pour la fille et sa famille (cf. chapitre sur le mariage et l'importance de la dote), son avenir passant avant tout par le statut de femme mariée. L'âge légal de mariage est 18 ans aux Comores, mais nous voyons que dans de nombreux cas, le mariage précoce est encore en vigueur et compris comme une protection pour la femme et sa famille, bien plus que l'école. Ceci est notamment très présent dans le discours de plusieurs femmes mères dans les villages, qui ne voient pas d'autres perspectives possibles pour leurs filles.

Les filles enceintes ou mariées : Bien que nous n'en ayons pas rencontré durant l'étude, le directeur d'une école, ainsi que plusieurs jeunes nous ont rapporté le cas de déscolarisation fréquente de jeunes filles en cas de mariage, et/ou de grossesse. Des efforts sont faits au niveau gouvernemental pour soutenir le retour à l'école de ces jeunes avec la mise en place de programmes, notamment soutenus par UNICEF.

Le cas du village de Hamavouna – Mohéli

Dans le village de Hamavouna au creux des montagnes de Mohéli, en bord de mer, les habitants sont majoritairement d'origine Anjouanaise. Nous rencontrons un groupe d'hommes et de femmes qui nous font part des difficultés de la vie dans ce village, et spécifiquement pour les jeunes, qui se trouvent à près d'une heure trente de marche des établissements scolaires.

Deux jeunes du village nous expliquent que Hamavouna est « le village oublié ». « *L'école ferme pendant des mois, parce que personne ne veut travailler ici. En général les professeurs viennent quelques semaines et repartent, c'est trop loin, on les envoie dans ce village pour les punir, c'est ce qu'ils disent.* » Diplômés en géographie, ils sont aujourd'hui en charge du contrôle Covid et ont mis en place un comité de contrôle pour le village qu'ils souhaitent maintenir pour améliorer les conditions de vie, et mettre en place des stratégies de développement. Ils nous partagent avoir fait la demande d'utiliser l'école pour enseigner aux jeunes au niveau primaire, ce qui n'a pas été accepté jusqu'alors. « *Les enfants doivent aller loin pour aller à l'école. Les jeunes marchent une heure trente en moyenne pour arriver au collège ou pour aller à l'université à Wanani (...). Il n'y a pas de bus, rien. Parfois ils arrivent un peu en retard et on ne les laisse pas rentrer dans le collège. Vous imaginez ? En plus ils n'ont pas le temps de faire leur devoirs et on les punit aussi pour ça.* »

Les deux jeunes nous témoignent de cas d'abus fréquents de jeunes filles, qui se sont produits sur la route de l'école, et que dans certains cas des filles ont disparu et ne sont revenues qu'après plusieurs jours. Une mère de famille élevant seule ses enfants nous dit : « *Parfois elle part l'estomac vide, je n'ai rien à lui donner à manger. Et j'ai peur, ça me fait peur. Je sais qu'il y a des hommes qui profitent de cette situation. J'essaye de lui faire confiance, parce que je veux qu'elle soit éduquée, mais beaucoup de mères préfèrent retirer leur fille du collège.* »

La mise en place de bus scolaires et la sensibilisation auprès des jeunes et de leurs parents leur semble indispensable pour protéger les jeunes et leur donner des conditions égales d'éducation. Un fort sentiment d'injustice et de négligence est ressenti par les personnes que nous avons rencontrées, et qui souhaitent que leur voix puisse être entendue.

Le harcèlement sexuel à l'école : une problématique centrale décelée

Un frein majeur identifié à l'éducation égalitaire des filles et des garçons est lié à l'abus de pouvoir de professeurs sur des jeunes élèves, au niveau de l'école autant que des universités. En effet, dans tous les groupes d'adolescent.e.s interrogé.e.s,

- tous.tes les participant.e.s ont entendu parler de situations de harcèlement à l'école ou à l'université perpétré par un professeur ou un supérieur hiérarchique.
- Au moins 2 adolescent.e.s dans chaque groupe a vu une situation de harcèlement se passer à l'école
- Au moins 1 fille de chaque groupe a vécu une situation de harcèlement par un professeur ou supérieur hiérarchique.
- Aucune mineure ayant vécu une situation de harcèlement à l'école n'en a parlé avec ses parents ou membres de sa famille.

Des expressions telles que « les notes sexuellement transmissibles » employée par les jeunes montrent une certaine banalisation de ce phénomène dont « *tout le monde sait mais personne ne parle* » – nous dit-on. En échange de rapports sexuels avec ou sans pénétration ou d'exhibitions de parties du corps, de bonnes notes sont promises par les professeurs. En cas de refus, des menaces de mauvaises notes, de redoublement et/ou mauvais traitement des élèves en classe en sont les conséquences. Les garçons font état également de mauvais traitements lorsqu'ils sont proches d'une fille convoitée par un professeur. Dans certains cas, nous rapporte-t-on, ce sont les jeunes filles qui elles-mêmes proposent des échanges sexuels à leurs professeurs en échange de bonnes notes. Elles sont appelées « les paresseuses qui ne veulent pas travailler ».

Des professionnels de l'institution scolaire nous témoignent d'une certaine impunité des professeurs « *C'est presque impossible de dénoncer un professeur, entre professeurs ils ne le feront pas, parce qu'ils savent qu'il y aura vengeance, et que ce sera le tour du prochain* ». Une directrice d'école nous dit « *j'ai dénoncé un professeur ayant harcelé des jeunes filles dans mon école. Il a été renvoyé de mon école mais replacé dans une autre région* ».

Lorsque nous interrogeons les adultes sur ces questions, nous sommes notamment surpris par le sentiment d'impuissance des parents vis-à-vis de ces situations : ils dénoncent un système légal défaillant ne permettant pas de changer les choses, nous partagent la difficulté d'adresser les questions sexuelles avec leurs enfants, la honte qu'une telle situation impliquerait au niveau du village.

Parmi les jeunes mineures rencontrées nous ayant fait part de ces situations, la peur de ne pas être écoutée et prise au sérieux, d'être humiliée ou renvoyées de l'école les retiennent de parler de ces menaces, moins encore avec leurs parents avec qui ces thématiques semblent très difficilement abordables. Bien qu'elles connaissent des solutions possibles « parler au directeur » ou à un autre adulte – la peur du déshonneur, de la honte et des conséquences les mènent à préférer déployer des stratégies entre elles pour intimider le professeur ou se taire et subir des mauvaises notes.

TEMOIGNAGE DE HARCELEMENT A L'UNIVERSITE

Sayla est une jeune femme de 20 ans étudiante à l'université en deuxième année d'étude. Il y a quelques mois, un professeur la convoque dans son bureau et lui demande explicitement d'avoir des rapports sexuels avec elle. Elle refuse, elle ne se soumettra en aucun cas à cette demande et lui dit qu'elle est là pour étudier, qu'elle a travaillé pour ses examens.

Sayla, émue lorsqu'elle nous raconte son anecdote nous dit : « *Heureusement il y a eu le confinement, je n'ai pas eu besoin de le voir trop souvent. Mais j'ai eu mon relevé de notes, il y avait quatre zéros, alors que j'ai fait mes examens, j'ai rendu mes copies, j'en ai la preuve. Juste avant la prochaine vague d'examens, le professeur m'a refait les mêmes avances avec les mêmes menaces. J'ai bien sûr refusé. C'est arrivé hier. J'ai appelé le directeur de l'université. Il m'a dit que je devais collaborer, qu'il ne peut rien faire. J'ai dû faire appel à quelqu'un de haut placé qui est intervenu auprès du directeur pour me défendre. J'ai de la chance de connaître quelqu'un. Le directeur m'a assuré que ça n'arriverait plus. J'ai finalement eu une bonne moyenne sans aucun zéro. Mais pourquoi faut-il en arriver là ?* »

Même sous contrainte, le fait qu'une fille accepte d'avoir des rapports sexuels est perçu comme une faute partagée à part égale entre l'homme et la femme, surtout si elle est adulte. Dans le cas d'une fille mineure le discours est plus nuancé, mettant davantage la faute sur le professeur, surtout en dessous de 14 ans. Le chantage exercé par un professeur n'est donc pas forcément perçu comme une violence, bien que clairement puni par le code pénal aux Comores, notamment dans le code pénal promulgué en 2020.

Il est aujourd'hui urgent de développer une stratégie claire pour adresser cette situation inquiétante, qui doit faire l'objet d'une analyse fine des facteurs à risques en jeu pour les jeunes filles : intimidation accentuée, retrait précoce de l'école, etc. Parmi les solutions nommées par les jeunes femmes et adolescent.e.s :

- Des systèmes de contrôles et d'inspection plus poussés auprès des professeurs
- L'application stricte de sanctions dont le retrait du permis d'enseigner pour les professeurs
- Une implication plus importante des parents dans l'éducation de leurs enfants : s'intéresser à leurs journées, difficultés etc.
- Des campagnes de sensibilisation auprès des filles et des garçons sur leurs droits et responsabilités dès le jeune âge.
- La mise en place de numéros spéciaux pour les cas d'abus à l'école ou un lien avec des associations. Le caractère confidentiel voire anonyme devrait pouvoir être maintenu.

F. UNE SEXUALITE SILENCIEUSE ET OMNIPRESENTE

« MARIEZ LES CELIBATAIRES, AINSI QUE VOS SERVITEURS VERTUEUX DES DEUX SEXES. QUE LEUR PAUVRETE NE SOIT PAS UN OBSTACLE, CAR, PAR UN EFFET DE SA GRACE, DIEU PEUT LES ENRICHIR. DIEU EST TOUT PUISSANT ET EMBRASSE TOUT » (24, 32, trad. Pesle & Tidjani).

ART.331 du code pénal- 1995.- LA FORNICATION OU ZINA EST INTERDITE. LA FORNICATION RESULTE DU FLAGRANT DELIT, ETABLI, SELON LA LOI CORANIQUE PAR QUATRE TEMOINS MALES, PUBERES, SAINS D'ESPRIT ET DIGNES DE CONFIANCE, QUI ATTESTENT AVOIR VU L'ACCOMPLISSEMENT DE L'ACTE.

Le sujet de la sexualité génère des réactions très diverses lors de nos échanges avec les groupes, oscillant entre rires, blagues osées, partage d'expériences, gêne et pudeur en abordant cette thématique. Cela semble refléter un rapport à la sexualité complexe, qui peut souvent sembler contradictoire, allant du tabou et de comportements extrêmement normés, à des descriptions de comportements hyper-sexualisés entre les hommes et les femmes.

Dans la Loi Musulmane la sexualité est valorisée dans la mesure où elle se consomme une fois le mariage proclamé et socialement établi. « L'amour est un acte voulu par Allah pour la procréation et pour la jouissance du croyant. C'est aussi une bénédiction divine. Il se traduit par la promesse faite, à maintes reprises, aux personnes pieuses d'entrer au paradis et d'avoir « un séjour sûr parmi les jardins avec des sources » (44, 51-52) et « pour épouses des houris aux grands yeux » (44, 54, trad. Hamidullah) ou « pour épouses des vierges au teint immaculé, aux grands yeux » (trad. Pesle & Tidjani).¹

La sexualité hors mariage par contre est considérée comme illicite et donc passible de peine et de punitions. Aux Comores, on se réfère communément au terme de « viol » pour parler des rapports hors mariage, considérés à la fois comme l'une des pires afflictions possibles, risquant de mettre en péril l'honneur entier d'une famille, voire dans certains cas d'un village.

La sexualité et virginité : un enjeu social

La thématique de la sexualité est directement associée à celle de la virginité dans le discours des personnes interviewées et accompagné de sentiments de craintes et de peur chez l'adulte dans la plupart des cas. La virginité de la fille est un enjeu majeur dans la société comorienne, puisqu'elle est la garante de la valeur et de l'honneur du mariage. Une fille vierge est perçue comme pure, respectable et témoigne de la bonne éducation que lui a donnée sa mère et donc de l'honneur de sa famille.

Mariam, la mère d'Issa est une femme exemplaire. Elle était vierge au mariage, Allah a pris son exemple dans la Surat At-Tharim. Si la femme n'est pas vierge, l'homme ne sent pas le bonheur"

Fundi, Anjouan

Mais elle est aussi et avant tout ce qui permet l'accès à une dote, qui à son tour garantit une sécurité économique pour l'épouse et sa famille. Enfin, sa virginité est également perçue comme un cadeau, comme une offrande et dans certains cas même comme une obligation de la femme envers son mari.

Certaines femmes témoignent « *Si une femme n'est pas vierge au mariage, elle va l'entendre toute sa vie : tu peux t'estimer content que j'ai accepté de me marier avec toi* » et expliquent qu'elle aura beaucoup moins de valeur aux yeux de sa belle-famille, sera de fait traitée avec moins de respect.

La virginité des hommes est plutôt perçue comme une faiblesse à l'arrivée au (premier) mariage. « *Un homme doit être prêt avant son mariage, il doit lui montrer qu'il est fort* ». Certains représentants religieux nous font pourtant part du fait que la religion emploie des termes similaires pour les hommes et les femmes, qui tous deux doivent se préserver pour le jour du mariage, en tant que marque de respect mutuel. Ceci n'est pas évoqué par les enquêtés et la virginité de la fille est d'une certaine façon presque abordée en termes de « monnaie d'échange » à dimension sacrée, témoignant de la valeur attribuée au mariage par les deux familles.

Hormis dans les zones très isolées, nous voyons que chez les adolescent.e.s que nous avons interrogés, la virginité a pour eux peu d'importance, elle est liée à une exigence familiale, imposée, et qu'ils se doivent d'accepter. Les conséquences pour une jeune fille avérée non vierge oscillent entre l'humiliation, l'annulation du mariage en cas de révélation lors de la nuit de noce, le retrait de la dote.

¹ Mohamed Ahmed-Chamanga, 2011

Des cas de répudiation des filles par leurs familles nous ont été mentionnés, bien qu'aucun.e participant.e n'ai mentionné en connaître directement. Il semblerait que ce soit davantage des arguments de dissuasion, peut être utilisés par les parents et autres adultes, que des pratiques réelles.

Certaines jeunes filles nous parlent du recours à des pratiques néfastes, pour rétablir ou feindre la virginité, notamment :

- la mutilation intra-vaginale, pratique traditionnelle qui consiste à se faire une plaie avant le rapport pour feindre une rupture de l'hymen.
- L'achat de la virginité en pharmacie » qui consiste à déposer une poche de faux sang à l'intérieur du vagin (cela n'a pas été explicité mais nous supposons qu'il s'agisse de contrebande).

Sexualité et consentement dans la vie maritale

La sexualité est également perçue comme un dû, une obligation de la femme envers son mari. 88% des personnes interrogées, adolescent.e.s comme adultes, considèrent qu'une femme se doit d'avoir des rapports sexuels avec son mari, qu'elle ait ou non envie. Les exceptions mentionnées sont les cas de règles et les cas de maladie.

D'autres part, les femmes nous disent en général ne pas avoir été préparé à leurs premiers rapports sexuels, notamment lorsqu'ils se déroulent durant la nuit de noce, que ce sont des sujets peu ou pas abordés par les femmes dans la famille. Bien que certain.e.s adolescent.e.s nous aient fait part du fait qu'ils s'informent sur internet, par causeries entre ami.e.s, cela nous interroge fortement sur le vécu potentiellement traumatique de ces premiers rapports par les jeunes filles lors de mariage précoces. En effet, n'étant pas forcément averties, il s'agit dans bien des cas de rapports non mutuellement consentis, perçus comme un devoir et donc non reconnu comme acte de violence sexuelle par la communauté. Ceci semble d'autant plus risqué que la différence d'âge entre les jeunes filles mariées en cas de mariage précoce forcé et les hommes soit souvent estimée à plus de 10 ans d'écart.

La sexualité dans les couples, et particulièrement cette question du consentement semble être selon les personnes interrogé.e.s - et particulièrement les représentants religieux qui font souvent office de médiateurs conjugaux, comme l'une des problématiques principales dans les disputes de couple. D'une part, le refus d'avoir des rapports sexuels est considéré comme un manque de respect et d'insubordination de la femme à ses obligations. Mais ils éveillent également des suspicions d'infidélité de la femme envers l'homme, aggravant dans de nombreux cas la situation. Les femmes témoignent « *Moi je fais tout, je travaille, je lave, je fais tout... et le soir quand je suis fatiguée il vient et il veut encore que j'écarte les jambes... ? Lui il s'est reposé, alors il est en forme* ». Très peu de femmes disent être satisfaites des rapports qu'elles ont avec leur mari, elles en parlent plus en terme de fatigue et de tâche à accomplir. Ces conflits sont l'une des sources de violence conjugales majoritaire repérée par les interviewé.e.s, hommes comme femmes, se manifestant sous forme de violence morales (insultes, paroles dégradantes), physiques et sexuelles.

Ici encore nous voyons la sexualité telle qu'elle est véhiculée dans les discours est une sexualité objectectifiée de la femme, appartenant à l'homme et la mettant dans une position de soumission, sujette à la violence. Cette notion de « devoir » d'assouvissement des besoins sexuels de leur mari est en général associée par les répondant.e.s à la loi musulmane.

Cependant, les propos d'un Cadi rencontré à Mohéli, nuance cette conception, mettant l'accent sur le fait que « l'homme ne doit jamais forcer sa femme, il doit travailler pour donner envie à la femme de s'approcher de lui. S'il ne lui parle pas, s'il lui parle mal, elle n'aura pas envie. C'est un devoir commun,

si l'homme veut des rapports il doit donner envie à sa femme, il ne peut pas la forcer. Ça c'est dans le Coran ».

Les adolescent.e.s au carrefour entre « tradition » et « modernité »¹

Les filles et garçons semblent avoir une vie sexuelle active, quand nous leur demandons s'ils ont des relations entre filles et garçons, la réponse est souvent « Bien sûr, on est moderne ! ». En effets les adolescent.e.s que nous avons rencontrés estiment entre 70 - 80% le taux de filles ayant perdu leur virginité avant leur majorité, et avant leur mariage, et 90% chez les garçons. Ils estiment l'âge de perte de la virginité des filles à 14 ans « mais ça peut même commencer avant ça, vers 11 ans ». Pour avoir des relations les jeunes trouvent des stratégies pour se retrouver, dans des lieux peu transités, en général en dehors des villages, à l'abri des regards.

Cette « modernité » (souvent plutôt nommée « occidentalisation » par les adultes) mentionnée par les adolescents vient souvent contraster avec le rapport plus « traditionnel » (terme employé par les jeunes) de la génération des parents. Le discours des parents autour de la sexualité des jeunes est teinté de peurs et de craintes de voir leur fille perdre leur virginité et salir l'honneur de leur famille, surtout celui de leur mère.

C'est donc en ces termes ou de façon majoritairement répressive que la sexualité est abordée avec les jeunes. En effet, quand nous demandons aux parents, ou aux Fundi.e.s (professeurs de Coran), de nous dire comment ils en parlent aux enfants, les réponses sont à tous : « On ne parle pas de ça avec nos enfants », « Il ne faut pas faire de bêtises », il faut se respecter² » ; aux filles : « si vous avez des rapports avant le mariage, vous détruisez votre futur et l'honneur de votre famille », « Ne faites pas ça à votre maman ! », Ne vous approchez pas des garçons. », « Il faut suivre les femmes du Prophète, elles étaient toutes vierges. »

Nous avons relevé dans l'enquête que ce décalage entre la réalité vécue par les jeunes d'une exploration sexuelle et les normes sociales répressives envers la sexualité mettent en avant dangers et risques pour les jeunes, face à des parents souvent désarmés :

a. L'arrivée de règles :

Les règles marquent un changement dans la vie des filles qui est ritualisé à travers du « premier mariage ». Une jeune fille de 16 ans nous dit « *Lorsque j'ai eu mes règles la tradition dit qu'il faut qu'on reste à la maison pendant 7 jours, c'est le premier mariage, je n'ai pas eu le droit de sortir. On m'a dit que maintenant il faut que je me protège, que je ne dois plus m'approcher des hommes. Que si un homme me touche, même la main, je vais tomber enceinte et que ça va gâcher ma vie. Ils nous racontent des bêtises, et ça, ça ne nous protège pas, au contraire* ». L'arrivée de règles va dans de nombreux cas de pair avec une limitation de l'accès à une sphère sociale pour la fille, et dans les cas les plus extrêmes que nous avons rencontré, avec un retrait de l'école. Le manque de confiance et la méfiance vis-à-vis des relations filles – garçons peuvent mener à ce type de pratique, qui sont généralement plus fréquentes dans les zones retirées et de faible revenu, où la dot est un

¹ Le terme « moderne » est utilisé principalement par les adolescents. Le terme d' « occidentalisation » est en général préféré par les adultes interviewés.

² L'expression « se respecter » est utilisée très fréquemment par les personnes interrogé.e.s et fait partie du langage commun. Elle intègre : le fait de se couvrir l'ensemble du corps et de la tête, d'être discrète, de ne pas s'approcher des hommes, de faire la prière et respecter les normes établies du coran, de respecter ses parents et d'en aucun cas avoir des rapports avec un homme.

enjeu considérable pour la famille. Protéger sa famille c'est protéger la virginité, et cela passe dans certains village par le mariage de la fille dès l'arrivée des règles entre 11 et 16 ans.

b. Un accès réduit à la contraception et à la protection :

Les jeunes utilisent majoritairement des préservatifs comme contraception et ce sont les garçons qui se chargent en général de les fournir. En effet l'accès au planning familial, bien que légal aux Comores, est difficile par le manque de confidentialité, et la peur d'être vue par des adultes. « *Si on me voit c'est fini. Ici tout le monde sait tout. Non mais, mes parents me tueraient* ». Elles dépendent donc des garçons pour l'utilisation des préservatifs, et n'ont en général pas accès à d'autres contraceptifs, bien qu'elles en connaissent souvent l'existence, ce qui les met dans une situation de vulnérabilité considérable.

c. Des pratiques de re-virginisation:

Des pratiques dangereuses visant à feindre ou rétablir la virginité pour la nuit de noce nous ont été rapportées afin de préserver l'honneur familial, et d'éviter l'humiliation : la mutilation intra-vaginale, qui consiste à se faire une plaie avant le rapport pour feindre une rupture de l'hymen. L'achat de la virginité en pharmacie » qui consiste à déposer une poche de faux sang à l'intérieur du vagin (cela n'a pas été explicité mais nous supposons qu'il s'agisse de contrebande).

d. Des stratégies néfastes face à la grossesse non désirée :

L'accès réduit à la contraception vient augmenter les risques de grossesse chez les filles, « ces jeunes filles ne savent souvent pas elles-mêmes qu'elles sont enceintes jusqu'à quelques semaines avant l'accouchement » nous partage la maire d'un village. Le fait de tomber enceinte pour une fille est considéré comme « *une des pires choses qui puisse arriver à sa maman* », qui vient entacher l'honneur et les perspectives futures pour la jeune fille. La fille est en général accusée d'avoir sali l'honneur de sa famille, et punie en conséquence : châtement physique, humiliation, retrait de l'école sont certaines des conséquences les plus fréquemment nommées, ainsi que le mariage arrangé ou le remboursement de la dot par le géniteur. D'autres pratiques autour des grossesses précoces sont le recours à des techniques d'avortements provoqués, particulièrement traumatisantes et dangereuses ou l'envoi de la jeune fille à Mayotte pour s'y faire avorter ou simplement pour l'éloigner du village en vue de préserver l'image de la famille. Bien que ces deux dernières pratiques semblent être utilisées moins fréquemment, elles mettent en avant un risque considérable pour la santé physique et psychologique des jeunes filles, laissées dans bien des cas à elles-mêmes pour gérer ces situations complexes.

e. Une éducation sexuelle informelle à caractère souvent violente :

Certains jeunes nous disent suivre des cours sur la sexualité à l'école, qui explorent la sexualité sous l'angle anatomique et des organes reproductifs, mais sans évoquer les aspects relationnels et affectifs en jeu. Certaines associations de la société civile sensibilisent sur les MSTs. C'est essentiellement par internet, par les téléromans¹, la pornographie et le bouche à oreille que les jeunes se « forment » à l'éducation. Les associations que nous avons rencontrées mettent en avant le manque de contrôle et de régulation parental quant à l'utilisation d'internet, dès un âge très précoce. Nous avons également constaté l'existence de groupes sur les réseaux sociaux dans lesquels des vidéos, des images et des commentaires érotiques voir pornographique sont véhiculés, à caractère souvent très abusif, mettant en scène des comportements sexuels de domination, présentant la femme comme objet sexuel de l'homme. Ces contenus agissent notamment sur l'imaginaire collectif, et risquent d'ancrer ces pratiques comme normatives chez les jeunes. Le manque d'espaces pour verbaliser, s'interroger, informer, échanger autour des questions de la sexualité contient un

¹ Séries télévisées provenant généralement d'Amérique latine

risque majeur de mise en acte pulsionnel, notamment en terme de maltraitance. Ceci peut être interprété comme un des facteurs principaux de la prévalence du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles dont ont témoigné les participantes de l'enquête.

f. **Une banalisation des rapports sexuels contre service ou argent :**

Une des mises situations présentés aux jeunes et adultes met en scène une jeune fille à qui l'on propose une somme d'argent ou un service en échange de rapports sexuels. Nous avons été surpris par le nombre élevé de cas d'adolescent.e.s (environ 65 %) affirmant que « si elle a besoin d'argent, il vaut mieux qu'elle le fasse », affirmant notamment que cette pratique est courante chez les adolescentes. Une jeune fille de 14 ans nous dit « *moi je le ferais, comme ça il m'achète des habilles, pour que je sois belles, il prendrait soin de moi. Si je n'ai pas d'argent, je le ferais oui* ». Les filles nous rapportent que ce sont en général des hommes, plus âgées qu'elles, souvent mariées qui viennent aux abords des écoles, sur les chemins où dans la rue leur proposer ces services, mais également à l'école ou sur le lieu du travail. Dans certains cas, les filles et les garçons nous rapportent que ce peuvent être les filles qui provoquent ces situations.

Parmi ces différents éléments, nous avons été surpris de constater que les parents sont souvent au courant de ces risques encourus par les jeunes générations, et se trouvent souvent désemparés, aux prises avec leur système de référence, rendant difficile de trouver des solutions autre que la punition ou le châtement. D'autre part, les parents eux-mêmes sont parfois également soumis à la régulation communautaire. « *J'ai vu deux jeunes mal se comporter dans la rue. Ici on ne se touche pas dans la rue. Je leur ai crié dessus. La mère de la fille est arrivée et a défendu sa fille. J'étais obligé de la frapper (la mère) – elle doit bien éduquer sa fille, on ne peut pas laisser passer ce genre de comportements* » nous explique le maire d'un village.



Focus groupe filles adolescentes, Mohéli

Nous voyons la nécessité d'adresser ces questions de la sexualité tout en créant des ponts pour faciliter la compréhension et la communication entre les différentes générations, en prenant également en compte les différentes dynamiques de pouvoir en jeu, s'adressant autant aux jeunes, qu'à leurs parents et aux décideurs des villages. Aborder ces questions peut avoir un effet inverse d'accentuation des comportements répressifs si elle vient remettre en cause des valeurs et normes culturelles et religieuses fondamentales.

C'est donc dans une démarche visant à intégrer la « tradition » et la « modernité » (termes utilisés par les adolescent.e.s), et visant à questionner plutôt que d'imposer ou affirmer qu'un travail sera pertinent. Les recommandations principales découlant de ces observations sont :

- Mise en place d'ateliers de sensibilisation et des groupes de parole autour de la sexualité pour les adolescents avec **des équipes formées sur ces thématiques.**
- Travailler sur la facilitation de l'accès au planning familial pour toutes les filles tout en assurant leur confidentialité (visites dans les écoles par des équipes mobiles par exemple)
- Mise en place de sensibilisations autour de la communication parent-enfants, notamment en lien avec la sexualité

- Formation et sensibilisation des représentants religieux en contact directe avec les jeunes sur la sexualité, la contraception et protection, les comportements bienveillants autour de la sexualité (références au Coran).

Représentations autour des agressions sexuelles et du viol

La thématique des agressions sexuelles dont les viols prennent depuis quelques années plus de place dans le débat public ; dénonciations de cas dans les médias, prise de conscience gouvernementale. Cependant nous voyons qu'il est encore très difficile d'avoir une visibilité sur les cas de survivant.e.s.

« En septembre dernier, douze associations comoriennes ont déposé un plaidoyer sur le bureau de Beit Salam “en faveur de la protection des femmes et des enfants”. Elles y rappelaient les chiffres sans cesse en augmentation. *“Ces cinq dernières années, les cas de viols et d’agressions sexuelles ont connu une recrudescence sans précédent sur l’ensemble du territoire national, atteignant aujourd’hui un stade qui dépasse l’entendement.”* Avant de détailler : *“Entre le 1er janvier 2019 et le 30 juin 2020, sur 665 enfants reçus par les services d’écoute et de protection de l’enfant et de la femme victimes de violences, plus de 57 %, soit 381 enfants ont été victimes d’agressions sexuelles dont au moins deux décès.”* »

Dans Mag National Face au changement, Novembre 2020

Les agressions sexuelles sont en général considérées comme les pires formes de violences, à égalité avec le « manque de respect ». Elles sont évaluées comme étant la forme de violence la plus prégnante dans la société comorienne après la violence morale.

Lorsque les participants nous parlent de violences sexuelles, et plus particulièrement de viol, ils se réfèrent quasi intégralement aux cas de mineurs – le viol d’adultes n’est pas adressé spontanément par les personnes interviewées, qui estiment que les cas sont rares, voire inexistant chez les adultes. Ce seraient principalement les femmes non mariées qui sont touchées nous dit-on. Ceci nous questionne cependant sur la dimension cachée et tue des agressions sexuelles auprès de femmes plus âgées, hypothétiquement liées à une peur du déshonneur, de l’isolement social et familial, et des conséquences économiques peuvent être inférées.

Le viol est associé directement avec la pénétration sexuelle – les actes d’attouchements et d’exhibition ne sont pas mentionnés lorsque nous en parlons, mais sont plus perçus comme une honte pour la fille. Les cas de figure suivants ont été principalement abordés par les participants :

Le viol en tant que « vol de virginité d’une fille »

Comme nous l’avons mentionné précédemment, le mot « viol » est utilisé lorsqu’une fille a perdu sa virginité avant le mariage, que le rapport sexuel ait eu lieu de façon consentie ou forcée. Il est perçu plus comme un vol du statut social et des perspectives futures pour la fille et sa famille, que comme une atteinte à l’intégrité psychologique et physique des filles. Les cas de rapports sexuels non consentis et consentis seraient traités majoritairement de la même façon : par une tentative d’indemnisation de la fille par récupération d’une somme correspondant à la dot, soit par un mariage de la fille avec l’homme en vue de sauver l’honneur de la fille. Lorsque nous questionnons les participants plus spécifiquement sur les cas de rapports forcés et abusifs, ils.elles mettent en avant que la décision dépend principalement de l’âge de l’homme – s’il est bien plus âgé, une indemnisation sera préférée.

Le viol ou l’agression sexuelle d’un enfant

Les cas d’abus sexuels sur mineur.e.s, pour les jeunes filles, particulièrement avant l’âge de 13 ans, sont évalués comme étant très fréquents dans la société comorienne, et les personnes interrogées nous font

part que la plupart des cas sont difficilement repérables puisqu'ils se déroulent essentiellement dans la sphère intrafamiliale, perpétrés par : les beaux-pères sur les enfants de leur femme en cas de remariage, les oncles sur leurs neveux/nièces, les pères de famille sur leurs filles. Les cas de garçons abusés semblent plus rares mais existent également, surtout à un jeune âge. Nous voyons que c'est un sujet difficile à aborder avec les adolescents garçons, qui disent en général n'avoir jamais entendu parler de tels cas, mais que si ça existe « *personne ne dira rien, c'est pas possible pour un homme.* ».

Les viols d'enfants semblent toucher les villages dans les trois îles de près. Des cas d'abus révélés dans le village nous ont été rapportés par des représentants de villages, dans certains cas également par des villageois interrogés. Ces cas incluaient en général des garçons et des filles en bas âge – le cas le plus jeune nous ayant été rapporté est d'une petite fille de l'âge de 4 ans. Nous avons rencontré deux femmes ayant subies des violences sexuelles durant leur adolescence, l'une par son beau-père, l'autre par un ami proche de la famille. Dans les deux cas leur famille était au courant mais n'a pas déposé de plainte officielle. Les cas d'abus sur enfants sont plus sujets à être révélés à la justice, surtout en ce qui concerne des jeunes enfants et des enfants pré-pubères.

Les réseaux de prostitution infantile et adulte

Les cas de prostitution infantile et adulte nous ont été rapportés dans les villes capitales des îles, notamment par certains chefs de village. Un chef de village nous témoigne : « *...c'est dur ici. Ce sont des femmes, et des filles, des petites aussi. Souvent elles ont été enceintes. Elles n'ont pas le choix, c'est la pauvreté qui fait ça* ». Il nous a été étât de l'existence de réseaux mettant en lien « des hommes hauts placés avec des jeunes filles dont les descriptions sont sur les listes », cependant peu d'information et de contrôle sont accessible concernant ces réseaux. Ils semblent être présentés à des jeunes adolescentes comme un moyen de gagner rapidement beaucoup d'argent et d'avoir des hommes qui subsistent à leurs besoins. Des cas graves d'agressions physiques et sexuelles sur des filles ayant participé de ces réseaux de prostitution nous ont été révélés.

Les chefs de villages nous ayant rapporté ces cas sont désespérés face à cette situation et une enquêtée nous témoigne que ces réseaux sont intouchables, puisque gérés par des personnes qui ont de l'influence au niveau économique et politique dans le pays.

III. EN RESUME : PERSPECTIVES SUR LES VBGS AUX COMORES

A. RETOUR SUR LES VIOLENCES ET LEUR GESTION AU SEIN DE LA COMMUNAUTE

Type de violences	Causes principales identifiées	Réponses apportées/communauté	Ressources /moyens identifiées
Violences conjugales – psychologiques (dévalorisation, ignorance, mépris, insultes, humiliation)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Abus de pouvoir de l’homme sur la femme « <i>il ne faut pas être trop gentil avec une femme sinon elle en abuse</i> » ▪ Non-virginité de la femme lors du mariage ▪ Refus d’avoir des rapports sexuels ▪ Suspicion d’infidélité /jalousie ▪ Abus du pouvoir matrilocale ▪ Plaintes autour du manque d’argent ▪ Mensonges ou désaccord avec l’éducation des enfants ▪ Degré d’acceptation de la violence élevé ▪ Faible recours aux services d’aide ▪ Demandes d’aide difficile ▪ Dépendance financière des femmes envers le mari 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion individuelle – silence et discrétion ▪ Conseils à la femme : être patiente, obéir à son mari et mieux se comporter ▪ Conseils à l’homme : mieux expliquer à la femme ses besoins, être plus patient et compréhensif 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Médiations opérées par : famille, représentants religieux, chefs de village, association de médiation familiale ▪ OSCs qui travaillent sur la sensibilisation VBG et la paix ▪ Appui psychosocial & légal – CRF cellule d’écoute ▪ Centres de santé communautaire (identification – référencement)
Violences conjugales - physique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères ci-dessus quand inscrits dans la répétition principalement : ▪ Désobéissance & insoumission aux désirs sexuels de l’homme ▪ Jalousie / suspicion d’infidélité ▪ Manque de respect (élever la voix, plainte répétée) ▪ Pression financière ressentie ▪ Degré d’acceptation de la violence élevé ▪ Faible recours aux services d’aide ▪ Demandes d’aide difficile ▪ Dépendance financière des femmes envers le mari 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Idem que ci-dessus ▪ Gestion intrafamiliale : intervention du frère/père ▪ Gestion interfamiliale : médiation entre les deux familles ▪ Intervention d’un médiateur externe (rep. Religieux, association) ▪ Dernier recours : justice (rares cas) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentants religieux (rôle et devoirs partagés des époux) ▪ Sensibilisation auprès d’association de femmes (féminines, culturelles) notamment en terme de soutien de paires ▪ Cérémonies de mariage (chants – sensibilisation)

Type de violences	Causes principales identifiées	Réponses apportées/communauté	Ressources /moyens identifiées
Violences conjugales - sexuelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligation de la femme envers son mari – justifiée sur base religieuse. ▪ Suspicion d’adultère- demande de preuve d’amour ▪ Addictions (rares) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Silence – gestion au sein du noyau conjugal ▪ Non perçu comme viol si au sein du couple 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comités des villages – formation sur VBGs, droits et responsabilités.
Harcèlement sur le lieu de travail (chantage – échange de services/sécurité de l’emploi contre rapports sexuels)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre réduit de femmes dans des positions décisionnelles ▪ Peu ou pas de code éthique dans les entreprises ▪ Impunité des personnes d’influence ▪ Peur du déshonneur ▪ Peur de la perte d’opportunité professionnelle – pression économique – dépendance financière en découlant 	<p>Idées/stratégies (non appliquées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mise en place d’un code éthique & comité d’application mixte ▪ Mixité dans les positions directives ▪ Formation et sensibilisation communautaire massive ▪ Campagnes de sensibilisation massives (médias, tv, radio) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Code du travail et code pénal ▪ Cellules d’écoute
Harcèlement sur la voie publique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible présence des femmes dans l’espace public ▪ Distance physique des institutions éducatives et/ou lieux de travail : traversée par les champs etc. ▪ Dysfonctionnement du système judiciaire : message implicite d’impunité des agresseurs par une non application des peines 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rassemblement entre filles/garçons pour aller à l’école ▪ Interdiction des filles de sortir dans la rue ou d’aller à l’école 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation au niveau communautaire ▪ Travail auprès des parents : communication et prévention ▪ Ateliers de sensibilisation sur les stratégies de protection avec jeunes filles et garçons (responsabilité partagée)
Harcèlement dans les établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Silence : Honte, entâchement à l’honneur en cas de dénonciation ▪ Peur de ne pas être cru <i>«la parole des filles n’a pas de poids contre un homme adulte »</i> ▪ Peur des représailles et du retrait des jeunes de l’école ▪ Manque de communication parents-enfants ▪ « Impunité » du professeur et complicité entre professeurs ▪ Peur des punitions infligées ▪ Banalisation des abus sexuels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Silence et soumission (passive ou active) ▪ Rassemblement et soutien entre jeunes filles ▪ Déploiement des stratégies pour recueillir des preuves comme moyen d’intimidation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagne de sensibilisation massive au niveau national ▪ Travail avec OSCs éducatives sur la mise en place de cellules de recours (service d’écoute etc.) ▪ Travail auprès des parents : communication

Type de violences	Causes principales identifiées	Réponses apportées/communauté	Ressources /moyens identifiées
Viols intrafamiliaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Abus de pouvoir de l'homme sur la femme – soumission de la femme ▪ Stratégies d'intimidation et menaces de mort (envers l'enfant et/ou le parent) ▪ Honte et préservation de l'honneur familial 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Silence ▪ Gestion intracommunautaire : bannissement, « gungo », ou recours à la justice nationale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail avec les comités de village (chefs et repr. religieux) ▪ Cellule d'écoute + accompagnement psychosocial ▪ Centres de santé communautaire (identification – référencement)
Viols extrafamiliaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transit par des zones isolées (champs etc.) ▪ Dysfonctionnement du système judiciaire : message implicite d'impunité des agresseurs par une non application des peines ▪ Interprétation abusive des actes de la femme (habillement, regards paroles) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de mariages entre la victime et son agresseur ▪ Négociations autour de la dote ▪ Châtiment traditionnel : bannissement, « Goumbou » ▪ Recours à la justice nationale ▪ Envoie de la fille vers Mayotte ou France (surtout en cas de grossesse) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail avec les comités de village (chefs et repr. religieux) ▪ Cellule d'écoute + accompagnement psychosocial ▪ Centres de santé communautaire (identification – référencement)
Mariage précoce	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peur de perte de virginité de la fille et des conséquences en découlant : réduction de dot et perte d'honneur en découlant ▪ Sécurité financière pour la fille et famille ▪ Justification sur base religieuse : « <i>le prophète s'est marié à une fille de 6 ans</i> » ▪ Objectification des filles 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ OSCs locales et UNICEF : programmes de prévention et sensibilisation ▪ Travail de proximité dans les zones isolées – comités de village ▪ Employabilité

Type de violences	Causes principales identifiées	Réponses apportées/communauté	Ressources /moyens identifiées
Violence économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle des activités de la femme – non autorisation du travail de la femme dans certains cas ▪ Absence du foyer – « divorces » ou utilisation de la twalaka : non-participation aux frais et non-respect de la pension alimentaire ▪ Non application des conditions associées à la polygamie ▪ Pauvreté – et forte pression ressentie / division sexuée du travail. Les femmes relayées à la sphère domestique (travail gratuit) ou secteur informel (moins bien payé) ▪ Absence de perspectives futures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien familial et communautaire (cotisations en cas de besoin) ▪ Création d'emplois informels (vente de gâteaux etc.) ▪ Intervention de représentants religieux – rappel des responsabilités du mari. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Code de la famille (pension alimentaire) ▪ Cellule d'écoute – accompagnement juridique ▪ Organisations de soutien à la création de micro-entreprises femmes ▪ Représentants religieux

B. JUSTICE LEGALE VERSUS JUSTICE COMMUNAUTAIRE ?

Le maintien de l'honneur comme facteur déterminant pour répondre aux VBGs

Abordée de façon transversale durant l'enquête, la question de la justice et des stratégies utilisées pour répondre aux situations de VBGs et rendre justice aux victimes, a mis en avant le fait que l'honneur est central dans les décisions prises en cas de VBGs perpétrées : l'honneur la fille ou du garçon, impacte celui de sa mère et de sa famille, qui à son tour a un impact sur l'honneur du village auprès de la région et même de l'île. La prise en compte de cet ensemble est donc indispensable lorsque l'on pense les vbgs et les dispositifs d'accompagnement et/ou de lutte contre les vbgs – une prise en compte isolée pourrait, comme certains cas l'ont mis en avant avoir des conséquences aggravantes sur un individu ou sa famille.

Nous observons que le recours à une justice locale communautaire est également lié à une forte pression sociale visant à maintenir l'honneur du village et donc de traiter les problématiques à proximité, au sein du village. Un cas auquel il a été fait référence plusieurs fois durant l'enquête est celui de parents ayant été bannis de leurs villages pour avoir porté plainte contre un homme ayant violé leur enfant sans en avertir les instances préalablement.

En cas de vbgs, nous voyons en général qu'elles suivent une même logique par étape sur les trois îles

Le maintien du silence de la part de la victime, souvent encouragée à faire preuve de patience et à demander l'aide de Dieu, de se réfugier dans la justice divine. Cette loi du silence et de la discrétion sont donc communiquées implicitement et explicitement, et associées à une forme de sacrifice de l'individu pour le bien communautaire.

Une gestion intra ou interfamiliale : dans le cas de violences conjugales ou même de viol, les familles vont essayer de trouver un accord à l'amiable, afin de réduire l'ébruitement de la situation. Lorsqu'aucun accord n'est trouvé, il sera fait appel à un tiers du village.

La médiation par un tiers : Les représentants religieux et dans de plus rares cas des chefs de village font, fi de médiateurs ou conseillers en cas de situations de vbgs, surtout dans les cas de : violences conjugales, de relations dévoilées entre jeunes non mariés, grossesses précoces et dans certains cas en cas de viols. En effet, plusieurs représentants, et surtout les Cadis (qui sont les premiers interlocuteurs concernant le mariage) ou d'autres représentants (Oustad et Fundis essentiellement) nous expliquent que lorsque les personnes viennent les voir, ils prennent le temps de conseiller sur les relations, la sexualité, le rôle de chacun, et dans certains cas d'écouter les deux parties avant d'arriver à un accord commun, en s'appuyant sur les lois musulmanes. Nous notons que des lectures et points de vue sur les vbgs diffèrent considérablement d'un représentant à l'autre, certains étant plus sur un registre répressif appuyant la domination masculine, d'autres sur un versant collaboratif appuyant la recherche de complémentarité des rôles.

Dans la plupart des cas ils s'accordent à dire que ce n'est que si la situation s'aggrave et devient menaçante pour l'intégrité de la personne (violences physique grave et visible, abandon d'un mari) qu'ils conseilleront le divorce ou le recours à la justice légale. Les représentants religieux et de village ont une fonction clé facilitant ou empêchant l'accès aux services de protection, de prise en charge ou de soin des personnes. Il semble donc indispensable de les inclure dans toute stratégie de sensibilisation mise en place au sein des communautés.

L'intervention des comités de village : En cas de viols avérés ou de non conclusion de la situation : le comité du village ou le comité des notables (à Ngazidja) est en général convoqué pour prendre une décision quant au sort de la victime et de l'indemnisation qui devra être livrée à la victime

ou sa famille. Selon le fonctionnement des villages un recours à la justice sera entrepris – et/ ou un châtement traditionnel appliqué. Parmi les pratiques qui nous ont été nommées :

- Le bannissement de l'auteur : surtout appliqué sur l'île d'Ngazidja, le bannissement consiste à interdire la participation d'une personne ou de l'ensemble de sa famille aux activités et manifestations du village pendant une durée déterminée. Une somme de dédommagement sera également définie. Selon les villages, les modalités changent et peuvent ou non être renégociées en fonction des actes de la personne.
- L'expulsion du village : des cas plus rares d'expulsion des auteurs par le village nous ont été rapportés, mais il s'agit en général davantage des personnes elles-mêmes qui s'enfuient sur d'autres îles.
- L'humiliation et le châtement corporel public – une pratique traditionnelle qui, nous disent les interviewés ne se pratique presque plus, le « Goumbou » consiste à exposer l'auteur de violences au centre de la place publique dénudé, de le couvrir de charbon et de colliers de coquillages ou escargot. L'auteur devra demander pardon et sera hué par les villageois. Cette pratique nous explique-t-on « est pour être sûrs que l'homme ne referra jamais la même chose ».
- Les « hutbas », prières collectives sont utilisées communément pour implorer la protection et la justice des personnes victimes. Ces cérémonies font partie du bain quotidien dans les familles.

L'intervention de la police : Peu de participants voient le recours à la police une solution. Le manque de moyen des policiers est souvent soulevé, « *ils nous disent qu'on doit payer l'essence pour qu'ils viennent* », nous dit-on à plusieurs reprises. Ou, nous demande-t-on « *Est-ce qu'il y a un numéro ? (...)* *Même si on les appelle ils ne viendront pas* ». Les policiers que nous avons rencontrés nous font part de cas de vbgs dont ils ont eu notification, et partagent dans la plupart des cas ne pas avoir les outils et la formation nécessaire pour y répondre et se retrouvent démunis face à ces situations. Ils nous partagent notamment leur motivation à prendre part à des formations et comprendre leur rôle dans l'accompagnement des personnes victimes de vbgs.

Le recours à la justice : est principalement conseillé en cas de viol sur enfant ou comme moyen de pression pour justifier une indemnisation, par exemple en cas de rapports sexuels hors mariage entre une fille et un garçon. En effet dans ce cas de figure, 22% des personnes adultes interrogées mentionnent que la justice devrait intervenir, mais la plupart partagent l'avis de ce père de famille qui nous dit : « ça va empirer la situation de la fille, son image va être dégradée, et en plus la justice ne va rien faire. Donc ça va être pire pour tout le monde. C'est mieux de gérer ça en famille ». Le recours à la justice a été soulevé fréquemment en tant que caractère aggravant par les personnes interviewées, qui y voit une double violence, du fait de la non reconnaissance des faits par la justice et de l'exposition humiliante de la fille.

Une méfiance généralisée envers la justice en cas de vbgs.

La plupart des personnes interrogées s'accordent à dire que les cas d'agressions sexuelles devraient être dénoncés et traités par la justice, mais que l'incompétence du système judiciaire les retiennent et que la justice locale, communautaire est plus efficace ; « *les violeurs sont relâchés, ils vont être punis deux jours ou peut être deux semaines mais après rien* ». Ce type d'affirmations a été relevé sur les 3 îles de façon répétitive. Des personnes ayant travaillé à la cour pénale nous partagent notamment que « *le système ne respecte pas les peines comme ils devraient, ils ne restent pas longtemps, ce n'est pas normal. Les personnes peuvent être relâchées facilement (...)* les

« *Ici au village il y a eu un cas. Un homme a violé toutes ses filles. Elles étaient quatre. C'est la plus petite qui un jour a dénoncé tout ce qui s'est passé. L'homme a été arrêté, il a été mis en prison. Mais après quelques mois, il est relâché (...). Il n'est pas revenu au village, mais il est libre. Ça veut dire quoi, ça ? Ça veut dire pour les hommes qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent* ».

Homme de 53 ans, Anioyon

prisons sont remplies de violeurs, ce sont les cas les plus fréquents ».

Cette situation est dénoncée de plus en plus fréquemment dans les médias et notamment par les OSCs, mais « le chemin est encore long », nous témoigne une représentante de l'association des sages -femmes. Ceci s'applique notamment aux cas de violences économiques, aux violences conjugales et aux cas de harcèlement dans le discours des personnes interrogées. « *Oui c'est une loi, mais s'il ne paye pas sa pension, personne ne va rien faire, qui va le punir ?* » s'exclame une mère de famille de 4 enfants.

Les débats autour de la justice éveillent de la colère et de la lassitude parmi les personnes interrogées. Les structures associatives très actives travaillant sur la lutte contre les vbgs, nous partagent se trouver dans une impasse dans bien des situations, avec très peu de solutions concrètes à offrir aux personnes victimes de violence en terme de protection notamment. Les structures craignent perdre en crédibilité auprès des communautés et mettent en place des stratégies intermédiaires, ou se focalisent sur la sensibilisation avant tout.

L'accès à la justice est également perçu comme difficile pour d'autres raisons par les personnes interviewées :

- **La distance et la difficulté d'accès de certains villages** constitue un obstacle considérable puisque dans de nombreux cas des femmes victimes de violences conjugales ne sont pas autorisées à quitter leur foyer et n'ont pas les moyens de se rendre aux services d'écoute.
- **L'aspect financier** semble également constituer un obstacle puisque de nombreuses personnes interrogées nous disent ne pas avoir les moyens de se payer un avocat ou une aide judiciaire.
- **L'incompréhension des textes juridiques** : les textes de lois ne sont pas traduits dans les langues locales parlées sur les trois îles, ce qui complexifie notamment l'accès à une compréhension des lois en vigueur puisque le français n'est utilisé que par une partie de la population. Cela semble également valable en ce qui concerne les lois musulmanes, puisque certaines personnes nous témoignent ne pas comprendre ce qui leur a été enseigné sur le Coran. Un Cadi rencontré à Mohéli nous partageant notamment « *il est important d'enseigner le Coran. Et enseigner n'est pas juste répéter, c'est expliquer, c'est questionner. Les gens doivent comprendre et réfléchir sur le Coran. C'est comme ça qu'ils vont pouvoir vraiment l'appliquer(...)* La femme du prophète enseignait le Coran, elle connaissait les lois sur les femmes. Si les femmes comprennent ces lois elles pourront se défendre par elles-mêmes. »

C. RECOMMANDATIONS ET PISTES DE TRAVAIL POUR LA LUTTE CONTRE LES VBGS

Les principaux axes de travail qui ont été mis en avant par cette étude en termes de recommandations pour la sensibilisation sont :

- Travail à proximité avec les représentants religieux et les représentants des villages (comités des villages)
- Travail avec le Mouftorat sur l'accompagnement et la formation de femmes représentantes religieuses.
- Un soutien au fort tissu local associatif incluant les associations engagées sur les questions des vbgs et les associations dites « féminines » ou culturelles.
- Des formations pointues sur les notions de confidentialité avec les services de soins et les associations et la mise en place de systèmes permettant de préserver l'anonymat des personnes accédant aux services (prise en compte de l'aspect communautaire insulaire).

- La mise en place de campagne de lutte contre le harcèlement et de sensibilisation sur les vbgs avec des espaces de débat, d'échanges autant dans les médias qu'au sein des villages (notamment l'importance des consultations sanitaires).
- Traduire et rendre accessible (ateliers, conférences, activités) sur les droits des personnes – notamment en terme de genre et en cas de vbgs.
- Créer ou mobiliser des espaces communautaires pour la jeunesse : mise en place d'ateliers de sensibilisation et de dialogue autour des questions de la sexualité etc.
- Mettre en place des stratégies sur la communication parents-enfants, et dans un deuxième temps autour des thématiques de la sexualité.
- La mise en place de service spécialisés pour les cas de violences subies à l'école (numéro spécial, inspections)
- Former les équipes de coordination et les équipes éducatives dans les institutions éducatives sur les questions de harcèlement et accompagner les équipes à développer et mettre en place des codes de conduite et un système d'informations d'incidents.

GUIDES DE MESSAGES

I. INTRODUCTION ET METHODE

Ce guide pratique a comme objectif de traduire les résultats principaux de l'enquête en message clés visant la l'information, l'éducation et le conseil ; l'ouverture d'espaces d'échange et de débats ; la recherche de solutions ensemble rapide à mettre en place ainsi que la transmission au sein des communautés sur les questions de genre et de lutte contre les violences basées sur le genre. L'objectif est de proposer des pistes de réflexion pour questionner les perceptions et attitudes au sein des communautés autour des thématiques de genre et vbgs.

Ce guide a été réalisé sur la base des messages transmis par les enquêtés durant les focus groupe (dernière partie des questions), d'un travail réalisé lors de deux ateliers de concertations et de lectures de travaux préalables existants sur les stratégies de communication communautaire pour lutter contre les vbgs.

Les ateliers de concertations ont réunis au total 18 personnes sur les îles d'Anjouan et d'Ngazidja. Ces personnes font partie des personnes interviewées durant l'enquête dans différentes régions et villages, et ont manifesté leur intérêt à travailler sur ces thématiques plus en profondeur. Ils.elles ont tous.tes participés aux ateliers de concertation sur base volontaire. Ces personnes incluent : des adolescent.e.s, jeunes hommes et femmes (moins de 21 ans), femmes et hommes adultes dont des représentants de villages, d'associations et de communes. Les ateliers avaient donc comme objectif de réunir les différentes catégories de la population rencontrée autour des résultats de l'enquête afin de mener une réflexion commune, intégrant différents points de vue et la dimension intergénérationnelle dans le développement de messages.

Les ateliers se sont déclinés sur une journée de travail comme suit :

1. Présentation des participants et activité brise-glace participative sur la distribution de genre dans la communauté.
2. Brève présentation des résultats initiaux de l'enquête
3. Travaux en groupe sur la mise en place de messages de sensibilisation adaptés aux différents groupes d'âge et statuts sur la base des résultats présentés.
4. Restitution des messages, débats en plénière et identification de canaux de communication.



Atelier de concertation, Anjouan

Les thématiques transversales développées par les participants dans les messages sont :

- Vers une répartition plus égalitaire des tâches et prises de décisions entre l'homme et la femme
- Améliorer la communication et la confiance au sein des familles : une clé de lutte contre les vbgs
- Comprendre les conséquences de la violence pour les enfants et les adultes et le besoin des victimes
- Briser le silence : oser parler, dénoncer, ouvrir les débats sur les violences
- Retour aux sources de nos traditions et de notre religion: la collaboration et le respect mutuel
- Les bénéfices d'une distribution égale et collaborative des pouvoirs décisionnels
- Education et dialogue autour de la sexualité : ouvrir des espaces pour éviter l'explosion
- La lutte contre le harcèlement : une responsabilité partagée par tous
- Une justice transparente et égalitaire – luttons contre les corruptions et l'impunité des agresseurs.

II. QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION DE CE GUIDE

Ce guide pratique s'adresse avant tout aux équipes de terrain (médiateurs.rices, animateurs.rices, agents de sensibilisation, travailleurs sociaux, bénévoles) menés à aborder les questions liées aux genres et aux violences basées sur le genre. Il est à prendre dans le sens propre du terme, comme un outil pour « guider » la réflexion, le dialogue, le débat au sein de la communauté sur ces questions en mettant en perspectives certaines problématiques principales identifiées dans la communauté et des informations concrètes pouvant être utiles. Il ne s'agit donc pas d'utiliser ces messages comme des vérités absolues ou comme des réponses éducatives normatives aux problématiques des vbgs, mais plus comme outil de base, qui nécessite par chaque intervenant une réappropriation de la thématique.

Avant d'aborder l'une de ces thématiques avec la communauté nous recommandons aux intervenants de :

- De s'interroger sur : qu'est-ce que je pense sur cette thématique ? Est-ce qu'elle me fait penser à quelque chose que j'ai vécu dans ma vie ? Est-ce que je suis à l'aise de parler de ça avec la communauté ? Si la réponse à la dernière question est non, il est recommandé de parler avec un.e collègue et/ou coordinateur pour obtenir du soutien. Les thématiques liées aux vbgs sont des thématiques sensibles et difficiles qui peuvent éveiller des choses difficiles en nous (des souvenirs, des peurs, de l'angoisse). C'est pourquoi, il est important de s'assurer que si nous le

faisons, c'est dans de bonnes conditions : se sentir calme émotionnellement, s'assurer d'être soutenu par une équipe ou au moins une personne de confiance et avoir les informations nécessaires sur la thématique, pour avoir des éléments concrets à transmettre.

- Se préparer aux interventions : se préparer est aussi se poser des questions sur les réactions que peut avoir la communauté lorsque nous parlons de ces thématiques : de la résistance ? de l'agressivité ? aucun intérêt ? De la peur ? Nous poser ces questions nous permet de penser à la meilleure manière d'aborder ce sujet.

Exemple : Durant l'enquête nous avons vu que certains groupes étaient très méfiants à l'égard de cette thématique et avaient peur de parler. Nous avons compris qu'avant de parler du thème, il nous fallait créer une atmosphère de confiance. Nous avons pris le temps de : nous intéresser à ce qu'ils.elles aiment faire, à leur quotidien, tout en partageant nous aussi des éléments sur nous, afin de créer une réciprocité. Utiliser l'humour, des blagues et rassurer les personnes sur la confidentialité sont d'autres éléments qui nous ont aidé.

- Réfléchir à l'éventualité d'une identification d'un cas de vbgs. Il est important de se préparer ou de préparer l'équipe, si vous identifiez une personne victime de vbgs lors de la sensibilisation, ou bien qu'une personne vous demande de l'aide, d'anticiper quelles réponses vous allez lui donner. Ceci doit être discuté en amont avec votre équipe, avec vos coordinateurs : allez-vous appeler un collègue ? Le service d'écoute ? Lui transmettre un numéro de téléphone ? L'accompagner ? Ceci va dépendre de ce qui est défini au sein de votre structure comme votre rôle. Qu'allez-vous dire à la personne pour la rassurer ?
- Réfléchir à la meilleure façon de délivrer ce message. Pour ouvrir le dialogue avec les personnes, il peut être intéressant de préparer des questions qui vont les faire réfléchir sur la thématique, plutôt que de leur donner des réponses toutes faites. Cela pourra être fait de manières différentes selon vos intérêts et ceux de la communauté/du groupe auquel vous vous adressez : est-ce que c'est en parlant individuellement avec les personnes ? Sous forme de groupe ? Ou peut-être sous forme d'atelier ou de représentation théâtrale ?

Chacune de ces recommandations requiert bien sûr un approfondissement mais peut servir de base de réflexion pour l'utilisation de ce guide.

Sur l'île de Mohéli, nous avons rencontré séparément un groupe de jeunes garçons et de jeunes filles ayant entre 14 et 22 ans, qui travaillent ensemble sur un projet d'association de lutte contre le VIH.

Très mobilisés par les discussions durant les focus groupe que nous avons réalisés avec eux, ils prennent l'initiative de nous rappeler par téléphone quelques jours après. Ils nous partagent qu'ils se sont rassemblés le lendemain de notre discussion pour réfléchir ensemble à des messages clés de sensibilisation pour lutter contre le harcèlement à l'école, dont ils nous ont fait part, et qu'ils souhaitent commencer à diffuser, notamment à travers le théâtre dans leur village. Voici les messages qu'ils nous ont communiqué :

- *En parler : se confier à un ami, un adulte ou un parent. PARLER est la première étape, en parlant on peut se sentir soutenus ou entendus pour réfléchir ensemble.*
- *Encourager une communication ouverte – à l'école, en classe dehors. Il faut que tout le monde parle, que tout le monde sache ce qui se passe. Il ne faut pas que ça reste silencieux*
- *Sensibiliser les jeunes : que chacun soit concerné, filles et garçons. Il faut donc mettre en place des sketches, des émissions radio : avec des spécialistes et des psychologues.*
- *Les victimes ne disposent pas de possibilités, il faut mettre en place des mesures concrètes qui font objet d'une large communication !!!!!*
- *Eveiller les esprits !*

Nous les remercions pour leur enthousiasme et engagement. Comme on dit aux Comores « On est ensemble »

A. VERS UNE REPARTITION PLUS EGALITAIRE DES TACHES AU DOMICILE

Les hommes et les femmes ont en général des rôles et des tâches clairement assignés à la maison aux Comores. Nous observons que le nombre de tâches que les femmes doivent accomplir en une journée est souvent bien supérieur aux tâches réalisées par l'homme. Cela mène à de la fatigue, des douleurs et aussi des frustrations chez la femme, mais aussi chez les hommes qui parfois disent que leur femme n'est pas assez disponible pour eux. Une répartition différenciée des rôles peut être très bénéfique et fonctionnelle, mais quand un déséquilibre se crée, ça mène souvent à des conflits, des frustrations qui vont avoir des répercussions sur d'autres sphères, notamment les relations intimes. C'est pourquoi l'entraide est importante dans le couple et dans la famille dans la gestion du quotidien.

Q* : Qu'est-ce que vous pourriez faire pour soulager le travail de votre femme ? Mère ? Mari ou père ?

Pensées ou croyances associées à cette thématique :

→ « *Un homme qui est trop gentil avec sa femme va se faire dévorer* ». Réponse : il ne s'agit pas d'être trop gentil, mais de penser comme une équipe, qui doit travailler ensemble pour que ça marche. Un peu comme une équipe de foot. Si un seul joueur est responsable de courir durant tout le match, il s'épuise, et l'équipe perdra. C'est pour ça que les autres joueurs sont là, pour équilibrer, chacun a son rôle, mais parfois ils peuvent prendre un autre rôle pour sauver le match et être plus forts ensemble.

→ « *Un homme qui fait le ménage n'est pas un homme, c'est dégradant* ». Réponse : le ménage fait partie de ce qui assure le bien être de toute la famille au domicile. Participer au ménage est au contraire

un exemple de protection et de respect pour sa famille, et peut devenir un exemple pour d'autres ménages et pour les enfants, à être propres et respectueux.

→ « *on n'est pas en Europe ici* ». Réponse : le fait de s'entraider dans l'exécution des tâches quotidiennes ne devrait pas être lié à un pays ou un continent mais à une recherche de bien-être au sein de la famille. En Europe il y a d'ailleurs de nombreuses familles où il n'y a pas d'entraide non plus. Si tout le monde se sent bien dans une famille, il est plus probable que la famille fonctionne mieux, indépendamment du pays où on est.

→ « *les hommes travaillent dur au champ. Ils sont fatigués quand ils rentrent* » Le travail au champ est en effet épuisant et demande beaucoup d'effort. Les femmes qui travaillent au champ doivent pourtant en rentrant s'occuper des enfants, du ménage et de la cuisine malgré la fatigue de la journée. Ces tâches pourraient être grandement allégées et écourtées si le mari et les enfants l'aidaient. La femme à son tour peut tout à fait aller aider l'homme au champ.



Atelier de concertation, Ngazidja

Recommandations

Sensibilisation communautaire : interventions théâtrales sur la place publique, débats à la radio et la télévision (possibilité de témoignages, questions/réponses)

Développement de matériel de sensibilisation : ré-écriture ou création de chants traditionnels lors des mariages, jeux pédagogiques (etc.)

Message positif (radio/spot) d'autorités ou d'influence pour encourager la participation des hommes dans les tâches domestiques et parentales

Messages autour de la paternité et du lien affectif père-enfant ?

B. COMMUNICATION ET PRISE DE DECISIONS DANS LE COUPLE

Q* : *Combien de fois avez-vous eu des conflits après qu'une décision ait été prise individuellement dans le couple ?*

Prendre des décisions ensemble peut prendre plus de temps mais permet généralement de prendre de meilleures décisions, d'avoir différents points de vue, d'éviter une escalade de désaccords, de frustrations, qui peuvent plus vite mener à des conflits et/ou violences morales ou physiques. La communication dans un couple est une clé pour trouver d'autres solutions que la violence. Les jeunes adolescent.e.s rencontrées évaluent dans 79% des cas que les conflits et violences conjugales viennent du manque de communication entre les parents. Les décisions autour de la gestion de l'argent, du travail des époux, de l'éducation des enfants peuvent être prises ensemble ; une écoute et mise en mots des envies, besoins et idées de chacun.e dans le couple permet de trouver un meilleur équilibre ensemble et de mieux s'épauler dans les situations.

Pensées ou croyances associées à cette thématique

→ *C'est à l'homme de prendre les décisions finales, les femmes peuvent donner leur opinion, mais l'homme décide.* Réponse : Certaines décisions peuvent être prises par l'homme, d'autres par la femme et certaines peuvent être prises ensemble, d'un commun accord surtout sur les questions de gestion du foyer. Il est important d'avoir des espaces pour dialoguer autour des décisions, de respecter les choix de chacun dans le couple surtout le.la concernant lui.elle-même.

→ *Si l'homme gagne assez d'argent, ce n'est pas la peine que la femme travaille.* Réponse : Le fait de travailler n'est pas juste lié à l'argent, mais peut aussi être lié au bien-être de la personne, au fait de s'épanouir. Certaines personnes en travaillant se sentent utiles, contribuent à la communauté et à l'économie familiale et se sentent donc mieux avec elles-mêmes. Cela permet également à la famille de faire des économies ou d'investir de l'argent différemment. L'accès au travail est un droit pour tous, et doit donc être choisis par chaque personne pour soi.

→ *Si une femme travaille, elle n'a plus besoin de l'argent de son mari pour gérer la maison.* Réponse : Les dépenses du foyer sont une responsabilité conjointe. Si la femme et l'homme s'accordent à participer aux dépenses ménagères ensemble, les bénéfices seront doubles, et ils pourront également garder de l'argent, par exemple pour aider leur famille ou cotiser pour des événements importants.

→ *La femme est une reine ici aux Comores, elle reçoit tout : la dot, la maison, les terres. Si en plus elle prend les décisions, les hommes n'ont plus rien.* Réponse : Certains hommes peuvent se sentir dépossédés et menacés d'être chassés de chez eux. Certaines femmes peuvent se sentir réprimées par leur mari, qui ne les laisse pas prendre de décisions pour elles-mêmes. Dans les deux cas, ils/elles abusent d'un pouvoir qu'ils/elles ont sur l'autre ce qui amène automatiquement à des situations de conflits, de mal-être et risque d'aboutir à des violences psychologiques et physiques graves. Si on apprend à se faire confiance et à envisager le couple comme un espace à créer ensemble, on n'a plus besoin de telles confrontations.

Recommandations

Ateliers et formations sur la communication non violente, la gestion de stress et la résolution de conflit avec les associations culturelles, les associations d'hommes et de femmes, représentants religieux

Création et diffusion de messages lors des cérémonies de mariage (paroles de chanson...)

Appui technique sur la médiation culturelle aux représentants religieux et chefs de village

Information sur les droits égalitaires des hommes et des femmes au travail.

Messages top-down peut soutenir et légitimer ceux qui tentent un nouveau modèle mais font face à la pression sociale (moqueries, insultes, humiliations)

C. ETRE TEMOIN DE VIOLENCES : QUE FAIRE ? COMMENT ?

On ne sait souvent pas quoi faire lorsqu'on est témoin de violences. Cela explique pourquoi dans bien des cas les personnes ne disent rien lorsqu'elles voient ou entendent des violences se produire chez les voisins, dans la rue, à l'école ou au travail. Pourtant, il existe des moyens simples par lesquels on peut aider une personne victime de violence, qui peuvent éviter qu'un grand nombre de situations aient des conséquences dramatiques telles que l'agression, l'abus, le viol ou même la mort.

Q° : Que feriez-vous si vous entendiez de plus en plus fréquemment des cris chez les voisins ?

- *S'approcher de la victime et lui demander si elle a besoin d'aide. Les personnes victimes de violences sont souvent isolées et se referment sur elles-mêmes. Elles ont souvent honte, très peur et se sentent coupables de ce qui arrive. En cas de violences conjugales, elles peuvent mettre des années à réussir à en parler et/ou à sortir de la situation. Même si elles n'acceptent souvent pas de l'aide tout de suite, le fait de savoir qu'il y a une personne vers qui elles peuvent se tourner dans la communauté est d'une grande importance. Il ne s'agit surtout pas de les forcer à parler, mais juste de prêter une présence bienveillante et leur faire savoir qu'elles peuvent se tourner vers vous en cas de besoin. Attention, de ne pas la mettre ou vous mettre vous-même en danger !*
- *Demander des conseils à une association d'aide aux victimes. Vous pouvez prendre contact avec la cellule d'écoute ou une association d'aide aux victimes pour obtenir des conseils. Parler de l'existence de ces services et transmettre les coordonnées à la personne peut également l'aider. Mais une fois ne forcez jamais une victime à faire ce qu'elle ne veut pas, même si vous ne comprenez pas sa réaction.*

- *S'approcher de l'agresseur : soit directement, si vous avez une bonne relation avec lui ou elle. Soit en faisant intervenir un tiers, comme le chef de village ou le représentant religieux (en leur demandant de garder l'anonymat).*
- *En cas d'urgence et de crainte pour la vie de la personne : Appeler au secours aux autorités locales (chef de village, police, chef religieux) de façon ouverte ou anonyme pour une intervention immédiate. Qui serait cette personne dans votre village ? Qui appelleriez-vous en cas d'urgence ? (Aider les personnes à repérer les ressources)*

Pensées ou croyances associées à cette thématique :

→ « *Certaines femmes aiment être battues. Quand on veut les aider, elles s'énervent, elles nous disent de nous mêler de ce qui nous regarde* ». Réponse : La situation pour les femmes battues est en générale très difficile. Dans bien des cas elles ont très peur de leur mari, qui les menace régulièrement si elles parlent. Il y a des situations où les agresseurs réussissent à convaincre les victimes que si elles sont maltraitées c'est de leur faute à elles. Enfin, dans de nombreux cas une femme ne dit rien par peur de ne pas pouvoir subvenir seule aux besoins de ses enfants et de sa famille et a honte de sa situation. Les juger aggravent les choses. Il est important de s'adresser à elles avec bienveillance. Des phrases comme « si un jour tu souhaites avoir de l'aide, tu peux me contacter ou tu peux contacter le service d'écoute » peuvent aider des victimes et les rassurer.

→ « *On ne peut pas se mêler de ce qui se passe dans un couple, c'est privé* ». Réponse : Si une personne est en danger, même dans la sphère privée, nous avons la responsabilité d'intervenir. Nous ne sommes pas obligés de le faire seul. Nous pouvons faire appel à une autorité, comme un chef de village, un chef religieux ou la police, si la situation est urgente. Rester silencieux peut avoir des conséquences dramatiques

→ « *Si j'interviens c'est moi qui vais avoir des problèmes avec la famille de l'agresseur* ». Réponse : Votre sécurité est également importante, vous avez raison. Il y a des moyens de dénoncer des actes de façon anonyme, par exemple en activant la fonction anonyme sur votre téléphone pour appeler les autorités du village. Vous pouvez également vous rassembler en groupe pour dénoncer des actes de violences.

Recommandations :

Sensibilisation communautaire : porte à porte + ateliers de sensibilisation sur la place publique (théâtre forum, utilisation de chants, slams etc.)

Formations en premiers secours psychologiques et premiers gestes de soutien psychologiques– OSCs et agents communautaires

Campagne de sensibilisation massive sur les violences conjugales – affiches, publications sur les réseaux sociaux, débats à la télévision)

Diffusion d'informations sur les services d'accompagnement disponibles (affiches, publicités, numéro)

NB : ceci ne devrait être fait une fois les systèmes de référencement et la cartographie des services disponibles sur les 3 îles réalisée.

D. LA QUESTION DU CONSENTEMENT DANS LES RELATIONS DE COUPLE

La question du consentement dans les rapports sexuels est une question fondamentale pour le bien être du couple. Le consentement est un moyen de dire « oui » ou « non » (en l'absence de consentement), d'être respecté et de faire respecter sa dignité. Les rapports sexuels doivent ainsi se baser sur un accord et des envies mutuelles, sans quoi ils sont considérés comme un abus de pouvoir et donc une violence envers l'autre. Cela veut aussi dire que les personnes peuvent à tout moment changer d'avis, et que cela doit être respecté. Il faut communiquer avec sa ou son partenaire et s'assurer que tous les actes sexuels auxquels on se livre reposent sur une écoute et un consentement mutuel.

Q° : Vous a-t-on déjà obligé à faire quelque chose que vous ne vouliez pas ? Comment vous êtes-vous senti envers vous-même ? Et envers la personne qui vous a forcé ?

Pensées ou croyances associées à cette thématique :

→ « C'est dans la religion, la femme doit obéir à son mari, même si elle n'a pas envie d'avoir de rapports avec lui ». Réponse : Plusieurs responsables religieux affirment qu'il ne faut jamais forcer les rapports sexuels, que c'est la responsabilité des deux époux de créer une bonne entente entre eux, qui facilite l'éveil d'envies mutuelles. D'autre part le Coran prône le respect et l'amour entre les époux. « Les meilleurs parmi vous ne battent pas, n'insultent pas et n'abandonnent pas leurs femmes » (Abû Dâwûd, nikâh 1840).

→ « Si mon.ma partenaire n'a pas envie d'avoir des rapports avec moi, c'est qu'il.elle me trompe ». Les couples peuvent passer par des cycles et étapes de plus ou moins de rapports sexuels. Les événements de la vie, une mauvaise entente ou parfois une fatigue accrue de l'un ou de l'autre peut baisser la fréquence des rapports. Il convient d'en parler ensemble dans le couple avant tirer des conclusions hâtives.

Recommandations

Travail avec le Mouftorat et les représentants religieux – développement de messages sur base religieuse
Création de matériel adapté pour sensibiliser durant la préparation des époux durant le mariage : adaptation ou création de paroles de chants traditionnels, interventions d'agents communautaires
Sensibilisation auprès des jeunes – associations ou centres culturels et réseaux sociaux (Exemple de vidéos disponibles en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=S-50iVx_yxU)

E. ETRE TEMOIN DE HARCELEMENT DANS LA RUE

Le harcèlement dans la rue peut prendre différentes formes :

- *harcèlement moral : menaces, paroles dégradantes, suivre quelqu'un*
- *Harcèlement physique : prend soit la forme de commentaires sur les traits physiques de la personne, sur son corps, ses mouvements (etc), soit l'utilisation de la force pour intimider la personne*
- *Harcèlement sexuel : imposer des propos ou des comportements à caractère sexuel à une personne*

Ces évènements arrivent fréquemment et sont vécus comme « normaux » et quotidien pour un grand nombre de jeunes filles. Souvent humiliantes, elles génèrent un sentiment d'insécurité chez les jeunes, qui est accentué par le fait de voir peu de femmes à l'extérieur. Nous pouvons tous adultes comme jeunes intervenir lorsque nous voyons que quelqu'un se fait harceler dans la rue. Les stratégies peuvent être soit directes : par ex. intervenir auprès de l'auteur en lui demandant de partir, proposer de l'aide à la victime ou appeler les gendarmes. Soit indirectes : par ex. attirant l'attention vers l'auteur pour qu'il.elle s'en aille, prétendre demander une information (l'heure, une adresse etc.) ou faire comme si on connaissait la victime. Bien sûr si on se sent en danger, il vaut mieux aller demander de l'aide à quelqu'un d'autre pour nous accompagner.

Il est important de parler, sensibiliser et dénoncer toutes formes de harcèlement, pour briser la chaîne de violence vers laquelle ces comportements mènent. En effet, le fait de ne pas stopper ces actes à temps augmente les risques de passages à l'acte et d'agressions.

Q° : Quelle serait la façon dont vous interviendriez si vous voyiez une jeune fille se faire suivre dans la rue ?

Pensées ou croyances associées à cette thématique :

→ « *Ça peut faire plaisir à la fille si on lui fait des avances* ». Réponse : Lorsque c'est fait avec respect et politesse, cela peut en effet être pris comme un compliment. Cependant dans la plupart des cas il s'agit de propos à caractère sexuel, d'actes d'attouchements, et/ou de menaces qui ne font en aucun plaisir, au contraire, sont générateurs de peur, de honte et alimentent une banalisation de propos dégradants.

→ « *Intervenir peut présenter un danger pour nous aussi* ». Réponse : En effet, et c'est pourquoi il est important d'envisager les différentes options possibles, et s'assurer de ne pas vous mettre ni vous, ni la victime en danger.

→ « *Si je ne connais pas la victime ou l'agresseur, je ne peux pas intervenir* » : On n'a pas besoin de connaître une personne en détresse pour lui venir en aide. Cela permet également de montrer le bon exemple à d'autres personnes de la communauté, et c'est ainsi que les changements peuvent se produire, progressivement.

Recommandations :

Ateliers avec la communauté : théâtre forum dans l'espace public.

Campagne de sensibilisation : affiches publiques et de petites vidéos sur les réseaux sociaux avec des slogans (exemple : « Et si c'était ta sœur ? Ta mère »)

F. CONSEQUENCES ET REPONSES FACE AU HARCELEMENT A L'ECOLE, A L'UNIVERSITE OU AU TRAVAIL

L'utilisation par une personne ou un groupe de personne de leur pouvoir, de par leur statut social ou professionnel pour forcer quelqu'un à avoir des rapports sexuels ou pour contraindre la personne à faire quelque chose contre son gré est un abus et une violation de la loi (cf code pénal) et une forme de violence basée sur le genre devant être dénoncé et sanctionné. Cette forme de harcèlement peut prendre la forme suivante :

- *Faire des avances, propositions de RDV intimes, de rapports sexuels, d'exhibition ou d'attouchements de la part d'un.e professeur envers un.e élève.*
- *Menacer et intimider l'élève qui refuse de se soumettre aux demandes du professeur : humiliation ou maltraitance en classe, mensonges au sujet de l'élève, attribution de mauvaises notes. Dans certains cas, maltraitance d'un.e ami.e proche de l'élève (intimidation)*

La non dénonciation de ces actes par des collègues et/ou par tous adultes est considéré comme de la complicité et est également sujet à des sanctions pénales. Accepter sous contrainte et menace n'est pas consentir, quel que soit l'âge de la victime, à partir du moment où un abus de pouvoir est en jeu, il s'agit de violence.

Les adolescent.e.s et jeunes adultes ont très souvent honte d'en parler aux adultes, notamment à leurs parents ou aux institutions éducatives. Ils ont peur de ne pas être crus et des répercussions que ça va avoir sur eux. Ceci fait que ces actes de violence restent bien souvent protégés par le silence et mettent en péril l'éducation des jeunes, mais également leur intégrité psychique et physique. Ce fléau touche toute la communauté. Il est important d'écouter le vécu des jeunes, de leur venir en aide et de créer des stratégies pour que les jeunes puissent dénoncer ces actes, tout en se sentant en sécurité.

Q° : Que feriez-vous si votre fille ou votre nièce vous rapportait que son professeur l'humilie et lui fait des avances ?

Pensées ou croyances associées à cette thématique :

→ « *Certaines filles sont paresseuses, se sont elles qui provoquent leurs professeurs pour ne pas avoir à travailler* ». Même si une fille fait des avances à son professeur, c'est l'obligation du professeur de par son statut de refuser ces avances. Le professeur doit rappeler à l'élève quelle est sa place et valoriser le fait d'étudier et de s'impliquer dans son travail pour arriver à avoir de bonnes notes. Cela fait également partie du travail d'éducation des élèves. Le fait d'accepter des avances d'une élève en échange de bonnes notes ou de faveurs, n'est en aucun cas justifiable par un professeur.

→ « *la parole d'un.e adolescent.e n'a aucune valeur face à la parole d'un adulte* ». L'âge de la personne ne peut pas déterminer la valeur de sa parole. Si un.e adolescent.e ou jeune personne est victime de harcèlement, face à la justice, sa parole doit être entendue et prise en compte de la même façon que celle d'un.e adulte. Il est recommandé que les adolescent.e.s fasse appelle à un.e adulte de confiance pour les accompagner et le soutenir dans un processus de dénonciation qui peut être difficile. Si l'adolescent.e n'est pas à l'aise d'en parler avec ses parents, il peut demander de l'aide à cette personne de confiance également.

→ « *Je ne pourrais jamais dénoncer mon.ma collègue, la prochaine fois ça se retournera contre moi* ». Dénoncer son.sa collègue peut être difficile. Cependant légalement le fait de ne pas dénoncé et perçu comme complicité et donc condamnable également. D'autre part, la non-dénonciation participe à la perpétuation de ces actes de violences mettant grandement en danger les jeunes.

→ « *Je ne peux pas dénoncer un professeur, c'est un intellectuel. C'est la honte pour ma famille de faire ça* ». Le fait d'avoir un statut professionnel ou hiérarchique ne donne aucunement le droit à une personne d'agir ainsi. Cela est d'autant plus dangereux si on laisse une personne croire que parce qu'elle a fait des études, elle peut tout se permettre. Au contraire un professeur devrait protéger ses élèves, un supérieur hiérarchique devrait protéger ses employés.

→ « *La justice ne va rien faire si on dénonce, il vaut mieux utiliser d'autres stratégies, comme filmer et menacer les auteurs* ». Certaines stratégies peuvent s'avérer utile pour faire face à ces situations, mais ne fonctionnent pas toujours. Porter plainte ou dénoncer publiquement ces actes encourage d'autres personnes à parler et est un moyen de pression efficace pour que les sanctions soient appliquées.

→ « *Il vaut mieux retirer les filles de l'école quand elles ont leurs règles comme ça on est sûr qu'il ne leur arrivera rien* ». Les filles ne sont pas les coupables et leur droit à l'éducation ne doit pas leur être retiré parce que quelqu'un d'autre leur fait du mal. Au contraire, les parents peuvent défendre le droit à l'éducation et dans de bonnes conditions pour leurs filles en dénonçant les actes et s'unissant pour lutter contre ce fléau.

Recommandations :

Mise en place de sessions de sensibilisations et d'ateliers au sein des écoles avec les jeunes (Exemple de vidéos pour travailler sur la problématique - Harcèlement sexuel en milieu scolaire :

<https://www.youtube.com/watch?v=SeIGJcyHUk8>)

Définir dans chaque école un code de conduite. Développer des outils de dénonciation d'abus dans les écoles (boîte de réclamation, une personne référente etc.)

Former les équipes éducatives sur le harcèlement scolaire, les causes et conséquences (notamment d'un point de vue légal)

Diffuser des vidéos de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour les jeunes

Organiser des réunions de sensibilisation pour les parents, avec des guides concrets de comment agir en cas de révélations de harcèlement auprès de leurs enfants (interventions d'associations par exemple)

Campagne massive de lutte contre les différents types de harcèlement au travail et dans les institutions éducatives : diffusion de vidéos, débats télévisés, ateliers communautaires. (Exemple de vidéos pour sensibiliser sur le harcèlement au travail : <https://www.youtube.com/watch?v=sXgjBlgykm4>)

G. CONSEQUENCES DES VBGS ET BESOINS DES PERSONNES VICTIME DE VIOLENCES

Les violences basées sur le genre peuvent avoir des conséquences graves au niveau physique, psychologique et social pour un individu, adulte comme enfant. Quel que soit le type de violences, les personnes ressentent souvent de la honte, un sentiment de dévalorisation, et souvent de la culpabilité, pensant que c'est de leur faute. La souffrance que les violences engendrent n'est souvent pas visible, mais présente. Le soutien de l'entourage des personnes victimes est extrêmement important. Le fait de les rassurer, de leur dire qu'on les croit, et qu'on est là pour eux et que ce n'est pas de leur faute peut grandement les aider à trouver la force pour aller mieux. Il est également important de les accompagner rapidement à l'hôpital en cas d'agressions sexuelles et/ou de violences physiques et à la gendarmerie pour porter plainte.

Les violences quelles qu'elles soient ne sont jamais justifiables. Le fait de reconnaître le tort de l'agresseur légalement et socialement est non seulement important pour protéger d'autres personnes, mais est également très important pour que la personne ayant subi les violences se sente protégée et légitime.

Q° : Que feriez-vous si une amie venait vous dire qu'elle vient d'être agressée sexuellement ?

Pensées ou croyances associées à cette thématique :

→ « Parfois ce sont les personnes qui provoquent, on dirait qu'elles aiment se faire maltraiter ». Dans toute situation on est responsable de nos actes. Si quelqu'un nous provoque nous avons toujours le choix de nous en aller, de parler calmement, de ne pas réagir... ou de répondre avec de la violence.

→ « Le plus important c'est d'abord de trouver un arrangement avec la famille, les marier ou récupérer sa dot ». Si une personne a été victime de viol (rapports sexuels forcés, agression sexuelle), il est extrêmement nocif et dangereux pour la santé mentale et physique de la fille de la marier avec l'agresseur. Ceci met la fille en grands dangers de maltraitance et de répétition des actes d'agression. Les conséquences peuvent être dramatiques et ne ferait qu'aggraver la situation pour elle et sa famille.

→ « Si on va à l'hôpital, tout le monde le saura, on est sur une île ici ! ». Les équipes médicales sont tenues au secret professionnel, et se doivent de maintenir la confidentialité des patients. Il est également possible pour vous d'appeler les médiatrices du service d'écoute (Anjouan et Mohéli) pour avoir des conseils sur où aller et comment être accompagné de la meilleure façon possible.

→ « amener la personne victime porter plainte va être pire pour elle, ça ne va servir à rien de plus qu'à l'humilier ». Il est fréquent que les personnes victimes ressentent de la honte et il est important de leur répéter qu'il n'y a pas de honte à avoir, que l'agresseur devrait avoir honte de ce qu'il/elle a fait. Porter plainte ou aller à la justice est souvent très difficile pour les victimes, qui ont très peur des répercussions. Les accompagner est de ce fait important, permet d'éviter une récurrence de l'agresseur et également de rétablir un sentiment de justice chez la personne victime.

→ « C'est mieux de rester discret, de ne rien dire, au moins on préserve son image et l'honneur de la famille ». En restant silencieux et ne dénonçant pas les actes de violence on protège l'agresseur ce qui peut potentiellement mettre tout le village en danger. Pour préserver l'honneur d'une personne victime et de sa famille mieux vaut donc dénoncer les actes subis, ce qui peut notamment dissuader le passage à l'acte d'autres personnes agresseurs. Il ne faut toutefois en aucun cas forcer une victime à témoigner. L'aider à peser les pour et les contres d'une dénonciation peut être important, tout en respectant ses choix. Accompagner et non obliger.

→ « Ce n'est pas la peine d'amener la personne voir un médecin si elle ne saigne pas ». En cas d'agression sexuelle ou physique quel que soit le genre, même s'il n'y pas de marque visible, il est important d'aller voir un médecin rapidement, afin d'obtenir une preuve juridique de l'agression. Même si la personne ne l'utilisera pas immédiatement, elle aura l'opportunité de le faire plus tard si elle le

souhaite. **En cas d'abus sexuel un examen médical dans les 72h après l'évènement est indispensable** et permet de réduire drastiquement les risques de contagion aux MSTs et également d'éviter une grossesse non désirée.

→ « *Quand le violeur est dans la famille on ne peut rien dire, il faut être patient, et protéger l'honneur de la famille !* ». Si l'auteur d'un viol ou d'une agression fait partie de la famille, ça ne justifie pas l'acte et il est d'autant plus important de le dénoncer, pour éviter toute sorte de récidive. Le traumatisme pour la personne ayant subi les actes est tout aussi grave, voire encore plus, de par la rupture d'un lien de confiance et d'un sentiment d'insécurité au sein du foyer. Il est indispensable que ces cas soient dénoncés à la justice.

Recommandations

Campagnes massives d'information et de sensibilisation : affiches, plaquettes informatives des services disponibles – hôpital etc.

Formations spécifiques d'équipes de professionnels (de la santé, OSC) sur la confidentialité et des systèmes de référencement adaptés – prenant en compte la dimension insulaire et communautaire

Actions de sensibilisation communautaire

Création d'espaces de parole pour les filles et soutien d'initiatives de garçons se voulant lutter contre le harcèlement sexuel à l'école ?

H. SOUTENIR UNE PERSONNE AYANT SUBIE DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Obtenir le soutien de ses proches familiaux et/ou de ses ami.e.s est une clé pour qu'une personne qui a été victime de violences basées sur le genre aille de l'avant. La meilleure façon de les soutenir est de leur offrir une écoute bienveillante et un espace où ils.elles peuvent s'exprimer sur ce qui leur est arrivé, s'ils.elles en ont besoin. Les victimes de vbgs ont une sensation d'avoir perdu le contrôle sur elles-mêmes et ne se reconnaissent souvent plus. Il est donc important de

- *ne pas remettre en question ce qui s'est passé, les rassurer sur le fait que ce qu'ils.elles ont vécu n'est pas leur faute*
- *Maintenir la confidentialité et la discrétion sur l'évènement : ne pas parler à d'autres personnes de leur situation sans leur demander leur accord préalable. Cet élément est essentiel pour maintenir la confiance et protéger la victime.*
- *de poser de questions plutôt que de les obliger à faire quelque chose,*
- *ne pas les forcer à parler s'ils ne sont pas prêts, et les aider à le faire si c'est nécessaire (en cas de témoignage)*
- *leur proposer différentes options ou les inclure dans la prise de décision dans les démarches à toutes les étapes.*
- *de ne jamais utiliser un langage jugeant par rapport à ce qui leur est arrivé.*
- *Ne pas hésiter à parler sans honte de l'épisode de violence : cela les aide à ressentir moins de honte.*

Q* : Qu'est-ce qui vous apaise quand vous n'allez pas bien ou que vous avez vécu quelque chose de difficile ?

Pensées ou croyances associées à cette thématique :

→ « *Si elle refuse d'en parler alors peut être que c'est de sa faute* ». Réponse : suite à un choc ou un traumatisme vécu, il est très fréquent que les personnes ne puissent pas mettre de mots sur ce qui leur est arrivé, ils sont comme pétrifiés. Il est important de toujours croire une personne qui vous fait part de violences subies et de la rassurer dans un premier temps. Remettre en question la véracité pourrait avoir comme conséquence qu'elle se referme sur elle-même ou qu'elle soit ou se mette en danger.

→ « *si une fille s'habille mal ou traîne dehors, ce n'est pas surprenant que ça arrive* ». Ni les habits, ni le comportement de la victime, ni le fait d'être ou non dans la rue ne peut justifier des actes de violences. Rien ne justifie de porter atteinte sur autrui, chacun est responsable de ses actes.

→ « *l'image de la famille va être salie, ou être accusé d'avoir mal élevé leur fille.garçon* ». Ces pensées retiennent dans bien des cas les personnes de parler de ce qui leur est arrivé. Pourtant l'auteur des actes est le seul responsable, ce n'est donc dans aucun cas la famille ou la victime qui peut être blâmée. Au contraire, la famille peut devenir un exemple de protection et de bienveillance envers les victimes dans le village.

Recommandations :

Formations en premiers secours psychologiques et premiers gestes de soutien (associations de femmes)

Débats publics (télévision, radio) pour briser le silence et la honte autour de ces questions

Mise en place de groupes de paroles

I. COMMUNIQUER ET INFORMER AUTOUR DE LA SEXUALITE AVEC LES JEUNES

Bien que culturellement les rapports sexuels avant le mariage et hors du mariage soient interdits par la loi légale et judiciaire, la réalité est qu'une grande majorité des jeunes ont des rapports sexuels dès un jeune âge. Le manque d'informations et de dialogue autour des questions de la sexualité met les jeunes dans des situations de danger : non utilisation de moyens de contraception, risque d'infections, grossesses non désirées, ou encore pratiques sexuelles violentes. Les jeunes apprennent la sexualité par leurs propres moyens : la pornographie véhiculent des images violentes et souvent dégradantes de la sexualité. Le bouche à oreille peut également véhiculer des comportements dangereux. Informer, parler avec eux, et questionner les jeunes sur ces thématiques va les protéger. Si, en tant que parents vous n'êtes pas à l'aise, vous pouvez notamment aider vos enfants à obtenir les informations nécessaires auprès d'associations. Punir les jeunes a bien souvent l'effet contraire, et risque de vous éloigner d'eux, et donc d'être encore moins en mesure de savoir ce qui leur arrive.

Parmis les messages importants à transmettre :

- *L'importance d'utiliser des préservatifs pour éviter la contamination de maladies sexuellement transmissibles.*
- *L'accès à des contraceptifs, notamment la pilule et pilule du lendemain en cas de suspicion de grossesse.*
- *La notion de consentement et de respect mutuel (voir point 4)*
- *Eviter de nourrir les mythes autour des règles des filles du type « si un garçon te touche tu tombes enceinte » et préférer les explications concrètes, en donnant des conseils aux jeunes filles et garçons sur ces thématiques.*

Q : Selon vous : vaut-il mieux prévenir ou guérir ?

Pensées ou croyances associées à cette thématique :

→ « *Parler de sexualité avec les jeunes, c'est les encourager à faire des bêtises* ». Malgré le fait que le sujet de la sexualité soit tabou dans la société comorienne, les jeunes ont déjà une vie sexuelle active. En les informant et parlant avec eux, on peut les faire réfléchir et leurs donner des conseils pour se protéger, pour ne pas qu'ils se mettent en danger ou qu'ils.elles prennent des décisions qu'ils regretteront pour leur futur. Créer un lien de confiance avec les jeunes permet de mieux les accompagner et protéger.

→ « *On ne connaît pas les effets des contraceptions, ça peut rendre une fille stérile* ». Les contraceptifs vendus en pharmacie et prescrits par un médecin ont été testé et n'ont pas mise en avant d'effets secondaires.

→ « *c'est aux garçons de chercher les préservatifs* ». En général il est difficile pour une fille de s'en procurer ou d'y avoir accès pour des raisons d'exposition. Par contre la responsabilité d'utiliser les préservatifs est une responsabilité conjointe, de la fille et du garçon.

→ « *si une femme accepte de rentrer dans ma chambre, c'est qu'elle accepte d'avoir des rapports sexuels avec moi* ». Le fait d'entrer dans un lieu ou de s'approcher d'une personne ne signifie pas qu'on consent à avoir des rapports avec eux, et il ne faut surtout pas interpréter les gestes d'une personne. Il faut toujours demander à la personne si elle est d'accord, s'ils acceptent et toute personne peut à tout moment se rétracter.

→ « *A qui est-ce qu'on peut poser des questions ? C'est impossible de parler de sexualité avec les adultes* ». Il existe des associations et professionnels spécialisés pour parler avec les jeunes (vérifier quelles associations sont disponibles). Ce sont des personnes qui pourront vous donner des conseils et informations utiles.

Recommandations

Groupes de paroles et ateliers de sensibilisation différenciés et mixtes pour les jeunes (centres culturels, centre de la jeunesse)

Facilitation de l'accès aux associations travaillant sur les questions de lutte contre les MSTs et le planning familial pour les jeunes (visites scolaires mensuelles par exemple)

Sensibilisation auprès des parents : échanges interindividuels.

Diffusion de vidéos informatives sur le consentement et respect mutuel (voir section 4 sur le consentement)

J. JUSTICE TRADITIONNELLE VERSUS JUSTICE A L'AMIABLE : RISQUES ET LIMITES

Le recours à la justice traditionnelle en cas de VBGs ne permet pas toujours de répondre aux besoins des personnes ayant subies des violences, en termes de justice et de protection. Dans certains cas, ça peut maintenir une situation de dangers pour les personnes – notamment dans le cas de mariages entre un auteur de viol et sa victime. Ces pratiques peuvent avoir des effets aggravants sur les victimes, et ne traitent pas toujours les personnes de la même façon, puisqu'une personne ayant plus de pouvoir dans le village sera par exemple plus difficilement condamnée et bénéficie donc d'une sorte d'impunité dommageable pour l'ensemble de la communauté. Ceci a des conséquences non seulement sur la santé mentale des victimes mais perpétuent des inégalités en terme d'accès aux droits et à la justice pour tous.

C'est également en dénonçant les pratiques néfastes, la non application des termes de loi, la non condamnation d'actes de violences que les choses peuvent évoluer et que des mesures peuvent être prises pour que le cadre légal soit respecté. C'est donc une responsabilité conjointe de l'état et des citoyens des communautés de faire respecter le cadre légal pour protéger la population.

Q° : pensez à des situations de violences que vous avez vues ou vécues. Comment ont-elles étaient adressées ? Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré ?

Pensées ou croyances associées à cette thématique :

→ « *il vaut mieux régler les histoires en famille, ou dans la communauté* ». Dans certains cas les situations peuvent être réglées au sein de la communauté. Mais bien souvent cela ne suffit pas, des enjeux familiaux, émotionnels et sociaux peuvent avoir une influence sur la prise de décisions, et les mesures prises peuvent être encore pire pour les personnes victimes et leurs proches. Par exemple des cas de menaces par un proche de l'auteur de violence pour l'emploi d'un membre de la famille nous ont été évoqués. Le cadre judiciaire, permet de garantir une neutralité, et de traiter chaque personne également.

→ « *C'est au chef de village de prendre la décision d'aller à la justice ou non* ». Le chef de village peut conseiller mais c'est à la personne ayant subi les violences de décider quel est le recours le plus rassurant et positif pour elles.eux. Une autre personne ne devrait pas prendre cette décision à sa place et la victime ne devrait jamais être punie pour choisir un recours légal. Cependant un travail de proximité entre les représentants de village et les instances légales est fortement recommandé.

→ « *la justice ne fait pas son travail. Les violeurs sortent de prison au bout de deux semaines* ». La non application des sanctions est un véritable problème et doit également être dénoncé. Des moyens tel que le recours aux médias, le recueil de témoignages et l'appel aux associations pour dénoncer ces cas sont possibles, et obligeront une plus grande surveillance à ce sujet.

→ *Ici on punit vraiment pour s'assurer que le violeur ne recommencera jamais* » Les sanctions envers les auteurs de violences doivent être appliquées. Elles doivent également prendre en compte que les auteurs de violences bénéficient également de droits au respect et à la dignité. Des pratiques telles que l'humiliation publique, le lynchage ou encore les violences physiques sur un auteur de violences sont contraires aux droits de l'homme. Toute personne est en capacité de changer ; en plus de la sanction, un travail de sensibilisation et d'éducation auprès des auteurs de violence permettrait un pérennité et un changement de ces pratiques.

Recommandations

Informé et rendre accessible les textes de lois aux communautés : traduction des textes dans les langues parlées sur chaque île et sensibilisation communautaire

Former les agents de sécurité (police et gendarmes) sur les VBGs.

Former et sensibiliser les représentants de villages sur les VBGs, leur prise en charge et conséquences + l'application du cadre légal.

Travailler sur la mise en place de systèmes de surveillance de l'application des textes (plaidoyer associatif, systèmes de surveillances gouvernemental etc.)

K. LA PARTICIPATION DES FEMMES DANS LA PRISE DE DECISIONS

La participation des femmes dans la prise de décision au niveau des villages, au niveau politique et des entreprises contribue grandement au développement et renforcement de ces instances et favorisent la stabilité économique et sécuritaire. Les femmes et les hommes de par leur rôle et éducation, vivent des choses différentes dans la communauté et le fait de mettre en commun leurs regards, vont permettre d'enrichir les idées, d'avoir de nouvelles perspectives et trouver de nouvelles solutions ensemble. C'est également un moyen efficace pour réduire les problèmes d'insécurité pour les jeunes filles et femmes. Il a été montré notamment que les femmes jouent un rôle central dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix et qu'une plus grande représentation des femmes dans les parlements permet de progresser dans la réforme des lois discriminatoires et d'accroître les investissements dans des domaines clés tels que la santé, l'éducation et la protection sociale.

Q° Qu'est-ce qui changerait pour vous si les femmes prenaient plus de décisions dans la communauté ?

Pensées ou croyances associées à cette thématique :

→ « *Les femmes ne peuvent pas prendre des décisions pour les hommes, c'est contre nature* ». Réponse : Un Cadi rencontré nous a fait part que le Prophète lui-même disait que la moitié du Coran devait être

enseigné aux hommes et aux femmes par sa femme Aïcha. Elle était donc elle-même conseillère, notamment pour les hommes.

→ « *Une femme n'a pas les capacités intellectuelles pour prendre des décisions importantes* ». Le fait que l'accès à l'éducation, le fait de s'exprimer ou de donner ouvertement son opinion ait été interdit aux femmes pendant longtemps a pu donner l'impression à un moment que les femmes « ne peuvent pas, ne sont pas à la hauteur », comme certains hommes le pensent. Les capacités intellectuelles n'ont rien avoir le sexe, chaque personne, homme ou femme a des capacités différentes mais aucune différence ne peut être établie sur ce critère.

→ « *C'est difficile pour une femme de prendre un poste à hautes responsabilités, elle ne se fera pas respecter* ». Il est vrai que certaines femmes nous ont fait part de leurs difficultés et qu'elles sont souvent sujettes à des discriminations et ont beaucoup de choses à gérer au domicile. De plus en plus de femmes aux Comores prennent souhaitent prendre plus de responsabilités, ce qui petit à petit permet également de transformer leur réalité.

BIBLIOGRAPHIE

Blanchy Sophie. *Famille et parenté dans l'archipel des Comores*. In: Journal des africanistes, 1992, tome 62, fascicule 1. pp. 7- 53;

Bulletin trimestrielle sur les violences faites aux enfants et aux femmes dans l'union des Comores, Bulletins Janv-Mars, Avril-Juin, Juillet-Septembre 2020.

Damir Ben Ali, *Un patrimoine millénaire déconstruit par une seule génération*, 2020, Article web.

Damir Ben Ali, *Le Mariage Coutumier et son impact sur le patrimoine des familles et le développement des villes*, 2017 – Article web.

Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire révisées en 2015: <https://gbvguidelines.org/fr/>

Mag national face aux changement - *Aux Comores les violeurs restent impunis*. Article web, Novembre 2020

Mohamed Ahmed-Chamanga, *Quelques notes sur les pratiques sexuelles dans la société comorienne*, Études océan Indien [En ligne], 45 | 2010, document 5, DOI : 10.4000/ oceanindien.920

Nadine Chantry, *Rapport d'évaluation service d'écoute*, Ngazidja, 2019.

ONU Femmes, *Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : Rapport du Secrétaire général (2020)*, p. 4.

Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde. Résumé d'orientation - OMS, ONUDC, PNUD

Said Issa, *La condition juridique différenciée de la femme comorienne*, Legavox.fr, 2010.

Sheeba Harma, *Comprehensive and interconnected approach to GBV in Emergencies*, UNICEF Europe and Central Asia, 2020.

UNICEF, *Strategie integree et intersectorielle de communication basee sur la survie, le developpement, l'education et la protection de l'enfant*, Décembre 2012.

UNICEF, *Enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques en faveur de la survie, le developpement, l'education et la protection de l'enfant aux Comores*, 2019

UNESCO "Examen national 2015 de l'Éducation pour tous:Comores". Pour toute information, contacter: efa2015reviews@unesco.org

Violences basées sur le genre et VIH/SIDA : guide pratique pour les acteur.trices de terrain, SidAction Edition 2020

ANNEXES 1 : TERMES DE REFERENCES

PRESENTATION ET CONTEXTE

Cette étude CAP s'inscrit dans le cadre du projet « Prévenir toutes formes de violences basées sur le genre et leurs conséquences en Union des Comores », initié conjointement par UNICEF et la Croix-Rouge française et appuyée par l'Ambassade de France aux Comores depuis 2020. Le projet s'inscrit dans les axes 1 ; 2 et 5 du PNEEG 2 et des axes 1 à 5 de la politique nationale de la protection de l'enfant. Elle vise donc à la dissémination du cadre légal portant sur la protection de l'enfant et de la femme, au renforcement du cadre institutionnel (pour une réponse globale aux victimes de violences basées sur le 3 genre efficace et appropriée), au renforcement du système de protection de l'enfant, à l'intégration du genre dans le secteur de la santé et à la réduction des violences faites aux femmes et aux enfants.

Suite à une première mission exploratoire réalisée sur les violences basées sur le genre en 2019 par la Croix-Rouge française, un besoin clair de repérer et d'analyser les causes et les motivations socioculturelles menant à la VBG a été identifié. En effet les violences basées sur le genre (VBG) demeurent une question préoccupante aux Comores tant au niveau de prévalence comme au niveau de conséquences et impacts graves que celles-ci peuvent avoir autant sur les femmes, que sur la communauté en général.

A ce jour, très peu de données sont encore disponibles quant à la prévalence des violences faites aux femmes aux Comores. Selon une étude menée par le gouvernement, une femme sur trois subit des agressions physiques, verbales et/ou sexuelles de la part de son conjoint, néanmoins le nombre de cas identifiés et accompagnés par les services de soin et de protection existants aux Comores restent encore très minimes par rapport à ces estimations. ¹ Il est important de comprendre les représentations, les normes et les définitions liées aux concepts de genre et de violence dans la communauté, pour révéler les freins principaux d'accès et de prise en charge des personnes victimes de violences.

Bien que plusieurs documents en vue de réduire les inégalités entre les sexes aient été adoptés et ratifiés aux Comores, l'application du cadre légal et des stratégies nationales en vigueur en terme d'égalité et de protection des survivants de VBG semble encore fragile et parfois entrer en contradiction avec des normes traditionnelles et communautaires très ancrées dans le pays. ²

Ces éléments ont appelé à la nécessité d'aller à la rencontre de la population comorienne à travers cette étude CAP, afin d'écouter leur vécu, de questionner et de comprendre les aspects socio-culturels et mécanismes en jeu en termes de genre et de violences dans leurs communautés, notamment le rapport entre le cadre administratif légal en vigueur et le cadre traditionnel dans lequel se meut la population.

¹ Profil Genre de l'Union des Comores, Banque africaine de développement, 2016.

² Etude anthropologique de la population comorienne, P. Chiari, HAL Id: tel-00011766 2016.

Les résultats de cette étude permettront d'assurer le développement de stratégies de communication et de sensibilisation visant à prévenir, communiquer et sensibiliser autour des VBG, de leurs conséquences néfastes, des moyens de s'en prémunir, tout en prenant en compte la variable socio-culturelle et traditionnelle du contexte.

Cette étude de référence sur la VBG permettrait de: fournir une compréhension globale du problème; faciliter la préparation de stratégies appropriées de lutte contre la VBG en terme de communication et de fournir une base de données pour la mise en place de systèmes de protection et de sensibilisation face à la problématiques des VBG.

OBJECTIF DE L'ETUDE CROYANCES, APTITUDES, PRATIQUES.

Cette évaluation vise à obtenir des données fiables, pertinentes et globales sur la prévalence, les représentations et les formes violence basées sur le genre aux Comores, notamment dans son rapport au cadre institutionnel en vigueur dans le pays.

Les informations obtenues de l'étude seront utilisées pour mettre en place une campagne globale de sensibilisation communautaire sur les questions de genre et de violences basées sur le genre.

Les objectifs spécifiques de cette étude sont :

1. Identifier les dynamiques de pouvoir liées au genre ainsi que les normes, représentations et pratiques culturelles et sociales sous-jacentes dans la société comorienne
2. Identifier les différents types et modalités de VBGs perpétrés et explorer les représentations culturelles et sociales y étant associés : acceptation, banalisation des violences.
3. Identifier les stratégies communautaires utilisées face aux situations de VBGs perpétrées, dans leur rapport de négociation avec le cadre légal en vigueur à niveau national.

METHODOLOGIE

La méthode utilisée pour cette étude est qualitative et relève d'une évaluation participative. Elle repose sur des données recueillies auprès de l'EDS-MICS 2012, de la Banque Mondiale 2014, ainsi que de données récoltées par différentes institutions actives aux Comores : rapport final d'évaluation UNFPA (2018), Bulletins trimestriels sur les violences faites aux enfants et aux femmes aux Comores d'UNICEF (2020), Profils de Genre de l'Union des Comores (2016) entre autres.

L'approche participative a pour objet de recueillir selon les principes d'une écoute intensive, les points de vue des acteurs impliqués et des habitant.es de villages et de quartiers urbains, de favoriser la parole sur les VBG vécues et de faire émerger les besoins en terme de protection. Cette approche participative s'est déclinée en focus groupes et entretiens individuels semi-dirigés. Le travail groupal ayant été utilisé en priorité vise à utiliser l'intelligence collective afin de nuancer la compréhension et les informations sur une même thématique et de l'aborder dans sa complexité.

Des outils (grilles d'entretiens) ont été développé de façon adaptés aux différents groupes cibles rencontrés soit : femmes adultes, hommes adultes, adolescents, adolescentes, représentants religieux, représentants des villages.

La sélection des villages et des régions sur les trois îles ont été réalisées par consultation avec différents représentants et associations locales sur chaque île : Les Services d'Ecoute, la Direction au genre, les ONGs locales.

DEROULEMENT

L'étude de terrain s'est déroulée en 3 phases sur une période de 2 mois et demi entre les mois de Janvier et Mars 2021 :

Phase 1 : Etude initiale de contexte et préparation des outils (1,5 semaines)

Phase 2 : Enquête de terrain & ateliers de concertation (6 semaines)

Phase 3 : Analyse des données et développement d'outils de communication (3 semaines)

L'étude a été menée par la chargée d'évaluation genre ainsi que par la médiatrice culturelle de la CRF – Crco et pour chaque localité visitée, des facilitateurs ont été sélectionnés et formés pour faciliter l'accès au village et la communication avec la population locale.

RESULTATS ATTENDUS

Une présentation détaillée des différentes communautés étudiées sur le plan organisationnel et social (incluant notamment les stratégies d'acteurs et les leviers pour le changement des comportements)

- ♣ Une présentation et analyse des différents déterminants socio culturels qui influencent les comportements et pratiques liées au genre, notamment les dynamiques de pouvoirs liées au genre.
- ♣ Une présentation et analyse des différentes représentations et compréhensions des violences basées sur le genre en termes d'acceptabilité et de réponse.
- ♣ Une présentation et analyse des mécanismes en place pour faire face à la violence, dans leur rapport entre le cadre légal et traditionnel.
- ♣ Des recommandations de messages clés de sensibilisation et canaux de diffusion visant à réduire les inégalités de genre et les VBGs

Livrables :

- ♣ Un rapport complet de l'étude CAP menée.
- ♣ Un guide de messages clés de sensibilisation
- ♣ Des recommandations pour le développement du plan de communication

A. GRILLE D'ENTRETIENS ADULTES (MODELE)

Nom du Groupe Interviewé: _____
Date: _____
Lieu: _____
Heure de début: _____ **Heure de fin :** _____
Nombre de femmes : _____ **Age des femmes :** _____
Total No.: _____
Nom du/de la Facilitateur.rice : _____
Nom du/de la traducteur.rice : _____

Je souhaite en savoir plus sur certaines préoccupations et certains besoins que les personnes de cette communauté peuvent avoir. Je souhaiterais particulièrement comprendre certains des problèmes auxquels les femmes et les filles doivent faire face ici et à comment la communauté y répond. Nous souhaitons améliorer l'accès aux services pour les femmes, les filles et les familles de cette communauté et on ne peut pas le faire sans vous, vous avez des informations clés qui vont beaucoup nous aider.

Je prévois que notre discussion durera environ une heure et demie à deux heures

1.

2. Rôles et dynamiques de genre (10 minutes)

- a. Quels sont les rôles des hommes et des femmes dans la famille et dans la ville/ village? Quelles activités réalisent-ils.elles à la maison? En extérieur ?
- b. Qu'en est-il des veuves?
- c. Quelle place ont les femmes divorcées ?
- d. Qu'en est-il des adolescent.e.s et jeunes femmes & hommes qui ne sont pas encore marié.e.s ?
- e. Que dit-on des femmes qui n'accomplissent pas leurs tâches ? Que dit-on d'un homme qui accomplit des tâches qui incomberait à une femme ?
- f. Quelles sont selon vous les difficultés majeures qu'une femme rencontre dans votre village/ville aujourd'hui ?
- g. Quelles sont selon vous les difficultés majeures qu'un homme rencontre dans votre village/ville aujourd'hui ?

3. Moyens de subsistance (5 minutes)

- a. Quel type de travail réalisent les femmes dans votre village/ville? Et les hommes? (agriculture, travail formel, informel, travail domestique, administration, politique)
- b. Qui gère l'argent à la maison / qui décide des dépenses et de comment les faire ?
- c. Qui rapporte en général le plus grand revenu à la maison? Pouvez-vous me donner l'exemple d'une exception ?
- d. Connaissez-vous les droits de la femme en terme de gestion des biens et des revenus ?
- e. Y-a-t-il des emplois /des travaux auxquels la femme n'a pas ou difficilement accès Ou qu'un homme ne peut pas faire ? Pourquoi ?

4. Prise de décisions (20 minutes)

ACTIVITE OPTIONNELLE (à définir) : demander au groupe de classer des cartes sur lesquelles sont inscrits les différents rôles existants dans le village (chef, notable, Ustad, femme mariée, femme non mariée....) et de les classer selon le degré de pouvoir décisionnel que chaque personne a – voir s’il y a des variations selon les thématiques (la santé, le mariage, l’éducation des enfants, les actes de violences, les festivités....)

- a. Quelles sont les personnes responsables de prendre des décisions dans votre village/quartier?
- b. Quel type de décisions prennent-ils?
- c. Ces personnes sont plus souvent des hommes, des femmes ou est-ce que c’est mixte ?
- d. Quel genre d’influence et type d’influence peuvent-ils avoir sur un individu ? Sur une famille ? (sur la santé, sur la gestion de l’argent, sur le statut du mariage/divorce, sur l’éducation des enfants)
- e. Existe-t-il des groupes de femmes dans votre village ? Sont-elles écoutées ? Quelle influence ont-elles ?
- f. Existe-t-il des groupes d’hommes dans votre village ? Quelle influence ont-ils ?

g. Quelles sont les décisions prises par les hommes/par les femmes ?

Dépenses

Santé

Mariages et divorces

Autour de la
grossesse

Les activités, sorties,
événements

Les visites de la
famille/ ami.e.s

Autre (engagement
associatif...)

h. Quelles sont les décisions prises par les couples ensemble? Et comment ?

5. Accès aux services (5 minutes)

- a. Les services suivants sont-ils accessibles pour vous? Les utilisez- vous?
- | | | |
|---|-----|-----|
| <input type="checkbox"/> Santé (dont la santé reproductive) | oui | non |
| <input type="checkbox"/> Service d'écoute | oui | non |
| <input type="checkbox"/> Education | oui | non |
| <input type="checkbox"/> Service légal | oui | non |
| <input type="checkbox"/> Espaces de rencontre pour femmes | oui | non |
| <input type="checkbox"/> Eau | oui | non |
| <input type="checkbox"/> Latrines privées (spécifier au niveau de l'hygiène intime) | oui | non |
| <input type="checkbox"/> Autres : | | |
- b. Avez-vous facilement accès à ces services ?
- c. Pensez-vous que ces services ont répondu à vos besoins ? (précisez pourquoi)
- d. Qu'est-ce qui fait que c'est difficile d'aller consulter un de ces services ? (distance physique, le mari ne l'autorise pas, personne pour garder les enfants, ça va créer des problèmes dans la communauté, c'est normal)
- e. Comment les femmes ont-elles accès aux informations dans votre village ? Et les hommes ?

6. Education

- a. Jusqu'à quel âge les filles vont-elles à l'école ? Et les garçons ?
- b. L'école a-t-elle la même importance pour les filles et les garçons à l'école ?
- c. Quelles sont les avantages et inconvénients de scolariser les filles/les garçons ?

7. Pratiques, Coutumes et rituels – évènements de la vie (30 minutes)

Mariage

- a. Comment se passe le choix des époux ? (sur quels critères, qui choisit ?)
- b. Comment se célèbre un mariage traditionnellement dans votre village ? (choix des époux, dote, rituels de célébration, qui prend les décisions, comment ?)

- c. A quel âge se marient en général les personnes ?
- d. Connaissez-vous l'âge légal de mariage ?
- e. Quelle importance a la dot dans le mariage ?
- f. Qu'est-ce qui est différent pour une femme avant et après le mariage ?
- g. Et qu'est-ce qui est différent pour l'homme avant et après le mariage ?
- h. Qu'est-ce qui fait qu'un mariage est un mariage réussi ? (*dans le cas de Ngazidja, demander plus de précisions sur les 3 types de mariage*)
- i. Si une fille refuse de se marier, que se passe-t-il, que dit-on elle ? Et pour un homme ?
- j. Quelles sont les raisons pour lesquelles un homme épouse plusieurs femmes ? (avantages/inconvénients)
- k. Lorsqu'un homme épouse plusieurs femmes, comment ça se passe en général entre les femmes ? Pour chaque femme ? (décisions, même statut, droits...)

Divorce

- l. Connaissez-vous des femmes divorcées ? Comment se passe un divorce ici ? (Qui peut faire une demande de divorce ? Qui statue le divorce ? Quelles sont les principales raisons d'un divorce ?
- m. Une femme peut-elle demander le divorce ?
- n. Quels droits ont les femmes divorcées ? (pension, garde partagée etc)

Grossesse et naissance

- a. Quand une femme est enceinte dans votre village, par qui et comment est-elle accompagnée (professionnel de la santé ? Médecin traditionnel ? Une matrone ? famille ?)
- b. Y a-t-il des fêtes ou cérémonies particulières pendant la grossesse ? Et après la naissance ? Quelle fonction ont ces rituels ?
- c. Quelle différence y a-t-il entre l'arrivée d'un garçon et d'une fille dans une famille ?
- d. Que se passe-t-il quand une femme ne peut pas avoir d'enfants, quand elle est stérile ? Que dit-on d'elle ?
- e. Que se passe-t-il quand un homme ne peut pas avoir d'enfants ? Que dit-on de lui ?
- f. Que font les femmes qui ne souhaitent pas tomber enceinte ? Ont-elles des options ? Lesquelles ?
- g. En cas de problèmes pendant la grossesse, vers qui les femmes se tournent-elles ? (exemple)

Passage de l'adolescence à l'âge adulte

- a. Qu'est-ce qui fait qu'une fille devient une femme ? Y a-t-il des fêtes, coutumes ou cérémonies qui marquent ce passage ?
- b. Y a-t-il d'autres cérémonies spécifiques pour les femmes dans votre village ? (si oui, lesquelles, organisées par qui etc.)
- c. Les jeunes filles sont-elles préparées à l'arrivée de leurs règles ? Que leur dit-on avant de les avoir, et une fois qu'elles les ont ?
- d. Qu'est-ce qui fait qu'un garçon devient un homme ? Y a-t-il des fêtes, coutumes ou cérémonies qui marquent ce passage ? (Demander plus spécifiquement sur les échelons pour devenir notable)
- e. Y a-t-il d'autres cérémonies spécifiques pour les hommes dans votre village ?

Accompagnement du décès

- a. Comment s'accompagne le décès d'une personne ? Y a-t-il des différences dans les pratiques pour les hommes et pour les femmes ? (enterrement, accompagnement des personnes, après le décès).
- b. Que se passe-t-il avec l'héritage ?

8. Croyances sur les rôles de genre (15 minutes)

Activité (15 minutes) :

L'espace est divisé symboliquement en 2 espaces : l'espace oui, l'espace non. Les phrases ci-dessous sont lues au groupe et on leur demande de se placer en fonction de ce qu'ils.elles pensent. Après chaque question un temps d'échange est prévu, afin de mettre en évidence les zones de négociations (Si les personnes ne sont pas en mesure de se déplacer, utiliser des cartes de couleurs)

Croyances sur les rôles de genre	Nombre de OUI	Nombre de NON	Commentaires
a. Un homme possède sa femme			
b. Une femme doit obéir à son mari			
c. Une femme a besoin de l'autorisation d'un homme pour travailler			
d. Inutile de parler aux autres de la maltraitance au sein d'un couple			
e. Les enfants appartiennent à l'homme et à sa famille			
f. Un homme ne doit pas montrer lorsqu'il est triste ou a peur.			
g. Un homme a le droit de punir une femme			
h. Une femme doit assouvir les besoins sexuels de son mari, même sans en avoir envie			
i. Si l'homme bat sa femme, ça montre qu'il l'aime			
j. Si une femme est maltraitée, c'est son destin			

k. Une femme maltraitée sait ou demander de l'aide			
--	--	--	--

9. Sûreté et sécurité

- Y a-t-il selon vous de problèmes de sécurité pour les femmes et les enfants dans ce village/cette ville ou région ? Pouvez-vous me donner des exemples de situation de dangers ?
- Qu'est-ce qui a été mis en place ici pour améliorer la sécurité des femmes et des enfants ? Par qui ?
- De quoi a-t-on besoin pour se sentir en sécurité selon vous ? Qu'est-ce qui manque pour améliorer la sécurité des femmes et des enfants selon vous dans votre village ?

10. Violences – général

- Qu'est-ce que c'est la violence pour vous ? (brainstorming des mots qui vous viennent à l'esprit – post-it)
- Quel type de violences connaissez-vous ? (physique, psychologique, sexuelle, économique)
- Parmi ces types de violences, lesquels sont selon vous les plus présents dans votre ville/village ?
- De 0-10 comment évaluez-vous ces différents comportements en terme de violence :
 - On me manque de respect / l'humiliation
 - On me frapper
 - On me ment
 - On m'agresse sexuellement (viol, abus)
 - On choisit à ma place ce que je peux ou ne peux pas faire
 - On ne m'autorise pas à parler.
- Quels sont les effets de la violence sur une personne ? (qu'est-ce qu'elle va ressentir, penser, agir)
- Quelles sont les réponses de la communauté par rapport à ces violences ?

11. Incidents et actes d'abus – violences conjugales (15 minutes)

Activité (15 minutes) :

L'espace est divisé symboliquement en 2 espaces : l'espace oui, l'espace non. Les phrases ci-dessous sont lues au groupe et on leur demande de se placer en fonction de ce qu'ils/elles pensent. Après chaque question un temps d'échange est prévu, afin de mettre en évidence les zones de négociations (Si les personnes ne sont pas en mesure de se déplacer, utiliser des cartes de couleurs)

Incidents et actes d'abus	Nombre de OUI	Nombre de NON	Commentaires
a. Un homme a raison d'insulter et de frapper sa femme si elle n'écoute pas?			
b. Un homme a raison d'insulter et frapper sa femme si elle ne porte pas de niqab?			

c.	Un homme a raison d'insulter et de frapper sa femme si elle ne fait pas de travaux ménagers?			
d.	Un homme a raison d'insulter et de frapper sa femme si elle sort sans sa permission?			
e.	Un homme a raison d'insulter et de frapper sa femme si elle parle à d'autres personnes?			
f.	Une femme a le droit de dire NON aux rapports sexuels? Quels sont les risques ? (identité, respect, devoirs)			
g.	Une femme a le droit de porter plainte à la justice contre son mari s'il l'a frappe et ou l'insulte			

- h. Qu'est-ce qui déclenche le plus souvent les situations de violence conjugale ?
- i. Où les femmes cherchent-elles du soutien quand ça devient trop difficile à la maison ? (famille, communauté, justice)
- j. Avez-vous des exemples de situations où la famille, un représentant de la communauté ou la justice est intervenu parce qu'il y a eu de la violence dans une famille ? Comment les situations sont-elles gérées ?

12. Abus sexuels et viols

- a. Quelles sont les pratiques sexuelles considérées comme abusives ou violentes dans votre ville ou village ?
- b. Avez-vous entendu parler de cas de viols autour de vous ? Sans mentionner de noms, pouvez-vous m'en parler ? (important de détecter ici quelle définition est donnée au viol)
- c. Qui sont le plus souvent les auteurs de l'abus ? (sans mentionner de noms)
- d. Si une femme ou un enfant ont été abusés où peuvent-ils trouver de l'aide ? Consultent-ils en général un médecin ?
- e. Est-ce que les personnes victimes de viols peuvent porter plainte à la justice ? Le font-elles ? Si, non, pourquoi ?
- f. Comment est-ce que la communauté ou la famille le gère : par exemple si un cas de viol envers un enfant est détecté au sein d'une famille : va-t-on en parler ? Que va-t-il se passer avec le violeur ? Qu'est-ce qui va être mis en place pour protéger l'enfant, la femme ?
- g. Quels conseils donneriez-vous à une femme qui vient vous dire qu'elle a été violée ? Quels sont les premiers gestes à avoir ?
- Et la famille de la survivante ?
 - Et les représentants du village/ville ?
- h. Que dit-on d'une femme ou d'un enfant qui a été violé ?
- i. Avez-vous entendu parler de cas de viols ou d'abus chez un garçon ou un homme ?

13. Services de santé

- a. A combien de temps se situe le centre de santé le plus proche ? Comment vous y rendez-vous ?
- b. Vous sentez-vous à l'aise d'y aller et de poser toutes les questions dont vous avez besoin ?
- c. Avez-vous la possibilité de voir un médecin femme ?
- d. Etes-vous satisfaites des soins que vous y recevez ? Améliorations possibles ?

14. Conclusion et messages

- a. Après avoir parlé de tant de thématiques différentes, est-ce qu'il y a des choses qui vous semblent importantes, que vous souhaiteriez partager ?
- b. Imaginez que je revienne dans un an vous posez les mêmes questions et que la situation s'est nettement améliorée en termes de sécurité et baisse des violences. Qu'est-ce qui aura changé pour vous ? Quels changements se seront produits ? Qui aura dû changer ?
- c. Imaginez que vous avez toutes les femmes du village devant vous et qu'elles veulent écouter votre message, pour améliorer la situation des femmes dans votre village, que leur diriez-vous ?
- d. Imaginez que vous avez toutes les hommes du village devant vous et qu'ils veulent écouter votre message, pour améliorer la situation des femmes dans votre village, que leur diriez-vous ?
- e. Quelle serait selon vous la meilleure façon de communiquer ces messages ?

B. GRILLES D'ENTRETIEN ADOLESCENTS

Nom du Groupe Interviewé: _____
Date: _____
Lieu: _____
Heure de début: _____ **Heure de fin :** _____
Nombre d'hommes : _____ **Ages :** _____
Nom du/de la Facilitateur.rice :
Nom du/de la traducteur.rice :

Je souhaite en savoir plus sur certaines préoccupations et certains besoins que les personnes de cette communauté peuvent avoir. Je souhaiterais particulièrement comprendre certains des problèmes auxquels les femmes et les filles doivent faire face ici et à comment la communauté y répond. Nous souhaitons améliorer l'accès aux services pour les femmes, les filles et les familles de cette communauté et on ne peut pas le faire sans vous, vous avez des informations clés qui vont beaucoup nous aider.

Je prévois que notre discussion dure environ une heure et demie.

1. Rôles et dynamiques de genre (15 minutes)

- a. Quelles sont vos activités préférés – comment aimez-vous passer votre temps ?
- b. Quelles sont les activités que vous aimez moins ou pas ?
- c. Y a –t-il des activités que vous n’aimez pas faire mais qu’on vous oblige à faire ?
- d. Parlez-moi de votre journée moyenne. Que faites-vous du moment où vous vous réveillez jusqu’au moment où vous vous couchez? (Utilisez cette question pour déterminer les rôles distincts des hommes et des femmes et les niveaux de charge de travail des femmes et des hommes.
- e. Quel genre de difficultés pensez- vous que les filles ont ici ? Et les garçons ?

2. Education

- a. Est-ce que tous les enfants vont à l’école dans le quartier/village ?
- b. En général les filles vont à l’école jusqu’à quel âge ? Et les garçons ?
- c. Connaissez-vous des filles et des garçons qui ne vont pas à l’école ? Quel genre de difficultés elles rencontrent ?
- d. Quelles relations entretiennent les filles et les garçons à l’école ? (jouent, discutent, pas de relations...)
- e. Est-ce que vous pensez que vous allez travailler un jour ? Quel métier souhaiteriez-vous faire ?
- f. Pensez-vous que les filles et garçons sont traités de la même façon par les professeurs ? Quelles sont les différences ?

3. Prise de décisions (20 minutes)

- a. Qui prend la plupart des décisions dans le village ?
- b. Qui prend la plupart des décisions à la maison ?
- c. Quel genre de décisions est-ce que les jeunes de votre âge peuvent prendre ? (voir des amis, la façon de s’habiller...)

4. Pratiques et traditions autour des étapes de la vie

Passage de l’adolescence à l’âge adulte

- a. Y a-t-il des fêtes et des célébrations particulières pour qu’une jeune fille devienne une femme ? si oui, lesquelles ? Et pour les garçons ?
- b. Est-ce que quelqu’un vous a parlé des règles et de ce que c’est ? Si oui, que vous a-t-on dit ?
- c. Qu’est-ce qui change dans la vie d’une fille quand elle a ses règles ?

Mariage

- A quel âge aimeriez-vous vous marier (ou vous êtes-vous marié)
- Quels sont les bénéfices et les inconvénients du mariage ?
- Qu'est-ce qui change dans la vie d'une fille quand elle se marie ? Quelles craintes ont les filles par rapport au mariage ?
- Qu'est-ce qui change dans la vie d'un garçon quand il se marie ? Quelles craintes ont les filles par rapport au mariage ?
- C'est quoi le plus important pour vous dans un mariage ? (attentes)

Sexualité

- Connaissez-vous des filles et/ou garçon qui ont déjà eu des relations sexuelles (sans donner de noms ni d'indication au sujet de la personne) et qui ne sont pas mariés ?
- Qu'est-ce qui se passe si une fille arrive au mariage et n'est pas vierge ? Que dit-on d'elle ?
- Si une fille tombe enceinte avant le mariage, que va-t-il se passer ? Que va-t-on lui dire ?
- Que fait une fille qui a des rapports sexuels, pour ne pas tomber enceinte ?
- A qui peut-elle en parler ou poser des questions ?

5. Croyances sur les rôles de genre (15 minutes)

Activité (15 minutes) :

L'espace est divisé symboliquement en 2 espaces : l'espace oui, l'espace non. Les phrases ci-dessous sont lues au groupe et on leur demande de se placer en fonction de ce qu'ils/elles pensent. Après chaque question un temps d'échange est prévu, afin de mettre en évidence les zones de négociations (Si les personnes ne sont pas en mesure de se déplacer, utiliser des cartes de couleurs)

Croyances sur les rôles de genre	Nombre de OUI	Nombre de NON	Commentaires
l. Un homme possède sa femme			
m. Une femme doit obéir à son mari			
n. Une femme a besoin de l'autorisation d'un homme pour travailler			
o. Une femme doit toujours être douce, gentille et patiente			
p. Un homme n'est pas triste et n'a pas peur.			
q. Un homme a le droit de punir une femme			

r.	La femme doit faire tout ce que son mari demande, même si elle ne veut pas			
s.	C'est l'homme qui choisit si la femme fait des études ou travail ou pas.			

6. Sécurité et sûreté

Nous aimerions vous poser quelques questions sur la sûreté et la sécurité des adolescents

Je vais vous demander de dessiner un plan de votre quartier/village – la zone où vous êtes le plus souvent. Pensez aux différents lieux qu'il y a dans votre village (magasins, les centres de santé, les lieux communautaires, votre maison, l'école), les lieux où vous passez du temps.

Une fois que vous avez terminé prenez un marqueur vert, jaune et rouge ou un crayon. Maintenant :

- Indiquez les lieux où vous vous sentez le plus en sécurité en dessinant un point en vert
- Pensez maintenant à des endroits où vous allez où vous ne vous sentez pas en sécurité mais ne se sentent pas en sécurité et mettez en évidence et marquez les avec un point jaune
- Et maintenant les lieux où vous n'allez pas : point rouge.

Discussion :

- Pourquoi ces endroits sont-ils sûrs? Pourquoi les autres sont-ils dangereux?
- Où sont les endroits où vous ne vous rendez pas et pourquoi ?
- Maintenant pensez quelques minutes aux différents endroits et à ce que vous pensez dans ces différents endroits.
- Que faites-vous pour vous protéger de certains de ces risques?
- Vers qui pouvez-vous vous tourner ?

7. Violences

Général

- Pouvez-vous me dire les mots qui vous viennent à l'esprit quand je dis « violence » ?
- Quel type de violences connaissez-vous ? (physique, psychologique, sexuelle, économique)
- Quels sont les formes de violences que vous pensez être les plus fréquentes ici ?

Etudes de situations :

Je vais maintenant vous présenter différentes situations et vous poser des questions.

- d. Situation 1 : Amina a 14 ans. Elle vit avec ses parents et ses petits frères et sœurs dans un village. Souvent elle va à l'école à pied, dépose ses petits frères et sœurs à leur école et continue son trajet jusqu'au collège toute seule. Depuis plusieurs jours, devant l'école de ses petits frères un homme la regarde fixement, il l'a suivie et lui fait des commentaires sur son corps, sur sa façon de marcher.
- Comment se sent Amina ?
 - Quel risque présente cette situation ?
 - Où Amina devrait-elle chercher de l'aide ?
 - Est-ce que vous avez déjà entendu des situations semblables se sont passées ici ?
- e. Situation 2 : Mohamed a 14 ans. Il vit avec sa famille. Ses parents sont agriculteurs, ils sont fatigués. Il est inquiet pour ses parents. Un voisin connaît sa situation et lui propose de lui donner de l'argent et lui dit qu'en échange il devra venir tout seul chez lui et qu'il ne devra le dire à personne.
- Que pense Mohamed selon vous ?
 - Quel risque présente cette situation ?
 - Est-ce que vous avez déjà entendu des situations semblables se sont passées ici ?
 - Où Mohammed devrait-elle chercher de l'aide ?
- f. Situation 3 : Souayra a 12 ans. Son oncle vient souvent chez eux à la maison. Elle a toujours bien aimé jouer avec lui, il est gentil. Mais depuis quelques temps Souayra sent qu'il la regarde différemment et aujourd'hui pendant qu'ils jouaient elle a eu l'impression qu'il essayait de toucher ses parties intimes.
- Que ressent Souayra selon vous ?
 - Quel risque présente cette situation ?
 - Est-ce que vous avez déjà entendu des situations semblables se sont passées dans votre village ?
 - Que devrait faire Souayra dans cette situation ?
- g. Situation 4 : Khadidja a 14 ans. Elle est en 5^{ème}. Elle aime l'école, et a des notes convenables. Ce matin, à la fin du cours de maths, le professeur de maths dit à Khadidja qu'il veut parler avec elle. Elle reste seule avec lui. Il lui dit qu'elle est de plus en plus belle, qu'il note qu'elle le regarde. Khadidja ne comprend pas pourquoi il dit ça. Il s'approche d'elle et lui dit qu'il aimerait la voir après l'école, que ça l'aidera à améliorer ses notes en maths.
- Que ressent Khadidja selon vous ?
 - Quel risque présente cette situation ?
 - Est-ce que vous avez déjà entendu ou vu des situations semblables se sont passées dans votre village ?
 - Que devrait elle faire dans cette situation ?
 -

Messages

- h. Qu'est-ce qui pourrait aider ces jeunes fille et jeunes garçons pour ne pas que ça arrive ? Avez-vous des idées de ce que les adultes pourraient faire dans votre quartier/village ?

- i. Imaginez que vous avez toutes les femmes du village devant vous et qu'ils veulent écouter votre idées, pour améliorer la situation des femmes dans votre village, que leur diriez-vous ?
- j. Imaginez que vous avez toutes les hommes du village devant vous et qu'ils veulent écouter vos idées, pour améliorer la situation des femmes dans votre village, que leur diriez-vous ?
- k. Quelle serait selon vous la meilleure façon de communiquer ces messages ?

C. GRILLE D'ENTRETIENS REPRESENTANTS RELIGIEUX

<p>Nom du Groupe Interviewé: _____</p> <p>Date: _____</p> <p>Lieu: _____</p> <p>Heure de début: _____ Heure de fin : _____</p> <p>Nombre d'hommes : _____ Agés : _____</p> <p>Nom du/de la Facilitateur.rice :</p> <p>Nom du/de la traducteur.rice :</p>

Les entretiens auront lieu à leur domicile ou dans tout autre lieu de leur choix – de préférence en extérieur compte tenu du contexte co-vid. (N'oubliez pas que vous devez toujours obtenir le consentement avant d'impliquer quelqu'un dans la collecte d'informations.) Les entretiens individuels prennent du temps; vous devez prendre en compte les ressources et le temps disponibles lors de la priorisation des questions clés à cibler.

Général – Rôle de l'Imam

Quel est votre rôle dans le village ?

Quand les gens viennent vous voir individuellement, pour quels genres de conseils ou difficultés viennent-ils faire appel à vous ?

Quel type de décisions prenez-vous ? (en lien avec la famille, le village...)

Quelles sont vos obligations et responsabilités vis-à-vis des habitants du village/quartier ?

Quelles sont vos obligations et responsabilités vis-à-vis du Muftorat, de l'état et des autres représentants du village ?

Représentations de genre dans le Coran

Education

Que dit le Coran sur ce qu'on doit et ne doit pas faire dans l'éducation d'une fille ?

Que dit le Coran sur ce qu'on doit et ne doit pas faire dans l'éducation d'un garçon ?

Que dit le Coran sur l'égalité?

Y a-t-il un ou plusieurs personnages féminins dans le Coran au(x)quel(s) vous vous référez souvent ? (L'épouse du Prophète Khadija, Aïcha...), pourquoi ?

Comment parlez-vous de ces femmes aux gens? Laquelle utilisez-vous le plus comme modèle / ou contre-modèle et pourquoi?

Quelles sont dans le Coran les étapes par lesquelles un garçon devient un homme ?

Quelles sont dans le Coran les étapes par lesquelles une fille devient une femme ?

Couple et relations homme-femme

Que dit le Coran au sujet des relations entre les hommes et les femmes?

Quel est selon vous dans le Coran un couple exemplaire ? Pourquoi ?

Que dit le Coran sur la médiation de couple?

C'est dans le Coran, comment est-ce en pratique? Quels messages clés délivrez-vous aux couples sur leur vie conjugale ?

Quelles sont les raisons pour lesquelles les couples viennent vous voir pour demander conseil?

Quelles sont selon vous les principales difficultés auxquelles les couples sont confrontés aujourd'hui?

Quels sont vos défis pour conseiller les couples?

Genre et dynamique de pouvoir

Quels sont les rôles des hommes et des femmes dans la famille, dans le village, dans les activités de plein air et les activités en salle?

Qui prend la plupart des décisions dans le village ?

Quel est le lien entre la notabilité et la religion ?

Qu'en est-il des veuves et des femmes divorcées?

Qu'en est-il des jeunes femmes / hommes qui ne sont pas encore mariés?

Qu'en est-il des personnes âgées?

Qu'en est-il des hommes et des femmes qui présentent un handicap?

Mariage versus divorce

Comment prend-on la décision d'un mariage (qui se marie, quel type de mariage etc...)

Quelles sont les moments les plus importants du mariage et pourquoi ?

Que se passe-t-il si une femme refuse de se marier avec quelqu'un ? Qu'en dirait la communauté ? Qu'en pensez-vous ?

Quel est le rôle de la dot dans le mariage ?

Quelle est l'importance de la virginité ?

Que pensez-vous du divorce ? Dans quel cas est-ce que c'est accepté ? Une femme peut-elle divorcer ?

Quel est le rôle de l'homme et des femmes dans un mariage polygame ?

Etapas de vie

Quelles sont les étapes qui marquent la vie d'un garçon vers son devenir d'homme ? Y a-t-il des pratiques particulières qui y sont associées ?

Quelles sont les étapes qui marquent la vie d'une femme vers son devenir de femme ? Y a-t-il des pratiques particulières qui y sont associées ?

Y a-t-il des pratiques/fêtes/rituels autour de la naissance ?

Et autour du décès ?

Qui accompagne ces étapes de vie ?

Grossesse et naissance

Y a-t-il des fêtes ou cérémonies particulières pendant la grossesse ? Et après la naissance ? Quelle fonction ont ces rituels ? Les hommes y participent ?

Que se passe-t-il quand une femme ne peut pas avoir d'enfants, quand elle est stérile ? Que dit-on d'elle ?

Que se passe-t-il quand un homme ne peut pas avoir d'enfants ? Que dit-on de lui ?

Quelle différence y a-t-il entre l'arrivée d'un garçon et d'une fille dans une famille ?

Quel rôle et responsabilités ont les hommes quand leur femme est enceinte ?

Sécurité et sûreté

Pensez-vous que les femmes et les enfants sont en sécurité ici ?

Qui est responsable de la sécurité des personnes dans le village ?

Que peuvent faire une femme et un enfant pour se protéger selon vous ?

Que peuvent faire les hommes pour assurer la sécurité ?

Actes d'abus et incidents (à la maison et à l'extérieur)

Violence générale

Qu'est-ce que la violence pour vous ?

Qu'est-ce qui fait la différence entre une punition « normale » et de la violence ?

De 0-10 (0 = pas du tout violent ; 10 = totalement de la violence) comment évaluez-vous ces différents comportements en terme de violence (une échelle peut être dessinée et des stickers de couleurs collés pour chaque question) :

- a. Manque de respect
- b. Menacer
- c. Frapper
- d. Mentir
- e. Obliger à avoir des rapports sexuels
- f. Refuser de donner de l'argent à quelqu'un
- g. Ne pas autoriser une personne à parler

Connaissez-vous d'autres types de violence ? Lesquelles ?

Quels cas de violences sont selon vous les plus fréquents dans votre communauté ? (Classez les du moins fréquent au plus fréquent)

Dans quelles situations et envers qui est-ce que l'usage de la violence est nécessaire ?

Acceptation de la violence conjugale

Y a-t-il des raisons pour lesquelles le mari est autorisé à battre sa femme?

Êtes-vous d'accord avec ces raisons? Comment en parlez-vous, expliquez?

Quelle est selon vous la meilleure façon de gérer de telles situations? Avec la femme? Avec le mari? Avec la famille en général (genre de solutions qu'il leur suggère...)

Violences sexuelles

Avez-vous rencontré des cas de femmes, d'hommes ou d'enfants qui ont été victimes d'abus sexuels?

Si oui, quel type d'abus ? Qu'avez-vous fait?

Si vous rencontriez de tels cas, que feriez-vous?

Qui doit selon vous gérer ces situations ?

Que se passe-t-il avec celui qui abuse en général ?

Et avec les personnes qui ont été abusées ?

Avez-vous entendu des situations où ça c'est passé au sein d'une même famille ? Qu'avez-vous fait ?

Est-ce qu'une femme devrait porter plainte si elle se fait violer ?

Est-ce qu'un homme devrait porter plainte si sa femme ou son enfant se font violer ?

Conclusion et messages

Après avoir parlé de tant de thématiques différentes, est-ce qu'il y a des choses qui vous semblent importantes de dire ?

Imaginez que vous avez toutes les hommes du village devant vous et qu'ils veulent écouter votre message, pour améliorer les relations entre les hommes et les femmes dans votre village, que leur diriez-vous ?

Imaginez que vous avez toutes les femmes du village devant vous et qu'ils veulent écouter votre message, pour améliorer les relations entre les hommes et les femmes dans votre village, que leur diriez-vous ?

Quelle serait selon vous la meilleure façon de communiquer ces messages ?

ANNEXES III : BASE D'OPERATIONNALISATION POUR LE PLAN DE COMMUNICATION POUR LE CHANGEMENT SOCIAL

Thème	Groupe de participants	Comportements actuels non appropriés (tendances, non généralisables)	Comportements souhaités	Stratégie de communication
Répartition des tâches au domicile	Enfants	Déséquilibre dans la répartition des tâches domestiques entre la fille et le garçon	Les filles et les garçons aident aux tâches ménagères de façon égale	Ateliers de sensibilisation
	Parents	Déséquilibre dans la répartition des tâches domestiques entre le mari et la femme	Maris et femmes s'entraident dans la réalisation des tâches quotidiennes	Débats publics (TV et radio) Sensibilisation lors d'évènements culturels (mariages, chants...)
		Peu de communication et d'entraide	Se concertent en cas de difficultés	
Communauté	S'accroche aux rôles stéréotypés Dévalorisent et se moquent des hommes aidant leurs femmes Condamne les femmes qui ne réalisent pas les tâches	Soutient l'entraide et la communication bienveillante dans le couple Encourage l'entraide dans les couples	Dialogue communautaire	
Mariage	Jeunes époux	Acceptent les époux proposés par leurs parents pour leur faire plaisir/ne pas les décevoir Se soumettent aux exigences culturelles mêmes quand ils.elles n'adhèrent pas	Acceptent ou refusent librement les époux proposés par la famille Choisissent quand ils souhaitent se marier	Canaux de masse

Thème	Groupe de participants	Comportements actuels non appropriés (tendances, non généralisables)	Comportements souhaités	Stratégie de communication
	Parents	Mariet leurs enfants pour leur propre intérêt (social, économique, politique)	Ne forcent pas leurs enfants à se marier S'intéressent aux besoins et envies de leurs enfants Laissent le choix d'accepter ou de refuser les propositions librement Acceptent le choix des jeunes époux.se	Canaux de masse
	Communauté	Met l'honneur d'une famille sur les épaules de la fille en termes de virginité et de comportement Rejettent ou dévalorisent les jeunes filles/femmes enceintes hors mariage Forcent le mariage des jeunes ayant eu des rapports malgré leur désaccord	Communiquent davantage sur la sexualité avec les jeunes, notamment l'utilisation de contraceptions Soutiennent les jeunes femmes enceintes avant le mariage – reconnaissant la part égale de responsabilité entre l'homme et la fille Laissent le choix d'accepter ou de refuser les propositions librement	Sensibilisation communautaire
Participation des femmes aux prises de décision	Femmes	Prendent moins la parole que les hommes en public Ne participent pas aux comités décisionnels des villages N'ont peu ou pas accès aux postes hiérarchiques	Intègrent les instances décisionnelles des villages Occupent des postes à responsabilités dans les entreprises et secteur public. Débatent et échangent avec les hommes	Canaux de masse / Communication pour le changement social (plaidoyer)
	Hommes	Hostilité quant à la participation active des femmes Comportements d'insubordination à l'égard des femmes en position hiérarchique supérieure Interdiction aux femmes de travailler	Collaborent et intègrent les femmes dans la prise de décisions Acceptent que les femmes occupent des postes, et à responsabilités Débattent et échangent avec les hommes	Canaux de masse / Communication pour le changement social (plaidoyer)

Thème	Groupe de participants	Comportements actuels non appropriés (tendances, non généralisables)	Comportements souhaités	Stratégie de communication
	Instances gouvernementales		Adoption d'une politique d'équité au travail et dans le corps décisionnel des villages	Communication pour le changement social (plaidoyer)
	Représentants religieux	Postes décisionnels principalement attribués aux hommes	Formation et attribution de responsabilités à des femmes religieuses dans la communauté	Communication pour le changement social
Harcèlement à l'école / université	Elèves	Ne dénoncent pas Trouvent des stratégies de dissuasion tous seuls Subissent ou acceptent les demandes Cessent d'aller à l'école	Osent dénoncer Demandent de l'aide aux adultes ou personnes ressources (parents, associations, cellule d'écoute) S'entre-aident entre pairs Continuent leurs études	Ateliers de sensibilisation Groupes informatifs – réseaux sociaux & whatsapp Vidéos d'informations – réseaux sociaux Communication interpersonnelle
	Parents	Ne dénoncent pas Doutent de leurs enfants Communiquent peu avec leurs adolescents Retirent les jeunes filles de l'école précocement	Écoutent et soutiennent les enfants Dénoncent les actes et protègent leurs enfants S'impliquent dans la scolarité Contactent les associations si besoin	Réunions scolaires d'information Dialogue communautaire
	Équipes éducatives	Restent souvent silencieuses en connaissance de causes Protègent les professeurs	Dénoncent les cas Appliquent le code de conduite Protègent les élèves	Canaux de masse Campagnes de sensibilisation Formations
	Direction des systèmes éducatifs	(à vérifier)	Met en place des stratégies :	Formations

Thème	Groupe de participants	Comportements actuels non appropriés (tendances, non généralisables)	Comportements souhaités	Stratégie de communication
			<ul style="list-style-type: none"> - d'application du code de conduite - de recours en cas de harcèlement avéré - Prennent des mesures claires de sanction en cas de harcèlement 	<p>Plaidoyer</p> <p>Communication sociale</p>
RISQUE : augmentation de retrait des cas de filles adolescentes de l'école par les parents – la formulation des messages				
Insécurité sur la voie publique	Adolescent.e.s	<p>Ne dénoncent pas</p> <p>N'interviennent pas quand témoins</p>	<p>Dénoncent aux adultes</p> <p>Ont des outils pour attirer l'attention, demander de l'aide ou se protéger</p> <p>Interviennent ou demandent de l'aide quand témoins</p> <p>Sensibilisent la communauté sur les questions de harcèlement</p>	Ateliers participatifs de sensibilisation (mise en place de vidéos, affiches créatives etc.)
	Adultes	<p>Interdisent aux filles /femmes d'occuper l'espace public</p> <p>Condamnent le comportement et l'apparence des filles en cas de harcèlement dans la rue</p>	<p>Condamnent le comportement des auteurs d'agression</p> <p>Adoptent des comportements de protection et de soutien aux personnes victimes</p> <p>Interviennent directement ou indirectement en cas d'observation d'un acte d'harcèlement</p> <p>Préviennent et sensibilisent leurs enfants sur ces actes</p>	<p>Canaux de masse (débat publics)</p> <p>Communication interpersonnelle</p>
	Communauté	Banalisent les comportements de harcèlement envers les jeunes filles	<p>Se sent responsable et concerné par la protection des jeunes filles et garçons en cas de harcèlement</p> <p>Développe des actions de sensibilisation</p>	Sketchs télévision/ places publiques

Thème	Groupe de participants	Comportements actuels non appropriés (tendances, non généralisables)	Comportements souhaités	Stratégie de communication
		Intervient peu ou pas en cas d'harcèlement moral, physique ou sexuel dans la rue Valorisent les filles/femmes qui restent discrètes et à l'intérieur	Dénoncent les comportements de harcèlement moral, physique et sexuels	Débats – (Radios Comores)
Violence au travail	Hommes	Banalisation des comportements de harcèlement Réticence fréquente au travail des femmes (solution = rester à la maison) Complicité	Respectent les femmes et leur travail Proposent leur aide ou interviennent en cas de harcèlement (témoignage, etc)	Affiches – « Et si c'était ta sœur ? »/ « Si tu peux faire ça, un autre homme peut faire ça à ta sœur »
	Femmes	Restent silencieuses Quittent leurs postes Se soumettent aux contraintes de leur supérieur	Demandent de l'aide pour dénoncer (collègues, service d'écoute, associations d'aide) Portent plainte En parlent autour d'elles pour sensibiliser	Débats publics (télévision) Affiches (campagne de masse)
	Système judiciaire		Adopte des lois pour condamner les actes de harcèlement au travail S'assure de l'application des lois	Communication pour le changement social
Violences conjugales	Femmes	Restent silencieuses Restent pour protéger leurs enfants Peur des représailles Peur de devoir assumer seules leurs enfants	Demandent de l'aide aux services appropriés et/ou à des personnes ressources Se protègent et protègent leurs enfants Intègrent des programmes de formation, de micro financements et/ ou de soutiens aux femmes Ne jugent pas et comprennent les enjeux psychologiques et sociaux des femmes victimes	Campagne de sensibilisation et d'information de masse (spots tv) Dialogue interpersonnelle/soutien psychosocial

Thème	Groupe de participants	Comportements actuels non appropriés (tendances, non généralisables)	Comportements souhaités	Stratégie de communication
		<p>Accusent le mauvais comportement des femmes maltraitées</p> <p>Jugent les femmes victimes qui ne dénoncent pas</p> <p>Ont des rapports sexuels même quand elles ne le souhaitent pas</p>	<p>Se sentent capables et légitimes de dire non à leur mari si elles ne veulent pas avoir de rapports sexuels</p> <p>Connaissent leurs droits</p>	<p>Affichage public comprenant numéros des services d'écoute et autres services pertinents</p>
	Hommes	<p>Justifient ou défendent les actes de violence par le comportement des femmes</p> <p>Ne dénoncent pas les violences qu'ils subissent par honte ou peur d'être moqué</p> <p>N'assument pas leurs responsabilités en cas de polygamie, d'absence du foyer ou de séparation</p> <p>Font un usage non approprié de la Twalaka</p>	<p>Se rendent compte qu'ils peuvent agir autrement que par la violence</p> <p>Osent demander de l'aide en cas de maltraitance aux services adaptés (cellule d'écoute, associations)</p> <p>Assument leurs responsabilités en cas d'absence ou de séparation (payent la pension alimentaire etc)</p> <p>Comprennent et respectent les conditions de la twalaka</p>	<p>Groupes de parole et de sensibilisation</p> <p>Formation et implication des hommes dans la lutte contre les VBGs</p>
	Famille élargie	<p>Conseille à la femme d'être patiente et de mieux se comporter</p> <p>Cherche des arrangements avec la belle famille</p>	<p>Montre son soutien à la victime, en respectant ses choix et besoin</p> <p>Aide la victime à identifier les services d'aide et d'accompagnement</p> <p>Ne juge pas la fille</p> <p>Dénonce en cas de danger</p>	<p>Sensibilisation communautaire (proximité) sur les premiers gestes de soutien/secours psychologique</p>
	Communauté	<p>N'intervient pas dans la sphère du couple même quand il y a un cas de violence avéré</p>	<p>Des moyens de dénonciation de façon anonymes ont été identifiés et mis en place</p> <p>Ne justifie pas la violence, dans aucun cas.</p>	<p>Réunions de travail et concertation auprès de comités de village (pilote)</p>

Thème	Groupe de participants	Comportements actuels non appropriés (tendances, non généralisables)	Comportements souhaités	Stratégie de communication
		Justifie la violence par le mauvais comportement de la femme	Réfèrent les victimes vers des services d'aide (cellule d'écoute etc.)	Sensibilisation communautaire
	Chefs religieux	Conseillent à la femme d'obéir à son mari Ne font pas toujours de suivi des situations de vgbs	Dénoncent et condamne les actes de violences Utilisent des exemples du Prophète qui illustrent la bienveillance et le soutien mutuel dans les couples Réfèrent les victimes vers des services d'aide (cellule d'écoute etc.) Forme des femmes représentantes religieuses à la médiation	Formation sur les vgbs Formations en médiation (orientée islam)
	Justice	Ne s'assurent pas que les peines et sanctions définies soient appliquées N'est pas égale pour l'homme et la femme en termes de divorce (twalaka) et possibilité de séparation pour la femme	Les lois relatives à la pension alimentaire, ainsi qu'aux violences faites à autrui sont appliquées Révise certains articles du code de la famille pour assurer des droits égaux en terme de choix des époux, de séparations.	Communication pour le changement social, Plaidoyer
Viol et agressions sexuelles	Personne victime	Ne dénonce pas par honte et peur d'être accusée/humiliée S'isole et se renferme Ne se rend pas à l'hôpital Est parfois contrainte à se marier avec l'agresseur	Se rend à l'hôpital dans les 72h après le viol ou l'agression sexuelle A accès à une contraception et fait les tests nécessaires Porte plainte Obtient un soutien psychosocial Est accompagnée et soutenue par des proches et/ou la cellule d'écoute	Campagne de masse Dialogue interpersonnel Soutien psychosocial

Thème	Groupe de participants	Comportements actuels non appropriés (tendances, non généralisables)	Comportements souhaités	Stratégie de communication
	Parents	<p>Marient leur fille avec l'agresseur (ou récupèrent la dot)</p> <p>Renvoient la fille en cas de grossesse non désirée</p> <p>S'il s'agit d'un garçon ou d'une enfant ils vont porter plainte</p> <p>Tendance à accuser les filles d'abord d'être à l'origine du viol</p>	<p>Accompagner la victime aux différents services : entrer en contact avec le service d'écoute, l'accompagner à l'hôpital, à la gendarmerie.</p> <p>Comprennent qu'un viol n'est jamais de la faute de la victime – Rassure la victime</p> <p>Aident leur enfant à retrouver un quotidien normal (poursuite de l'école etc.)</p> <p>En cas de grossesse, accompagnent la fille et cherchent également de l'aide</p>	<p>Sensibilisations dans les centres de santé et hopitaux</p> <p>Affiches</p> <p>Campagne de sensibilisation</p>
	Communauté	<p>En cas de viol d'enfant : recours à des pratiques de châtement traditionnelles (Bannissement, répudiation ou gungu)</p> <p>Difficulté de trouver un bon mari pour une fille violée</p> <p>Recours à la justice en cas de viol sur enfant</p>	<p>Dénoncent les cas à la justice</p> <p>Demandent à la justice d'appliquer les sanctions jugées (pression associative, pétitions etc)</p> <p>Soutiennent les familles dans leur rôle de soutien et de protection de le.la jeune</p> <p>Dénoncent les mariages forcés avec l'agresseur</p>	<p>Sensibilisation communautaire</p> <p>Campagne massive</p>
	Services d'aide	<p>Manquent de confidentialité</p> <p>Conseillent parfois de retourner dans les situations de violence</p>	<p>Un respect total de la confidentialité en interne et en externe</p> <p>Des stratégies sont mises en place dans les structures de soin pour faciliter la discrétion et l'accès rapide aux soins des victimes</p>	<p>Formations</p>
Sexualité	Adolescent.e.s	Utilisent peu ou pas de contraceptifs	Les contraceptions sont disponibles et accessibles pour les adolescent.e.s et ils les utilisent	Groupes de paroles adolescents (utilisation des réseaux sociaux pour convoquer les jeunes)

Thème	Groupe de participants	Comportements actuels non appropriés (tendances, non généralisables)	Comportements souhaités	Stratégie de communication
		<p>S'informent sur la sexualité par des séries télévisées, par la pornographie et le bouche à oreille</p> <p>Ne savent pas à qui poser des questions sur la sexualité, à part leurs pairs</p> <p>Utilisent le sexe comme monnaie d'échange pour obtenir du matériel, des objets</p>	<p>Savent à qui et où poser des questions sur leur sexualité (adulte proche, association, parent)</p> <p>Participent à des ateliers et groupes de parole notamment autour de la sexualité</p> <p>Refusent d'avoir des relations contre de l'argent ou du matériel</p>	<p>Plateformes en ligne (facebook) d'information et questions/réponses</p> <p>Caravanes de sensibilisation</p>
	Parents	<p>Marient leurs filles rapidement pour éviter qu'elles perdent leur virginité</p> <p>Ne parlent pas de la sexualité avec les enfants – ou sur un ton répressif</p> <p>Punissent et parfois chassent les filles tombées enceintes</p>	<p>Reconnaissent l'âge légal du mariage</p> <p>Communiquent avec leurs enfants ou trouvent des moyens (livres, personnes ressource) pour qu'ils/elles puissent être informés sur la sexualité</p> <p>Préviennent et sensibilisent les jeunes garçons comme les filles sur les pratiques sexuelles néfastes et sur les moyens de protection</p> <p>Acceptent le changement de générations et accompagnent les jeunes</p>	Sensibilisation communautaire (associations féminines etc.)
	Représentants religieux	Ne parlent pas de sexualité avec les jeunes	Parlent et sensibilisent les jeunes sur la sexualité dans le Coran	Formations